



Convention d'adhésion au Centre de R&D et Transfert en Innovations Sociales Clermont Auvergne (CISCA)

Entre les soussignés,

Le Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne (CISCA) dont le siège est situé au 96 boulevard Lavoisier 63100 Clermont-Ferrand, représenté par Monsieur Damien CAILLARD, coprésident

Ci-dessous désignée comme "CISCA"

D'une part,

Et

_____ dont le siège est situé au _____

Représenté par _____ en sa qualité de _____

Ci-dessous désignée comme « _____ »

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit

Le Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne (CISCA) est un centre de R&D territoriale sous forme associative. Il accompagne, dans une posture d'intermédiation, les dynamiques collectives du Puy-de-Dôme pour faire émerger des initiatives de transformation écologique, sociale et démocratique.

Au service de ses membres, le CISCA réunit des collectivités, des chercheurs et des acteurs socio-économiques (associations, entreprises...) autour d'une ingénierie communicationnelles favorisant les transformations sociales. A travers son programme de R&D territoriale, « **Transitions et Résiliences** », l'association participe à l'accélération des pratiques de transition et outille les acteurs pour un développement territorial adapté aux défis contemporains.

Ce programme repose sur la coopération entre ses membres, chacun abordant les enjeux de transition sous l'angle qui lui est propre : démocratie participative, alimentation locale, acceptabilité des transitions, structuration de filières locales... Il s'appuie sur trois leviers principaux :

- **Thèses de doctorat,**
- **Projets de recherche-action participative**
- **Partage et transferts de connaissances** (conférences, formations, ateliers participatifs...).

Les adhérents au programme participent ainsi à un processus collectif de production et de diffusion de connaissances scientifiques et opérationnelles sur les transitions et résiliences. L'équipe du CISCA assure cette dynamique d'intermédiation au quotidien sur l'ensemble du territoire puydomois, sur la durée du programme (2022-2025).

Cette charte d'adhésion formalise les engagements entre **[nom de l'organisation]** et le CISCA dans le cadre du programme « **Transitions et Résiliences** ».

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit

PROJET

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION D'ADHESION

La présente charte a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties dans le cadre de la mise en place du programme de Recherche & Développement « Transitions et Résiliences », qui vise, sur une période de 4 ans :

- **Une expérimentation novatrice** : une démarche de coopération entre acteurs de collectivités locales, du monde de la recherche et du monde socioéconomique ;
- **Dans une perspective partagée** : le renforcement des dynamiques de transition et des capacités de résilience ;
- **Sur un territoire commun** : le département du Puy de Dôme.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU CISCA AUPRES DE SES MEMBRES

L'équipe du CISCA est composée d'une diversité de compétences tournées vers une ingénierie de l'intermédiation entre collectivités locales, monde de la recherche et monde socioéconomique.

Dans le cadre du programme de R&D « Transitions et Résiliences », l'équipe du CISCA s'engage à favoriser l'émergence de travaux de recherche action participative liés aux enjeux et aux attentes des membres adhérents, et s'engage ensuite à assurer le partage, la diffusion et l'appropriation des connaissances produites par ces différents travaux de recherche action accompagnés.

Pour ce faire, l'équipe du CISCA propose trois modalités d'intermédiation :

2.1 Le CISCA s'engage à favoriser l'accès de ses adhérents aux processus de recherche action participative en lien avec les attentes en matière d'innovations sociales, entendues comme des initiatives collectives et territorialisées qui recherchent une transformation des pratiques sociales (démocratie, écologie, économie, habitat, égalité, etc. Pour cela, le CISCA propose :

- **Un accompagnement à l'émergence de problématiques** à l'aune des enjeux exprimés et leur traduction en problématique de recherche action participative.
- La **mise en relation des membres adhérents avec les laboratoires** de recherche clermontois et l'accompagnement à la construction de projets de recherche action participative.
- La mise en relation des membres adhérents avec les laboratoires de recherche clermontois pour trouver les bonnes **modalités de valorisation et d'appropriation des connaissances** existantes (conférences, séminaires, outils de vulgarisation etc.)
- La **recherche de financement** éventuels pour faciliter le déploiement des projets de recherche action entre les membres adhérents et les laboratoires de recherche.

2.2 Le CISCA s'engage à mettre en œuvre pour ses adhérents des espaces qui favorisent le partage, la diffusion et l'appropriation des connaissances produites au sein du programme de R&D. Pour cela, le CISCA propose :

- La mise en œuvre **d'ateliers participatifs** qui traiteront d'une thématique liée avec les enjeux de transitions et de résilience (entrepreneuriat en milieu rural, mobilité durable et inclusive etc.). Ces temps sont des espaces de rencontre et de partage de connaissance entre chercheurs, acteurs socioéconomiques, doctorants et collectivités locales adhérentes.

2.3 Le CISCA s'engage à fournir à ses membres adhérents **un rapport annuel global** intégrant l'ensemble des travaux du programme et leurs résultats intermédiaires. Ce rapport sera constitué à la fois d'écrits et d'outils graphiques afin d'en assurer une bonne capacité d'appropriation par les adhérents. A l'issue des quatre années du programme de R&D « Transitions et Résiliences », un rapport final sera présenté au membre au sein de l'ultime Assemblée Générale Ordinaire du programme.

2.4 Cas particulier

Dans le cadre de la relation de coopération entre _____ et le CISCA, il est convenu un soutien de l'équipe du CISCA auprès de l'action de _____ sur le projet

Plus précisément, le CISCA s'engage à _____

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU MEMBRE ADHERENT

Le programme de R&D territoriale « Transitions et Résiliences » trouve son sens dans la coopération et la réciprocité entre les membres adhérents. L'équipe du CISCA s'assure que chaque membre respecte ce cadre de coopération.

Collectivités et acteurs socioéconomiques adhérents s'engagent tout d'abord à respecter les instances de gouvernance du CISCA par une présence active au sein des différentes sphères de gouvernance susceptible de le concerner : conseil d'administration, bureau...

Collectivités et acteurs socioéconomiques adhérents s'engagent à faciliter l'accès aux informations (documents, demande d'entretiens etc.) permettant à l'équipe du CISCA de réaliser au mieux leur travail de recherche action participative sur les enjeux de transitions et de résiliences.

Collectivités et acteurs socioéconomiques adhérents sont invités à identifier dans leur organisation un interlocuteur privilégié du CISCA. Cet interlocuteur peut être double s'il concerne un élu et un salarié de l'organisation (par exemple le président et un chargé de mission).

Les interlocuteurs privilégiés du CISCA au sein des organisations adhérentes s'engagent à diffuser à leurs équipes (élues ou salariées) -ou autres acteurs de leur territoire- les informations, convocations, productions relatives au programme de R&D susceptibles de rencontrer un intérêt particulier.

Collectivités et acteurs socioéconomiques adhérents s'engagent à respecter les règles de la solidarité et de la réciprocité entre membres dans le partage et l'appropriation des connaissances ayant émergé des travaux engagés dans le cadre du programme de R&D « Transitions et Résiliences ». Ainsi, les méthodes, les outils, les expériences et plus largement tous les livrables émergeants pourront être mobilisés et reproduits au sein des autres membres adhérents, dans le respect de l'éthique de la recherche ou autre exigence de confidentialité convenue par les conventions de thèse.

ARTICLE 4 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Le CISCA est une association loi 1901 qui ne poursuit pas de but lucratif et se donne pour objectif le déploiement de missions d'intérêt général démocratiquement élaborés par ses membres sur le territoire puydinois. Dès lors, l'équilibre du modèle économique est permis par l'engagement des membres adhérents par le biais d'une cotisation.

4.1 Cas général

Le membre adhérent participe financièrement à l'équilibre économique du CISCA à travers le règlement d'une cotisation.

Pour les collectivités, le montant de la cotisation est fixé à cinq cents euros pour les communes et mille euros pour les EPCI.

Pour les acteurs parapublics, le montant de la cotisation est fixé à deux mille euros.

Pour les acteurs socioéconomiques, le montant de la cotisation est corrélé au nombre de salariés (dans une limite de 3000€).

Le versement de la cotisation devra s'effectuer avant la cloture de l'exercice en cours.

4.2 Disposition particulière

Au regard des modalités financières prévues par l'article 4.1, le montant de la cotisation pour _____ s'élève à _____

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

Le programme de R&D « Transitions et Résiliences » s'étend sur quatre exercices (2022/2025).

5.1 La convention est conclue pour un an et prend effet à la date de la signature de la présente.

5.2 La convention est reconduite tacitement jusqu'à la clôture du programme (31 décembre 2025)

Fait à

Le

Signature du CISCA

Signature du membre adhérent

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_24-DE

PROJET



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 4 AU MARCHÉ N° 21 02 002

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

VALTOM

1 chemin des domaines de Beaulieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Représenté par Monsieur Laurent BATTUT
Président

SIRET : **256 302 670 00037**

B - Identification du titulaire du marché public.

ONYX AUVERGNE RHONE ALPES

2-4 avenue des canuts
69120 VAULX en VELIN
Représenté par Monsieur Guillaume DURY
Président Directeur Général

SIRET : 302 590 898 005 24
Registre du commerce ou équivalent : RCS 302 590 898 (Lyon B)
Code APE : 3811 Z

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public :

M21.02.002

EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE PUY-LONG SUR LA COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND (63) (ci-après "le Marché")

- Date de la notification du marché public : 28 décembre 2021 (la prestation démarre au 1^{er} janvier 2022)
- Durée d'exécution du marché public : 12 mois + reconductions possibles 3 x 12 mois
- Montant initial du marché public (y compris PSE n°11 et 12) :
 - Taux de la TVA : 10 %
 - **Montant HT : 11 711 400,00 € HT**

D - Objet de l'avenant.

■ Modification introduite par le présent avenant :

- **D1. Prolongation de 12 mois du présent marché**

Le marché initial a été attribué sur la base d'une durée de 12 mois, et renouvelé 3 fois 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2022. Le marché arrive donc à échéance le 31 décembre 2025.

L'avenant n° 4 concerne la prolongation de 12 mois du marché en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

De nouveaux projets ont été récemment mis en œuvre sur l'ISDND de Puy-Long, ou vont l'être prochainement :

- 2025 : démarrage de la WAGA box. L'exploitant de l'ISDND doit prendre en main la préparation du biogaz de l'ISDND, qui doit être conforme aux prescriptions de WAGA Energy. Aussi, le soutirage du biogaz par la WAGA box influe différemment du soutirage antérieur sur le comportement du biogaz dans le massif de déchets. Ce nouveau fonctionnement demande une montée en compétences et en expérience de l'exploitant de l'ISDND, estimée à plusieurs mois selon les retours des ISDND ayant mis en place une WAGA box ;
- 2026 : construction et mise en œuvre d'une unité de traitement des lixiviats et synergie potentielle avec le pôle Vernéa. La mise en service industrielle est estimée à juin 2026, et une réception complète à septembre 2026.

Le bon déploiement de ces projets nécessite un partenariat et un accompagnement de l'actuel prestataire exploitant de l'ISDND de Puy-Long au VALTOM. En effet, le dimensionnement, la conception, les réglages, la prise en main de l'exploitation de ces nouvelles installations demandent une bonne connaissance et une maîtrise opérationnelle de l'ISDND, avantages que présentent l'exploitant actuel ayant un historique de plusieurs dizaines d'années du fonctionnement du site.

Le retour d'expériences de l'exploitation de ces nouvelles installations permettra également de lancer un nouveau marché tenant compte de celles-ci et de ce qu'elles exigent de l'exploitant de l'ISDND de façon précise, évitant ainsi des avenants divers.

Par le présent avenant, il est décidé de **prolonger la durée du marché de 12 mois**, soit une fin maximum au 31 décembre 2026, comprenant les prestations suivantes :

- Part fixe :
 - F1 : frais fixes non dépendants des tonnages entrants
 - F2 : frais de Gros Equipement Renouvellement
- Part variable :
 - Tonne entrante (hors amiante, terre)
 - Tonne entrante d'amiante
- Tranches optionnelles
 - 1 - accueil des apports (pesées)
 - 2 - contrôles visuels
 - 3 - analyses environnementales
 - 5 - accueil du publique/visite
 - 6 - gestion verger conservatoire
 - 9 - divers travaux aménagement si reliquat enveloppe 2025
- Prestations supplémentaires :
 - 1 - préparation biogaz WAGA box
 - 12 - vidéosurveillance sur casier

Les prix unitaires initiaux restent inchangés.

La révision annuelle des prix au 1^{er} janvier de chaque année est maintenue.

L'impact financier de l'avenant 4 sur le présent marché est de 2 505 200 € HT (hors révision des prix).

PROJET

L'évolution globale du montant du marché d'exploitation est de **1 663 498 € HT, soit 14%** par rapport au montant initial du marché, en tenant compte :

- Des dépenses réelles du marché jusqu'en 2024 ;
- Du budget prévisionnel 2025 estimés à 2 516 541 € HT ;
- Du présent avenant n°4 prolongeant de 12 mois le marché, dont l'impact est de 2 505 200 € HT (hors révision des prix).

	Montant initial du marché	Montant réalisé (hors révision prix)	Evolution
2022		2 539 810€HT	
2023		2 683 932€HT	
2024		3 118 414€HT	
2025		2 516 541€HT*	
TOTAL durée initiale	11 700 400€HT	10 853 698€HT	
2026		2 505 200€HT*	
TOTAL 2022 > 2026	11 700 400€HT	13 363 898€HT	+ 14% (1 663 498€HT)
		<i>*estimatif</i>	

■ Incidence financière de l'avenant pour la durée totale du marché :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ NON

☒ OUI

Le montant initial est de 11 711 400.00€ HT

Le nouveau montant du marché est de 13 363 898€HT soit une augmentation de 14% par rapport au montant initial.

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Clermont-Ferrand, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

En cas de remise contre récépissé/mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 24-11 (lot 1)

A - Identification du pouvoir adjudicateur

VALTOM - Syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme
1 Chemin des Domaines de Beaulieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 44 24 24

SIRET : 256 302 670 00037 CODE : 3821 Z

B - Identification du titulaire du marché public.

SAS OVIVE Agence locale
M. Geoffrey GAUT, chargé d'études
43 rue de l'industrie
69530 BRIGNAIS
N° SIRET : 423 999 085 001 72
Mail : ggaut@ovive.fr
Tél : 09 70 19 07 23

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public :

Marché 24-11 : Exploitation et maintenance des stations de traitement de lixiviats du VALTOM
Lot 1 : station de traitement des lixiviats de l'ISDND de Saint Diéry

■ Date de la notification du marché public : **01/05/2025** (courrier du 19/02/2025)

■ Durée d'exécution du marché public : **1 an reconductible 3 fois 1 an**

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : %
- **Montant HT : 113 542 € HT/an (estimatif)**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Régularisation du mode de facturation du traitement des lixiviats extérieurs au site

Les stations peuvent être amenées à traiter des lixiviats provenant d'autres ISDND du VALTOM. Des prix de traitement en euros par unité de volume (€/m³) ont été fixés dans le BPU du marché en fonction de l'origine des effluents traités :

- Tarifs pour les lixiviats du site – prix n°2.1 à 2.4 du PBU ;
- Tarif pour les lixiviats de Vergongheon – prix n°3 du PBU ;
- Tarif pour les lixiviats d'Ambert – prix n°4 du PBU ;
- Tarif pour les lixiviats de Saint-Sauves – prix n°5 du PBU.

Cependant, pour les stations type BRM (lot 1 et 2) la facturation est faite via le débitmètre de rejet, ne permettant pas de distinguer les volumes traités provenant du site des volumes traités provenant de sites extérieurs.

Les annexes financières sont donc modifiées pour supprimer les coûts de traitement d'effluent extérieurs (Prix n°3 à 5 du BPU) et les remplacer par des coefficients de régulation à appliquer aux quantités de lixiviats extérieurs réceptionnés et traités par la station. Les coefficients ont été calculés par la différence entre les prix de traitement des lixiviats extérieurs et les prix de traitement des lixiviats du site.

Le VALTOM fournira chaque début de mois les données de pesée qui, multipliées par le coefficient adapté, permettront le calcul de la régulation du coût de traitement total.

BPU			
N°	Désignation	Unité	Prix unitaire € HT
1	EXPLOITATION ET MAINTENANCE INSTALLATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS	€ / mois	6996
2.1	TRAITEMENT DES LIXIVIATS : 0 - 5 000 m ³ par an (*)	€ / m ³	2,69
2.2	TRAITEMENT DES LIXIVIATS : 5 001 - 9 000 m ³ par an (*)	€ / m ³	2,69
2.3	TRAITEMENT DES LIXIVIATS : 9 001 - 12 500 m ³ par an (*)	€ / m ³	2,69
2.4	TRAITEMENT DES LIXIVIATS : > 12 500 m ³ par an (*)	€ / m ³	2,69
3	COEFFICIENT DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DE VERGONGHEON	€ / t	2,46
4	COEFFICIENT DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS D'AMBERT (**)	€ / t	1,89
5	COEFFICIENT DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DE SAINT-SAUVES (**)	€ / t	0,43
Option 1	Surcoût traitement PFAS	€ / m ³	14,9

(*) Par exemple, pour un volume annuel de 9 000 m³, il sera appliqué le prix de la ligne (3) pour chaque m³ traité.

(**) En cas de dépannage exceptionnel

DQE 1 an					
N°	Désignation	Unité	Prix unitaire € HT	Qté	Prix € HT
1	EXPLOITATION ET MAINTENANCE INSTALLATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS	€ / mois	6996	12	83952
2	TRAITEMENT DES LIXIVIATS (9 001 - 12 500 m ³)	€ / m ³	2,69	11000	29590

Prix TOTAL HT	113542
---------------	--------

Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Cet avenant prend effet au 01/05/2025.

■ Incidence de l'avenant sur la durée totale d'exécution du marché :

L'avenant a une incidence sur la durée totale d'exécution du marché public :

☒ NON

☐ OUI

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Clermont-Ferrand, le 00/05/2025

Laurent BATTUT
Président du VALTOM

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

En cas de remise contre récépissé/mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 24-11 (lot 2)

A - Identification du pouvoir adjudicateur

VALTOM - Syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme
1 Chemin des Domaines de Beaulieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 44 24 24

SIRET : 256 302 670 00037 CODE : 3821 Z

B - Identification du titulaire du marché public.

SAS OVIVE Agence locale
M. Geoffrey GAUT, chargé d'études
43 rue de l'industrie
69530 BRIGNAIS
N° SIRET : 423 999 085 001 72
Mail : ggaut@ovive.fr
Tél : 09 70 19 07 23

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public :

Marché 24-11 : Exploitation et maintenance des stations de traitement de lixiviats du VALTOM
Lot 2 : station de traitement des lixiviats de l'ISDND d'Ambert

■ Date de la notification du marché public : **01/05/2025** (courrier du 19/02/2025)

■ Durée d'exécution du marché public : **1 an reconductible 3 fois 1 an**

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : %
- **Montant HT : 160 308 € HT/an (estimatif)**

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Régularisation du mode de facturation du traitement des lixiviats extérieurs au site

Les stations peuvent être amenées à traiter des lixiviats provenant d'autres ISDND du VALTOM. Des prix de traitement en euros par unité de volume (€/m³) ont été fixés dans le BPU du marché en fonction de l'origine des effluents traités :

- Tarifs pour les lixiviats du site – prix n°2.1 à 2.4 du PBU ;
- Tarif pour les lixiviats de Vergongheon – prix n°3 du PBU ;
- Tarif pour les lixiviats d'Ambert – prix n°4 du PBU ;
- Tarif pour les lixiviats de Saint-Sauves – prix n°5 du PBU.

Cependant, pour les stations type BRM (lot 1 et 2) la facturation est faite via le débitmètre de rejet, ne permettant pas de distinguer les volumes traités provenant du site des volumes traités provenant de sites extérieurs.

Les annexes financières sont donc modifiées pour supprimer les coûts de traitement d'effluent extérieurs (Prix n°3 à 5 du BPU) et les remplacer par des coefficients de régulation à appliquer aux quantités de lixiviats extérieurs réceptionnés et traités par la station. Les coefficients ont été calculés par la différence entre les prix de traitement des lixiviats extérieurs et les prix de traitement des lixiviats du site.

Le VALTOM fournira chaque début de mois les données de pesée qui, multipliées par le coefficient adapté, permettront le calcul de la régulation du coût de traitement total.

BPU			
N°	Désignation	Unité	Prix unitaire € HT
1	EXPLOITATION ET MAINTENANCE INSTALLATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS	€/ mois	5991
2.1	TRAITEMENT DES LIXIVIATS : 0 - 8 000 m ³ par an (*)	€/ m ³	4,58
2.2	TRAITEMENT DES LIXIVIATS : 8 001 - 13 000 m ³ par an (*)	€/ m ³	4,58
2.3	TRAITEMENT DES LIXIVIATS : 13 001 - 18 000 m ³ par an (*)	€/ m ³	4,58
2.4	TRAITEMENT DES LIXIVIATS : > 18 000 m ³ par an (*)	€/ m ³	4,58
3	COEFFICIENT DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DE VERGONGHEON	€/ t	2,46
4	COEFFICIENT DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DE SAINT-DIERY (**)	€/ t	-1,89
5	COEFFICIENT DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DE SAINT-SAUVES (**)	€/ t	1
Option 1	Surcoût traitement PFAS	€/ m ³	14,9

(*) Par exemple, pour un volume annuel de 9 000 m³, il sera appliqué le prix de la ligne (3) pour chaque m³ traité.

(**) En cas de dépannage exceptionnel

DQE 1 an					
N°	Désignation	Unité	Prix unitaire € HT	Qté	Prix € HT
1	EXPLOITATION ET MAINTENANCE INSTALLATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS	€/ mois	5991	12	71892
2	TRAITEMENT DES LIXIVIATS (13 001 - 18 000 m ³)	€/ m ³	4,58	18500	84730
3	TRAITEMENT DES LIXIVIATS EXTERIEURS (Vergongheon)	€/ m ³	2,46	1500	3686
				Prix TOTAL HT	160308

Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Cet avenant prend effet au 01/05/2025.

- Incidence de l'avenant sur la durée totale d'exécution du marché :

L'avenant a une incidence sur la durée totale d'exécution du marché public :

☒ NON

☐ OUI

PROJET

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Clermont-Ferrand, le 00/05/2025

Laurent BATTUT
Président du VALTOM

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

En cas de remise contre récépissé/mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 27.07 (lot 7)

A - Identification du pouvoir adjudicateur

VALTOM - Syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme
1 Chemin des Domaines de Beaulieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 44 24 24

SIRET : 256 302 670 00037 CODE : 3821 Z

B - Identification du titulaire du marché public.

SUEZ RV CENTRE EST SAS
M. Laurent BARBIER, Directeur d'agence « Loire Auvergne collectivités »
3 Rue Calixte Plotton
42000 SAINT-ETIENNE
Téléphone : 04 77 40 57 14
Siret : 343 488 508 00973
Email. : laurent.barbier@suez.com

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public :

Marché 24.07 (lot 7)

Transport de déchets depuis les Centres de Transfert / Exploitation des Centres de Transfert sur le territoire du VALTOM

Lot 7 : CT Saint Eloy les Mines

■ Date de la notification du marché public : **01/01/2025** (courrier du 18/12/2024)

■ Durée d'exécution du marché public : **1 an reconductible 3 fois 1 an**

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20% / exploitation et transport OMR et 10% / transport CS
- **Montant HT : 207 554 € HT/an (estimatif)**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Suite à modification de tournées de collecte de déchets du SICTOM des Combrailles, il s'avère qu'un seul vidage de déchets est opéré les lundis, mardis et jeudis en fin d'après-midi.

Afin d'optimiser les temps et les couts d'exploitation, il a été décidé, conjointement avec le titulaire du marché et le SICTOM, que les vidages du soir les lundis, mardis et jeudis se feraient en autonomie par les équipages du SICTOM selon un protocole (annexe 1).

Ce protocole de vidage en autonomie les soirs par le SICTOM des Combrailles a été testé sur 3 mois (du 01/02/2025 au 30/04/2025) et a été validé par les 3 parties.

Les horaires de vidage indiqué au CTTT restent inchangés,

Les lundis entre 08h00 et 9h30 ; 11h et 13h30 et **entre 17h et 19h30**

Les mardis et jeudi entre 11h et 13h30 et **entre 17h et 19h30**

Les mercredis entre 11h et 13h30

Les vendredis entre 08h00 et 9h30 et entre 11h et 13h30

La non présence d'un agent SUEZ pour les vidages du soir (consécutives au vidage en autonomie par les équipages du SICTOM des Combrailles), induit une réduction du temps d'intervention dédiés à l'exploitation du Centre de Transfert de St Eloy pour les agents du titulaire du marché.

De ce fait, il a été convenu conjointement de réduire de 1 000€ /mois le montant dédié à la mission exploitation, et ceci à effet rétroactif à partir du 1 février 2025.

Le prix de l'exploitation passe donc à 6 917€ (au lieu de 7 917€/mois).

mission classique			
Exploitation		unité	prix en € H.T
Gardiennage du site, la prise en charge des installations et leur entretien, l'accueil, les pesées, l'assistance au vidage, le compactage et rotation des caissons, le report des activités	-	forfait mensuel	6 917,00

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Non

☒ Oui

Le montant initial est de 207 554 € HT/an (estimatif) soit 830 216€ HT sur 4 ans (estimatif)

Montant de l'avenant :

- Montant HT : ...- **47 000 € HT**
- % d'écart introduit par l'avenant : **moins-value de 5.66 %**

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : **783 216 € HT/ sur 4 ans (estimatif).**

■ Incidence de l'avenant sur la durée totale d'exécution du marché :

L'avenant a une incidence sur la durée totale d'exécution du marché public :

☒ NON

☐ OUI

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Clermont-Ferrand, le 24/06/2025

Laurent BATTUT
Président du VALTOM

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

En cas de remise contre récépissé/mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

Convention de partenariat

Entre

Le VALTOM,

Ayant son siège social au 1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Ferrand,

Représenté par Monsieur Laurent BATTUT,

Agissant en qualité de Président

et

La ligue de Rugby Auvergne Rhône-Alpes, Maison Ovalie de Clermont-Ferrand

Ayant son siège social au 131 rue Verlaine, 63000 Clermont-Ferrand,

Représenté par Monsieur Jean-Yves DIJOL,

Agissant en qualité de Président

Préambule

Le VALTOM est la collectivité publique en charge de la valorisation et du traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire (720 000 habitants).

Au service des usagers, le VALTOM met en oeuvre une politique de gestion des déchets responsable, innovante, durable, et en adéquation avec les objectifs européens, nationaux et départementaux.

Labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2015 par le ministère de l'Environnement, le VALTOM s'engage à respecter les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec notamment une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

Le VALTOM mène plusieurs actions sur la **thématique des éco-manifestations** :

- L'opération **« Mon club de sport zéro déchet »**, en collaboration avec ses collectivités adhérentes, qui vise à accompagner des clubs de sport dans la mise en place d'une démarche exemplaire et pérenne de réduction et de meilleure gestion des déchets. Cette opération représente un budget **de 2 364,00 €** par club, accompagné par nos partenaires, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Clermont-Dômes et Football Ecologie France (FEF).

L'objectif de cet accompagnement est d'aider chaque club à réduire sa production de déchets en premier lieu (éviter le jetable, limiter les quantités, acheter d'occasion...) et à mieux gérer ses déchets résiduels en second lieu (tri, valorisation, réutilisation...).

- L'action **« Eco-manifestations »** qui consiste à accompagner individuellement des organisateurs d'évènement (sportif, culturel, musical...) pour mieux gérer et réduire les déchets. Cette action représente un budget **de 6 000,00 €** par évènement accompagné pour 10 jours de travail, avec notre partenaire Airbeone.

La Ligue de Rugby AURA est composée de 4 maisons Ovalies : Clermont-Ferrand, Chaponnay, Guilhaud Granges et Montbonnot. La ligue AURA comprend 275 clubs et 55 000 licencié.e.s.

La maison Ovalie de Clermont-Ferrand (comprenant 80 clubs, 50 sur le territoire du VALTOM) souhaite s'engager dans une démarche environnementale en mettant en place lors des évènements sportifs un certain nombre d'actions éco-responsables.

La ligue souhaite également trouver une solution quant aux équipements et vêtements de sport usagés et/ou inutilisables par le biais d'une collecte annuelle auprès de tous ces clubs.

La ligue souhaite également un accompagnement au sein de quelques clubs de Rugby de leur maison Ovalie de Clermont-Ferrand qui pourraient servir d'exemple.

Ses objectifs : sensibiliser les joueurs aux enjeux liés aux déchets, trouver une solution de valorisation pour leurs équipements sportifs usagés et organiser des événements zéro déchet.

Article 1 - Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions et les modalités de ce partenariat.

→ **3 axes de collaboration ont été identifiés :**

Action 1 :

Accompagner des clubs de la ligue du territoire du VALTOM (Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire) dans le cadre de l'opération « Mon club de sport zéro déchet » conduite par le VALTOM.

Action 2 :

Accompagner la maison Ovalie lors de l'organisation des finales territoriales qu'elle organise au 1^{er} semestre, dans le cadre de l'opération « Eco-manifestations » conduite par le VALTOM.

Action 3 :

Réfléchir à des solutions complémentaires à celles déjà existantes de recyclage des nombreux stockages d'équipements, matériels et tenues, qui ne sont plus utilisables par les clubs et qui sont actuellement stockés, en passant notamment par l'appui à l'organisation de collectes ponctuelles.

Article 2 - Engagement de la ligue

La ligue s'engage à mettre à disposition un ou plusieurs membres capables d'accompagner les autres clubs dans la démarche éco-responsable menée.

La ligue s'engage à mettre en place les moyens de communication adaptés pour assurer le succès des 3 actions.

La ligue s'engage à mettre en place les moyens humains, matériels et organisationnels pour permettre la valorisation et la collecte des équipements et vêtements des clubs.

En complément du VALTOM, la ligue s'engage à financer l'action 1 « Mon club de sport zéro déchet », en fonction du nombre de clubs qui candidateront :

- Le VALTOM prendra en charge financièrement l'accompagnement de **2 clubs de rugby dans son dispositif, si la ligue prend en charge financièrement l'accompagnement de 5 à 8 clubs.**
- Le VALTOM prendra en charge financièrement l'accompagnement de **1 club de rugby dans son dispositif, si la ligue prend en charge financièrement l'accompagnement de 0 à 4 clubs.**

Article 3 - Engagements du VALTOM

Le VALTOM s'engage à réserver **1 accompagnement** dans le cadre de l'opération MCSP0D, pour les clubs de la Ligue, à hauteur de **2 364 €**

Le VALTOM s'engage à réserver **1 accompagnement individuel** dans le cadre du dispositif « Eco manif » pour l'une des manifestations de la Ligue organisée en 2025, à hauteur de **6 000€**

Le VALTOM **mettra à disposition son réseau de partenaires** afin d'aider la Ligue dans la mise en place de solutions de traitement en vue de la valorisation des équipements et vêtements inutilisés et/ou inutilisables.

Le VALTOM s'engage à communiquer sur ce partenariat.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de 3 ans renouvelable une année supplémentaire.

En cas de défaillance constatée de l'une des parties et d'échec de la conciliation, la présente convention sera résiliée de plein droit.

Article 5 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Article 6 : Communication

Il est convenu que tout support de communication ou exploitation des éléments ou informations relatives aux actions menées dans le cadre de ce partenariat ou rapport avec les médias devra citer les partenaires et faire apparaître les logos respectifs de chaque partie. Une validation mutuelle de ces supports sera respectée avant toute diffusion.

Article 7 : Suivi de la convention

Les actions conduites feront l'objet de réunions et d'échanges réguliers entre les différents partenaires à deux niveaux :

- Une réunion annuelle de bilan;
- Des comités techniques de suivi des actions et du partenariat.

Article 8 : Litige

En cas de litiges, deux représentants de la ligue de rugby AURA et deux représentants du VALTOM chercheront une solution amiable. Si cet accord n'est pas trouvé, les parties se réservent la possibilité de tout recours juridique légal.

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance de ces documents et s'engagent à s'y conformer.

Fait en deux exemplaires (dont un remis à la structure bénéficiaire),

A Clermont-Ferrand le

Pour le bénéficiaire,

Le Président

Pour Le VALTOM,

Le Président



Avenant n° 3 à la convention de partenariat entre le VALTOM et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Puy-de-Dôme

Vu la délibération du VALTOM en date du 13 juin 2023 relative à la présente convention,

Vu la décision de la CMA Puy-de-Dôme en date du 9 mai 2023,

Vu la délibération du VALTOM en date du 25 juin 2024 relative à la présente convention,

En vertu des articles 5 et 6 de la convention établie le 13 juin 2023 entre le VALTOM, représenté par son Président, Monsieur Laurent BATTUT, et la CMA Puy-de-Dôme, représentée par son Président, Jean Luc HEBERT

Pour la période 2025-2026, les actions et opérations suivantes sont envisagées (voir tableau page suivante).

Le montant global est de **54 240 euros HT**.

Pour mémoire, le montant global pour la période 2023-2024 et 2024-2025 était de 57 960€.

Conformément à l'article 5 de la convention le paiement se fera selon la répartition suivante :

- 30 % en juillet **soit 16 272 € HT ;**
- 40 % en décembre, **soit 21 696 € HT ;**
- 30 % le solde à la remise des documents bilan de fin d'action (en juin) **soit 16 272 € HT.**

Conformément à l'article 3, la CMA transmettra un bilan financier justifiant de l'utilisation des fonds alloués par le VALTOM.

Fait en double exemplaires à Clermont Ferrand, **le 24 juin 2025.**

Le VALTOM

Le Président,
Laurent BATTUT

La CMA Puy-de-Dôme

Le Président,
Jean Luc HEBERT

ACTION	SECTEURS	DETAILS	Prévisionnel		
			Jours	Qté	€
1 Accompagnement individuel au tri et à la réduction des DMA (Mon artisan 0 déchet)	TOUS ARTISANS	Accompagnement d'artisans volontaires dans la mise en œuvre d'actions visant à mieux trier les déchets assimilés (filière et qualité du tri) et à réduire leurs quantités . Elaboration d'un état des lieux quantitatif et qualitatif, proposition d'un plan d'actions, accompagnement et évaluation. Nom du dispositif : Mon artisan zéro déchet	100	33 diag	42 000€
2 Sensibilisation collective des artisans au sujet des déchets.	TOUS ARTISANS	Sensibilisation des artisans au sujet des déchets (dont réglementation) lors de temps collectifs, en présentiel ou en distanciel * <i>Echange de pair à pair, intervention d'éco organismes, visite de sites (ex : Vernéa), visite de structures (ex : Métabatik, Colas), sensibilisation à l'accès en déchetterie</i>	14	2 réunions collectives	5 880 €
3 Sensibilisation des créateurs d'entreprise et les jeunes entrepreneurs	TOUS ARTISANS	Sensibilisation des créateurs d'entreprises lors des formations proposées à la CMA (24 formations réalisées sur l'année), soit environ 250 porteurs de projets (30 ' de présentation)	4	24 interventions en formation (2/mois)	1 680 €
4 Promouvoir les artisans réparateurs.	FABRICATION / SERVICES	Organiser des temps de présence d'artisans en déchetterie (de préférence déchetteries type pôles de valorisation) pour sensibiliser les usagers à la réparation ou lors d'événements appropriés. Recenser les artisans et permettre aux EPCI de dupliquer l'initiative à termes en autonomie	9	9 événements 1 événement / territoire	900€ (Le VALTOM prend en charge la 1ère année de cotisation pour les nouveaux réparateurs soit 50€ pour 18 réparateurs (2/territoire)) + 3780€
Promotion des solutions circulaires	TOUS ARTISANS	Lors des temps de sensibilisation collective et des accompagnements individuels, promotion de : - solution de collecte et valorisation des cheveux par l'entreprise Capillum. - réemploi des matériaux (Métabatik, Colas, etc.) - emballages réutilisables et consignés : Raboule, Pampa, etc. - Gourmet Bag pour les restaurateurs			
TOTAL			127		54 240,00 €



CONVENTION DE PARTENARIAT

LYCEE RABELAIS BRASSAC-LES-MINES / VALTOM

Entre

Le Lycée François Rabelais de Brassac-les-Mines,
sis 13 avenue de Charbonnier, 63 570 BRASSAC-LES-MINES,
Représentée par son Proviseur, Monsieur Gilles CEYRAT,
Et désignée ci-après « **le Lycée Rabelais** »

Et

Le **VALTOM** (syndicat départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire),
sis 1 chemin des domaines de Beaulieu, 63000 CLERMONT- FERRAND,
Représenté par son Président, Monsieur Laurent BATTUT,
Et désigné ci-après « **le VALTOM** »

Il est arrêté les dispositions suivantes,

1/ PRÉSENTATION DE LA CONVENTION

1.1/ Contexte

Dans le cadre de son Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC), **le VALTOM** déploie un plan d'actions sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets et concernant plus particulièrement les déchets alimentaires sur la Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (LGA), dont notamment la sensibilisation des apprenants en formation professionnelle sur les Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration et les Métiers de Bouche.

En tant que lycée professionnel, **le Lycée Rabelais** forme des apprenants aux Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration et aux Métiers de Bouche. Les référentiels de formation incluant des enjeux d'Education au Développement Durable (EDD), **le Lycée Rabelais** a la volonté d'intégrer la thématique de la LGA dans ses cursus pédagogiques.

Aussi, compte tenu des formations aux Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration et aux Métiers de Bouche proposées par **le Lycée Rabelais**, un partenariat avec **le VALTOM** s'inscrivant dans la volonté de réduire l'impact environnemental de la restauration et des métiers de bouche s'avère pertinent pour les deux structures.

En effet, **le VALTOM** et **le Lycée Rabelais** ont des intérêts communs à établir un partenariat sur des actions liées à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, notamment par la sensibilisation à la LGA.

Dans le cadre de ce programme, **le VALTOM** vise à accompagner une équipe projet, constituée de membres issus des corps pédagogique et administratif **du Lycée Rabelais**, dans une démarche de sensibilisation à la LGA des apprenants en formation professionnelle sur les Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration et les Métiers de Bouche. Pour atteindre cet objectif, **le VALTOM** fait intervenir comme prestataires le CPIE Clermont-Dômes et le laboratoire d'hygiène TERANA. De plus, **le VALTOM** associe à cette démarche le SICTOM ISSOIRE BRIOUDE qui travaille déjà avec **le Lycée Rabelais** sur le compostage des déchets alimentaires.

En complément de l'accompagnement de projet, **le VALTOM** propose **au Lycée Rabelais** un diagnostic sur le tri des déchets et la lutte contre le gaspillage du self, débouchant sur l'élaboration d'un plan d'actions personnalisé.

Ainsi, cet accompagnement se veut être un dispositif élaboré en mode projet, coconstruit avec les enseignants **du Lycée Rabelais** ; L'objectif de ce projet étant orienté vers l'accompagnement par **le VALTOM** et ses prestataires d'une équipe projets formée d'enseignants et encadrants **du Lycée Rabelais**, afin que ces derniers puissent intégrer de manière pérenne à leur programme pédagogique d'EDD le volet relatif à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration.

1.2/ Objet de la convention

La présente convention a pour objet la définition des modalités du partenariat entre **le VALTOM** et **le Lycée Rabelais** portant :

- sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration et la sensibilisation à la LGA des apprenants des Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration et des Métiers de Bouche en formation professionnelle, via l'accompagnement par **le VALTOM** et ses prestataires d'une équipe projets formée d'enseignants et d'encadrants **du Lycée Rabelais**,
- sur la précision des axes de coopération et des engagements de chacune des parties.

2/ AXES DE COOPERATION ET ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Les échanges entre **le Lycée Rabelais** et **le VALTOM**, préalables à la présente convention, ont permis d'identifier les axes de travail à engager dans le cadre du présent partenariat.

Ainsi,

le Lycée Rabelais, par la présente convention de partenariat, s'engage à :

1. Accorder l'affichage conjoint, sur les supports de communication, des logos des parties impliquées par les actions en lien avec le présent partenariat ;
2. Former une équipe projet au sein de sa structure, comprenant des enseignants et des encadrants, à même de coconstruire avec **le VALTOM** et ses partenaires un programme pédagogique en adéquation avec les attentes des référentiels de formation en termes d'EDD ;
3. Pérenniser au sein de sa structure l'enseignement coconstruit avec **le VALTOM** et ses partenaires ayant pour finalité la sensibilisation des apprenants en formation professionnelle sur les Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration et le Métiers de Bouche à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, notamment par la sensibilisation à la LGA ;
4. Participer à la médiatisation des actions mises en place dans le cadre de la convention (exemples : conférence de presse, reportage photo, interview, etc.) ;
5. Valoriser le présent partenariat en citant dans ses communications tous publics le VALTOM et les différents partenaires impliqués ;
6. Faciliter la réalisation des projets engagés dans le cadre du présent partenariat.
7. Apporter son soutien aux communications et actions **du VALTOM** portant sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, dont la LGA en assurant une communication autour des actions menées conjointement afin de valoriser les enjeux communs sur le territoire du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire et notamment en :
 - mentionnant le partenariat avec le VALTOM dans ses supports de communication liés aux actions concernées :
 - site internet : intégration du logo du VALTOM, renvoi vers notre URL et la page présentant le partenariat mis en place ;
 - relations presse : dossier et/ou communiqué de presse ;
 - réseaux sociaux ;
 - événements, etc.
 - intégrant les éléments visuels fournis par le VALTOM : logo, charte graphique, photographies (à noter qu'il est possible de compléter le dossier remis en fonction de vos besoins).
 - remettant un dossier avec ses éléments visuels (logo, charte graphique, photographies...) et le listing de ses supports et canaux de communication.

- s'abonnant à la newsletter du VALTOM et à ses réseaux sociaux, et les réseaux sociaux dans les publications digitales pour faciliter la veille et le partage des contenus, et si possible mentionner le #VALTOM.
- participant à la médiatisation des actions mises en place dans le cadre de la convention (exemples : conférence de presse, reportage photo, médiatisation de l'anniversaire de la convention, etc.) ;

Le VALTOM, par la présente convention de partenariat, s'engage à :

1. Organiser des actions de valorisation ponctuelles autour du projet mené ;
2. Apposer conjointement sur les supports de communication les logos des parties impliquées par les actions liées au présent partenariat ;
3. Réaliser des actions de communication communes et spécifiques autour des actions effectuées dans le cadre du présent partenariat ou en lien avec son objet ;
4. Valoriser le présent partenariat en citant dans ses communications **le Lycée Rabelais** et les différents partenaires impliqués ;
5. Apporter en retour du respect des engagements pris par **le Lycée Rabelais** un accompagnement par **le VALTOM** et ses prestataires de l'équipe projets formés d'enseignants et d'encadrants **du Lycée Rabelais**, afin que ces derniers puissent intégrer de manière pérenne à leur programme pédagogique l'EDD, et notamment le volet relatif à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, et plus particulièrement la sensibilisation à la LGA. Cet accompagnement sera réalisé sur deux années scolaires, soit de septembre 2025 à juillet 2027, pour un montant estimatif de 14 000 € HT, financé par **le VALTOM**.
6. Organiser des visites des installations du VALTOM pour l'équipe et les apprenants **du Lycée Rabelais**.
7. **Apporter son soutien aux communications et actions de l'Etonnant Festin portant sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration et sur la LGA** en assurant une communication autour des actions menées conjointement afin de valoriser les enjeux communs sur le territoire du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire et notamment en :
 - **valorisant les actions menées en collaboration avec L'Etonnant Festin** sur ses supports de communication :
 - site internet
 - réseaux sociaux
 - newsletter, etc.
 - **relayant les informations et événements liés au partenariat** sous réserve de leur adéquation avec sa ligne éditoriale et son calendrier de communication.
 - **fournissant à l'Etonnant Festin les éléments de communication** nécessaires.
 - **facilitant les échanges et la coordination** en matière de communication via un point de contact dédié.

- **s'abonnant aux comptes du partenaire** : réseaux sociaux pour la réception de ces informations.

Outils de communication du VALTOM

Le VALTOM dispose de plusieurs canaux de communication, digitaux notamment, pour relayer les initiatives et événements en lien avec ce partenariat :

- **site Internet** : www.valtom63.fr
- **Facebook** : www.facebook.com/leValtom/
- **YouTube** : www.youtube.com/@valtom8407

3 / MODALITÉS DE LA CONVENTION

3.1/ Durée

La présente convention est conclue jusqu'au 31 juillet 2027.

3.2/ Conditions de renouvellement

Elle pourra, passé ce délai, faire l'objet d'une reconduction expresse par avenant.

Une réunion pour bilan du partenariat entre **le VALTOM** et **le Lycée Rabelais** sera tenue au minima une fois par année scolaire.

A l'occasion de cette réunion, les modalités de la présente convention pourront être révisées, sous réserve d'accord des parties concernées.

3.3/ Détermination du montant des contributions

Le VALTOM prévoit la mise en œuvre d'un accompagnement par ses prestataires de l'équipe projets formée d'enseignants et d'encadrants **du Lycée Rabelais**, afin que ces derniers puissent intégrer de manière pérenne à leur programme pédagogique l'EDD, et notamment le volet relatif à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, et plus particulièrement la sensibilisation à la LGA, réalisé sur deux années scolaires, soit de septembre 2025 à juillet 2027, pour un montant estimatif de 14 000 € HT.

3.4/ Litiges

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties.

À défaut d'accord à l'issue d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiée par l'une des parties et précisant la difficulté en cause, chacune des parties peut saisir le tribunal compétent (Clermont-Ferrand).

3.5/ Résiliation

En cas de défaillance constatée de l'une ou l'autre des parties et d'échec de la conciliation, la présente convention sera résiliée de plein droit par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de trois mois à la lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tôt et le cas échéant, après clôture des éventuelles actions en cours à la date du préavis.

En cas de résiliation de la présente convention, **le VALTOM** ne sera pas tenu de couvrir les coûts du dispositif en cours au-delà des sommes engagées pour couvrir les prestations commandées par ses soins et réalisées par ses prestataires à la date de fin du préavis. Ainsi, il est acté qu'en cas de résiliation de la présente convention, **le Lycée Rabelais** ne pourra demander au **VALTOM** le financement de la totalité du dispositif engagé.

3.6/ Clause de non-exclusivité

Il est convenu que la présente convention n'est assortie d'aucune clause d'exclusivité réciproque entre les parties.

3.7/ Cession - Clause d'agrément

La présente convention présente un caractère "intuitu personae". En conséquence, les parties ne peuvent céder les droits qu'elles détiennent au titre de la présente convention.

Entre les signataires,

A Clermont-Ferrand, le

Pour le Lycée Rabelais

M. Gilles CEYRAT
Proviseur

Pour le VALTOM

M. Laurent BATTUT
Président



CONVENTION DE PARTENARIAT

LYCEE RABELAIS BRASSAC-LES-MINES / VALTOM

Entre

Le Lycée François Rabelais de Brassac-les-Mines,
sis 13 avenue de Charbonnier, 63 570 BRASSAC-LES-MINES,
Représentée par son Proviseur, Monsieur Gilles CEYRAT,
Et désignée ci-après « **le Lycée Rabelais** »

Et

Le **VALTOM** (syndicat départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire),
sis 1 chemin des domaines de Beaulieu, 63000 CLERMONT- FERRAND,
Représenté par son Président, Monsieur Laurent BATTUT,
Et désigné ci-après « **le VALTOM** »

Il est arrêté les dispositions suivantes,

1/ PRÉSENTATION DE LA CONVENTION

1.1/ Contexte

Dans le cadre de son Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC), **le VALTOM** déploie un plan d'actions sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets et concernant plus particulièrement les déchets alimentaires sur la Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (LGA), dont notamment la sensibilisation des apprenants en formation professionnelle sur les Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration et les Métiers de Bouche.

En tant que lycée professionnel, **le Lycée Rabelais** forme des apprenants aux Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration et aux Métiers de Bouche. Les référentiels de formation incluant des enjeux d'Education au Développement Durable (EDD), **le Lycée Rabelais** a la volonté d'intégrer la thématique de la LGA dans ses cursus pédagogiques.

Aussi, compte tenu des formations aux Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration et aux Métiers de Bouche proposées par **le Lycée Rabelais**, un partenariat avec **le VALTOM** s'inscrivant dans la volonté de réduire l'impact environnemental de la restauration et des métiers de bouche s'avère pertinent pour les deux structures.

En effet, **le VALTOM** et **le Lycée Rabelais** ont des intérêts communs à établir un partenariat sur des actions liées à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, notamment par la sensibilisation à la LGA.

Dans le cadre de ce programme, **le VALTOM** vise à accompagner une équipe projet, constituée de membres issus des corps pédagogique et administratif **du Lycée Rabelais**, dans une démarche de sensibilisation à la LGA des apprenants en formation professionnelle sur les Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration et les Métiers de Bouche. Pour atteindre cet objectif, **le VALTOM** fait intervenir comme prestataires le CPIE Clermont-Dômes et le laboratoire d'hygiène TERANA. De plus, **le VALTOM** associe à cette démarche le SICTOM ISSOIRE BRIOUDE qui travaille déjà avec **le Lycée Rabelais** sur le compostage des déchets alimentaires.

En complément de l'accompagnement de projet, **le VALTOM** propose **au Lycée Rabelais** un diagnostic sur le tri des déchets et la lutte contre le gaspillage du self, débouchant sur l'élaboration d'un plan d'actions personnalisé.

Ainsi, cet accompagnement se veut être un dispositif élaboré en mode projet, coconstruit avec les enseignants **du Lycée Rabelais** ; L'objectif de ce projet étant orienté vers l'accompagnement par **le VALTOM** et ses prestataires d'une équipe projets formée d'enseignants et encadrants **du Lycée Rabelais**, afin que ces derniers puissent intégrer de manière pérenne à leur programme pédagogique d'EDD le volet relatif à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration.

1.2/ Objet de la convention

La présente convention a pour objet la définition des modalités du partenariat entre **le VALTOM** et **le Lycée Rabelais** portant :

- sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration et la sensibilisation à la LGA des apprenants des Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration et des Métiers de Bouche en formation professionnelle, via l'accompagnement par **le VALTOM** et ses prestataires d'une équipe projets formée d'enseignants et d'encadrants **du Lycée Rabelais**,
- sur la précision des axes de coopération et des engagements de chacune des parties.

2/ AXES DE COOPERATION ET ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Les échanges entre **le Lycée Rabelais** et **le VALTOM**, préalables à la présente convention, ont permis d'identifier les axes de travail à engager dans le cadre du présent partenariat.

Ainsi,

le Lycée Rabelais, par la présente convention de partenariat, s'engage à :

1. Accorder l'affichage conjoint, sur les supports de communication, des logos des parties impliquées par les actions en lien avec le présent partenariat ;
2. Former une équipe projet au sein de sa structure, comprenant des enseignants et des encadrants, à même de coconstruire avec **le VALTOM** et ses partenaires un programme pédagogique en adéquation avec les attentes des référentiels de formation en termes d'EDD ;
3. Pérenniser au sein de sa structure l'enseignement coconstruit avec **le VALTOM** et ses partenaires ayant pour finalité la sensibilisation des apprenants en formation professionnelle sur les Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration et le Métiers de Bouche à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, notamment par la sensibilisation à la LGA ;
4. Participer à la médiatisation des actions mises en place dans le cadre de la convention (exemples : conférence de presse, reportage photo, interview, etc.) ;
5. Valoriser le présent partenariat en citant dans ses communications tous publics le VALTOM et les différents partenaires impliqués ;
6. Faciliter la réalisation des projets engagés dans le cadre du présent partenariat.
7. Apporter son soutien aux communications et actions **du VALTOM** portant sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, dont la LGA en assurant une communication autour des actions menées conjointement afin de valoriser les enjeux communs sur le territoire du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire et notamment en :
 - mentionnant le partenariat avec le VALTOM dans ses supports de communication liés aux actions concernées :
 - site internet : intégration du logo du VALTOM, renvoi vers notre URL et la page présentant le partenariat mis en place ;
 - relations presse : dossier et/ou communiqué de presse ;
 - réseaux sociaux ;
 - événements, etc.
 - intégrant les éléments visuels fournis par le VALTOM : logo, charte graphique, photographies (à noter qu'il est possible de compléter le dossier remis en fonction de vos besoins).
 - remettant un dossier avec ses éléments visuels (logo, charte graphique, photographies...) et le listing de ses supports et canaux de communication.

- s'abonnant à la newsletter du VALTOM et à ses réseaux sociaux, et les réseaux sociaux dans les publications digitales pour faciliter la veille et le partage des contenus, et si possible mentionner le #VALTOM.
- participant à la médiatisation des actions mises en place dans le cadre de la convention (exemples : conférence de presse, reportage photo, médiatisation de l'anniversaire de la convention, etc.) ;

Le VALTOM, par la présente convention de partenariat, s'engage à :

1. Organiser des actions de valorisation ponctuelles autour du projet mené ;
2. Apposer conjointement sur les supports de communication les logos des parties impliquées par les actions liées au présent partenariat ;
3. Réaliser des actions de communication communes et spécifiques autour des actions effectuées dans le cadre du présent partenariat ou en lien avec son objet ;
4. Valoriser le présent partenariat en citant dans ses communications **le Lycée Rabelais** et les différents partenaires impliqués ;
5. Apporter en retour du respect des engagements pris par **le Lycée Rabelais** un accompagnement par **le VALTOM** et ses prestataires de l'équipe projets formés d'enseignants et d'encadrants **du Lycée Rabelais**, afin que ces derniers puissent intégrer de manière pérenne à leur programme pédagogique l'EDD, et notamment le volet relatif à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, et plus particulièrement la sensibilisation à la LGA. Cet accompagnement sera réalisé sur deux années scolaires, soit de septembre 2025 à juillet 2027, pour un montant estimatif de 14 000 € HT, financé par **le VALTOM**.
6. Organiser des visites des installations du VALTOM pour l'équipe et les apprenants **du Lycée Rabelais**.
7. **Apporter son soutien aux communications et actions de l'Etonnant Festin portant sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration et sur la LGA** en assurant une communication autour des actions menées conjointement afin de valoriser les enjeux communs sur le territoire du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire et notamment en :
 - **valorisant les actions menées en collaboration avec L'Etonnant Festin** sur ses supports de communication :
 - site internet
 - réseaux sociaux
 - newsletter, etc.
 - **relayant les informations et événements liés au partenariat** sous réserve de leur adéquation avec sa ligne éditoriale et son calendrier de communication.
 - **fournissant à l'Etonnant Festin les éléments de communication** nécessaires.
 - **facilitant les échanges et la coordination** en matière de communication via un point de contact dédié.

- **s'abonnant aux comptes du partenaire** : réseaux sociaux pour la réception de ces informations.

Outils de communication du VALTOM

Le VALTOM dispose de plusieurs canaux de communication, digitaux notamment, pour relayer les initiatives et événements en lien avec ce partenariat :

- **site Internet** : www.valtom63.fr
- **Facebook** : www.facebook.com/leValtom/
- **YouTube** : www.youtube.com/@valtom8407

3 / MODALITÉS DE LA CONVENTION

3.1/ Durée

La présente convention est conclue jusqu'au 31 juillet 2027.

3.2/ Conditions de renouvellement

Elle pourra, passé ce délai, faire l'objet d'une reconduction expresse par avenant.

Une réunion pour bilan du partenariat entre **le VALTOM** et **le Lycée Rabelais** sera tenue au minima une fois par année scolaire.

A l'occasion de cette réunion, les modalités de la présente convention pourront être révisées, sous réserve d'accord des parties concernées.

3.3/ Détermination du montant des contributions

Le VALTOM prévoit la mise en œuvre d'un accompagnement par ses prestataires de l'équipe projets formée d'enseignants et d'encadrants **du Lycée Rabelais**, afin que ces derniers puissent intégrer de manière pérenne à leur programme pédagogique l'EDD, et notamment le volet relatif à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, et plus particulièrement la sensibilisation à la LGA, réalisé sur deux années scolaires, soit de septembre 2025 à juillet 2027, pour un montant estimatif de 14 000 € HT.

3.4/ Litiges

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties.

À défaut d'accord à l'issue d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiée par l'une des parties et précisant la difficulté en cause, chacune des parties peut saisir le tribunal compétent (Clermont-Ferrand).

3.5/ Résiliation

En cas de défaillance constatée de l'une ou l'autre des parties et d'échec de la conciliation, la présente convention sera résiliée de plein droit par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de trois mois à la lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tôt et le cas échéant, après clôture des éventuelles actions en cours à la date du préavis.

En cas de résiliation de la présente convention, **le VALTOM** ne sera pas tenu de couvrir les coûts du dispositif en cours au-delà des sommes engagées pour couvrir les prestations commandées par ses soins et réalisées par ses prestataires à la date de fin du préavis. Ainsi, il est acté qu'en cas de résiliation de la présente convention, **le Lycée Rabelais** ne pourra demander au **VALTOM** le financement de la totalité du dispositif engagé.

3.6/ Clause de non-exclusivité

Il est convenu que la présente convention n'est assortie d'aucune clause d'exclusivité réciproque entre les parties.

3.7/ Cession - Clause d'agrément

La présente convention présente un caractère "intuitu personae". En conséquence, les parties ne peuvent céder les droits qu'elles détiennent au titre de la présente convention.

Entre les signataires,

A Clermont-Ferrand, le

Pour le Lycée Rabelais

M. Gilles CEYRAT
Proviseur

Pour le VALTOM

M. Laurent BATTUT
Président

31900 - SM VALTOM

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	46 869 981,62	122 400 329,03	169 270 310,65
Titres de recette émis (b)	24 638 141,11	119 005 131,95	143 643 273,06
Réductions de titres (c)		4 747 365,34	4 747 365,34
Recettes nettes (d = b - c)	24 638 141,11	114 257 766,61	138 895 907,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	46 869 981,62	122 400 329,03	169 270 310,65
Mandats émis (f)	25 848 052,52	94 816 357,67	120 664 410,19
Annulations de mandats (g)	64 246,78	2 846 310,72	2 910 557,50
Dépenses nettes (h = f - g)	25 783 805,74	91 970 046,95	117 753 852,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		22 287 719,66	21 142 055,03
(h - d) Déficit	1 145 664,63		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non
personnalisés

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-10 258 099,31		-1 145 664,63		-11 403 763,94
Fonctionnement	17 608 867,60	13 050 876,91	22 287 719,66		26 845 710,35
TOTAL I	7 350 768,29	13 050 876,91	21 142 055,03		15 441 946,41
II - Budgets des services à caractère administratif 31901-SM VALTOM CODEC					
Investissement			-19 444,08		-19 444,08
Fonctionnement	27 776,00	27 776,00	2 678 576,23		2 678 576,23
Sous-Total	27 776,00	27 776,00	2 659 132,15		2 659 132,15
TOTAL II	27 776,00	27 776,00	2 659 132,15		2 659 132,15
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 378 544,29	13 078 652,91	23 801 187,18		18 101 078,56

Page des signatures

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SM VALTOM pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

A Clermont-Fd, le 24/06/2025



SM VALTOM
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Denis LOYE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 12/02/2025

Population 680393
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	29
1 Balance des comptes	Etat III-1 30
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 52
4EME PARTIE : Page des signatures	53

BILAN SYNTHETIQUE
(En Milliers d'Euros)

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilitisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	1 409,53
Subventions d'investissement versées	3 661,10	Neutralisations et régularisations	-35,49
Autres immobilisations incorporelles	352,87	Réserves	96 373,32
Immobilitisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	4 557,99
Terrains	14 095,78	Résultat de l'exercice	22 287,72
Constructions	29 093,47	Droits du concédant, de l'affectant, de l'affectant et du remettant	15 915,49
		TOTAL FONDS PROPRES (I)	140 508,56
Réseaux et installations de voirie		PASSIF	
Réseaux divers	88,76	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Installations techniques, agencements et matériel	1 571,48	DETTES FINANCIÈRES	
Immobilitisations mises en concessions ou affectées		Emprunts obligataires	
Autres	170,99	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	17 432,01
Immobilitisations corporelles en cours	9 011,92	Dettes financières et autres emprunts	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	17 432,01
Immobilitisations financières (nettes)	84 452,24	DETTES NON FINANCIÈRES	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	142 498,62	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 616,19
ACTIF CIRCULANT		Autres dettes non financières	6 914,26
Stocks		Produits constatés d'avance	
Créances	15 588,74	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	13 530,45
Charges constatées d'avance		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
Trésorerie	13 383,73	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	30 962,46
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	28 972,47	Comptes de régularisation (III)	0,07
Comptes de régularisation (III)		Écarts de conversion passif (IV)	
Écarts de conversion actif (IV)		TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	171 471,09
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	171 471,09		

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

31900 - SM VALTOM

BILAN (en Euros)

Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		7 588 247,18	3 927 143,45	3 661 103,73	4 166 986,87
Autres immobilisations incorporelles		434 089,07	81 217,84	352 871,23	233 446,38
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		14 747 576,18	651 792,15	14 095 784,03	4 598 593,39
Constructions		29 608 919,76	515 445,08	29 093 474,68	27 675 045,08
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers		143 124,84	54 367,30	88 757,54	94 337,95
Installations techniques, agencements et matériel		6 891 973,59	5 320 497,48	1 571 476,11	1 684 229,39
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		1 030 615,05	859 628,74	170 986,31	182 419,15
Immobilisations corporelles en cours		9 011 920,72		9 011 920,72	8 190 266,40
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		84 452 244,86		84 452 244,86	73 897 294,27
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		153 908 711,25	11 410 092,04	142 498 619,21	120 722 618,88

31900 - SM VALTOM

BILAN (en Euros)

Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		9 520 638,24		9 520 638,24	6 994 467,54
Créances sur les redevables et comptes rattachés		5 597 928,92	6 615 163,62	-1 017 234,70	4 856 731,01
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		7 085 337,66		7 085 337,66	166 622,82
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		22 203 904,82	6 615 163,62	15 588 741,20	12 017 821,37
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		13 383 732,90		13 383 732,90	4 995 830,16
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		13 383 732,90		13 383 732,90	4 995 830,16
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		189 496 348,97	18 025 255,66	171 471 093,31	137 736 270,41

31900 - SM VALTOM

BILAN (en Euros)

Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		0,01	0,01
Fonds globalisés		74 728,99	74 728,99
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		236 795,87	72 032,14
Rattachées à un actif non amortissable		1 098 000,43	1 098 000,43
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-35 490,12	-35 490,12
RÉSERVES		96 373 318,52	83 322 441,61
REPORT A NOUVEAU		4 557 990,69	6 026 100,25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		22 287 719,66	11 582 767,35
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFECTANT ET DU REMETTANT		15 915 492,00	6 405 536,12
TOTAL FONDS PROPRES (I)		140 508 556,05	108 546 116,78

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

BILAN (en Euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		17 432 009,57	19 527 270,39
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		17 432 009,57	19 527 270,39
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 616 193,50	7 150 003,96
Dettes fiscales et sociales		3 032 150,84	1 611 480,08
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		3 413 195,12	832 749,14
Autres dettes non financières		468 914,15	28 101,87
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		13 530 453,61	9 622 335,05
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		30 962 463,18	29 149 605,44
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		74,08	40 548,19
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		171 471 093,31	137 736 270,41

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	82 246,49	
Compensations, autres attributions et autres participations	315,21	
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	23 584,62	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	8 054,44	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	44,40	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	114 245,16	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	36 335,10	
Charges de personnel	1 377,13	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	71,26	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	33 691,99	
Impôts et taxes	6 251,29	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	7 448,36	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	85 175,12	



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	88,29	
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	88,29	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	28 981,74	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	6 694,02	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-6 694,02	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	22 287,72	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		82 246 492,55		
Compensations, autres attributions et autres participations		315 205,55		
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		23 584 622,43		
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		8 054 439,66		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,01		
Reprises du financement rattaché à un actif		44 396,27		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		114 245 156,47		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		36 335 096,87		
Charges de personnel		1 377 129,17		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		991 483,21		
Dont charges sociales		385 645,96		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		71 260,44		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		33 691 990,07		
Impôts et taxes		6 251 288,16		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		7 448 356,33		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		85 175 121,04		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		88 293,40		
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		76 293,40		
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

31900 - SM VALTOM

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics		12 000,00		
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		88 293,40		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		28 981 742,03		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		6 677 286,02		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		16 736,35		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		6 694 022,37		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-6 694 022,37		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		22 287 719,66		

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

ETABLISSMENT : SM VALTOM

ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

ETABLISSMENT : SM VALTOM
ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

ETAT : SM VALTOM
II-1

Exercice 2024

Résultats budgétaires de l'exercice

31900 - SM VALTOM

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	46 869 981,62	122 400 329,03	169 270 310,65
Titres de recette émis (b)	24 638 141,11	119 005 131,95	143 643 273,06
Réductions de titres (c)		4 747 365,34	4 747 365,34
Recettes nettes (d = b - c)	24 638 141,11	114 257 766,61	138 895 907,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	46 869 981,62	122 400 329,03	169 270 310,65
Mandats émis (f)	25 848 052,52	94 816 357,67	120 664 410,19
Annulations de mandats (g)	64 246,78	2 846 310,72	2 910 557,50
Dépenses nettes (h = f - g)	25 783 805,74	91 970 046,95	117 753 852,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		22 287 719,66	21 142 055,03
(h - d) Déficit	1 145 664,63		



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

ETABLI PAR : SM VALTOM
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-10 258 099,31		-1 145 664,63		-11 403 763,94
Fonctionnement	17 608 867,60	13 050 876,91	22 287 719,66		26 845 710,35
TOTAL I	7 350 768,29	13 050 876,91	21 142 055,03		15 441 946,41
II - Budgets des services à caractère administratif 31901-SM VALTOM CODOEC					
Investissement			-19 444,08		-19 444,08
Fonctionnement	27 776,00	27 776,00	2 678 576,23		2 678 576,23
Sous-Total	27 776,00	27 776,00	2 659 132,15		2 659 132,15
TOTAL II	27 776,00	27 776,00	2 659 132,15		2 659 132,15
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 378 544,29	13 078 652,91	23 801 187,18		18 101 078,56



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	12 556 850,00		12 556 850,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	533 320,59		533 320,59
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 683 586,20		4 683 586,20
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 331 275,52	-98 150,00	8 233 125,52
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS		98 150,00	98 150,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	26 105 032,31		26 105 032,31
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	26 105 032,31		26 105 032,31
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00		50 000,00
041	Opérations patrimoniales	10 456 850,00		10 456 850,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 506 850,00		10 506 850,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 258 099,31		10 258 099,31
TOTAL GENERAL		46 869 981,62		46 869 981,62



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	12 556 850,00	12 552 063,41		12 552 063,41	4 786,59
20	533 320,59	123 404,81		123 404,81	409 915,78
21	4 683 586,20	1 751 583,11	64 246,78	1 687 336,33	2 996 249,87
23	8 233 125,52	821 654,32		821 654,32	7 411 471,20
26	98 150,00	98 148,00		98 148,00	2,00
SOUS-TOTAL	26 105 032,31	15 346 853,65	64 246,78	15 282 606,87	10 822 425,44
TOTAL	26 105 032,31	15 346 853,65	64 246,78	15 282 606,87	10 822 425,44
040	50 000,00	44 396,28		44 396,28	5 603,72
041	10 456 850,00	10 456 802,59		10 456 802,59	47,41
TOTAL	10 506 850,00	10 501 198,87		10 501 198,87	5 651,13
001	10 258 099,31				10 258 099,31
TOTAL GENERAL	46 869 981,62	25 848 052,52	64 246,78	25 783 805,74	21 086 175,88



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	13 050 876,91		13 050 876,91
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	13 050 876,91		13 050 876,91
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 050 876,91		13 050 876,91
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	22 412 254,71		22 412 254,71
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 000,00		950 000,00
041	Opérations patrimoniales	10 456 850,00		10 456 850,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	33 819 104,71		33 819 104,71
TOTAL GENERAL		46 869 981,62		46 869 981,62



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	13 050 876,91	13 050 876,91		13 050 876,91	
13		209 160,00		209 160,00	-209 160,00
SOUS-TOTAL	13 050 876,91	13 260 036,91		13 260 036,91	-209 160,00
TOTAL	13 050 876,91	13 260 036,91		13 260 036,91	-209 160,00
021	22 412 254,71				22 412 254,71
040	950 000,00	921 301,61		921 301,61	28 698,39
041	10 456 850,00	10 456 802,59		10 456 802,59	47,41
TOTAL	33 819 104,71	11 378 104,20		11 378 104,20	22 441 000,51
TOTAL GENERAL	46 869 981,62	24 638 141,11		24 638 141,11	22 231 840,51



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	42 981 416,00	1 671 249,12	44 652 665,12
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 415 700,00	42 000,00	1 457 700,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 986 964,48		5 986 964,48
66	CHARGES FINANCIÈRES	6 718 100,00		6 718 100,00
67	CHARGES SPECIFIQUES		33 695 590,00	33 695 590,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		6 527 054,72	6 527 054,72
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	57 102 180,48	41 935 893,84	99 038 074,32
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	22 412 254,71		22 412 254,71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 000,00		950 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	23 362 254,71		23 362 254,71
TOTAL GENERAL		80 464 435,19	41 935 893,84	122 400 329,03

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	44 652 665,12	45 381 083,21	2 831 550,53	42 549 532,68	2 103 132,44
012	1 457 700,00	1 441 351,85	14 760,19	1 426 591,66	31 108,34
65	5 986 964,48	159 554,79		159 554,79	5 827 409,69
66	6 718 100,00	6 694 022,37		6 694 022,37	24 077,63
67	33 695 590,00	33 691 989,12		33 691 989,12	3 600,88
68	6 527 054,72	6 527 054,72		6 527 054,72	
TOTAL	99 038 074,32	93 895 056,06	2 846 310,72	91 048 745,34	7 989 328,98
023	22 412 254,71				22 412 254,71
042	950 000,00	921 301,61		921 301,61	28 698,39
TOTAL	23 362 254,71	921 301,61		921 301,61	22 440 953,10
TOTAL GENERAL	122 400 329,03	94 816 357,67	2 846 310,72	91 970 046,95	30 430 282,08



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	20 310 865,00	1 733 430,00	22 044 295,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	49 441 579,50	33 685 590,00	83 127 169,50
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 104 000,00	6 516 873,84	12 620 873,84
77	PRODUITS SPECIFIQUES			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	75 856 444,50	41 935 893,84	117 792 338,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00		50 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	50 000,00		50 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 557 990,69		4 557 990,69
TOTAL GENERAL		80 464 435,19	41 935 893,84	122 400 329,03



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013		12 610,14		12 610,14	-12 610,14
70	22 044 295,00	23 679 596,53	94 974,10	23 584 622,43	-1 540 327,43
74	83 127 169,50	82 561 698,10		82 561 698,10	565 471,40
75	12 620 873,84	12 691 074,90	4 652 391,24	8 038 683,66	4 582 190,18
77		15 756,00		15 756,00	-15 756,00
TOTAL	117 792 338,34	118 960 735,67	4 747 365,34	114 213 370,33	3 578 968,01
042	50 000,00	44 396,28		44 396,28	5 603,72
TOTAL	50 000,00	44 396,28		44 396,28	5 603,72
002	4 557 990,69				4 557 990,69
TOTAL GENERAL	122 400 329,03	119 005 131,95	4 747 365,34	114 257 766,61	8 142 562,42



Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	2 095 260,82		2 095 260,82
1675	Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat	10 456 802,59		10 456 802,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	12 552 063,41		12 552 063,41
2031	Frais d'études	121 688,17		121 688,17
2051	Concessions et droits similaires	1 716,64		1 716,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	123 404,81		123 404,81
2111	Terrains nus	1 881,60		1 881,60
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	13 230,11		13 230,11
2128	Autres agencements et aménagements	51 500,00		51 500,00
2138	Autres constructions	1 534 027,36	64 246,78	1 469 780,58
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	131 968,67		131 968,67
21838	Autre matériel informatique	10 713,35		10 713,35
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 262,02		8 262,02
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 751 583,11	64 246,78	1 687 336,33
2313	Constructions	821 654,32		821 654,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	821 654,32		821 654,32
261	Titres de participation	98 148,00		98 148,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS	98 148,00		98 148,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	15 346 853,65	64 246,78	15 282 606,87
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	15 346 853,65	64 246,78	15 282 606,87
13911	État et établissements nationaux	4 230,00		4 230,00
13913	Départements	40 166,27		40 166,27
281838	Autre matériel informatique	0,01		0,01
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 396,28		44 396,28
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	10 456 802,59		10 456 802,59
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	10 456 802,59		10 456 802,59
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 501 198,87		10 501 198,87
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 848 052,52	64 246,78	25 783 805,74

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 050 876,91		13 050 876,91
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	13 050 876,91		13 050 876,91
1311	État et établissements nationaux	209 160,00		209 160,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	209 160,00		209 160,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	13 260 036,91		13 260 036,91
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 260 036,91		13 260 036,91
2804182	Bâtiments et installations	504 516,47		504 516,47
2804421	Biens mobiliers, matériel et études	1 366,67		1 366,67
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	3 979,96		3 979,96
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 754,77		1 754,77
28138	Autres constructions	239,75		239,75
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	140 935,31		140 935,31
28171	Terrains de gisement	37 882,24		37 882,24
281728	Autres agencements et aménagements	39 739,94		39 739,94
281735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	626,76		626,76
281738	Autres constructions	50 484,47		50 484,47
2817538	Autres réseaux	5 580,41		5 580,41
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques	103 786,64		103 786,64
281788	Autres	6 499,06		6 499,06
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	6 804,66		6 804,66
281838	Autre matériel informatique	13 235,62		13 235,62
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 568,88		2 568,88
28188	Autres	1 300,00		1 300,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	921 301,61		921 301,61
1675	Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat	10 456 802,59		10 456 802,59
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	10 456 802,59		10 456 802,59
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	11 378 104,20		11 378 104,20
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 638 141,11		24 638 141,11

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	202 795,56		202 795,56
60612	Énergie - Électricité	192 297,81		192 297,81
60621	Combustibles	41,41		41,41
60622	Carburants	2 602,55		2 602,55
60623	Alimentation	800,63		800,63
60632	Fournitures de petit équipement	12 232,49		12 232,49
60636	Habillement et Vêtements de travail	2 804,65	538,35	2 266,30
6064	Fournitures administratives	3 212,78		3 212,78
6078	Autres marchandises	48 466,28	33 330,28	15 136,00
611	Contrats de prestations de services	36 769 222,34	1 953 591,13	34 815 631,21
61351	Matériel roulant	159 451,59		159 451,59
615221	Bâtiments publics	201 311,97	10 817,10	190 494,87
61524	Bois et forêts	1 557,00	1 557,00	
61551	Matériel roulant	1 076,21		1 076,21
6156	Maintenance	17 953,05		17 953,05
6161	Multirisques	112 841,69		112 841,69
6168	Autres	14 586,95		14 586,95
617	Études et recherches	482 126,01	48 826,67	433 299,34
6182	Documentation générale et technique	2 046,85		2 046,85
6184	Versements à des organismes de formation	12 504,00		12 504,00
6185	Frais de colloques et séminaires	2 544,99		2 544,99
62268	Autres honoraires, conseils...	42 560,28		42 560,28
6227	Frais d'actes et de contentieux	950,00	250,00	700,00
6231	Annonces et insertions	17 629,92		17 629,92
6234	Réceptions	15 840,45		15 840,45
6238	Divers	13 630,41	2 640,00	10 990,41
6251	Voyages, déplacements et missions	16 026,59		16 026,59
6261	Frais d'affranchissement	2 934,25		2 934,25
6262	Frais de télécommunications	16 283,05		16 283,05
627	Services bancaires et assimilés.	21,95		21,95
6281	Concours divers (cotisations...)	8 183,33		8 183,33
6288	Autres	4 287,43		4 287,43
63512	Taxes foncières	1 815 234,74	780 000,00	1 035 234,74
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	5 185 024,00		5 185 024,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	45 381 083,21	2 831 550,53	42 549 532,68
6218	Autre personnel extérieur	20 583,12	14 760,19	5 822,93

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6331	Versement mobilité	14 863,40		14 863,40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 841,30		2 841,30
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	13 324,72		13 324,72
64111	Rémunération principale	742 241,83		742 241,83
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	3 580,04		3 580,04
64113	NBI	1 476,78		1 476,78
64118	Autres indemnités.	8 463,44		8 463,44
64131	Rémunérations	221 108,08		221 108,08
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 739,79		1 739,79
64138	Primes et autres indemnités	524,15		524,15
6417	Rémunérations des apprentis	9 818,50		9 818,50
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	144 706,04		144 706,04
6453	Cotisations aux caisses de retraite	179 839,00		179 839,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 237,49		9 237,49
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 342,01		55 342,01
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	157,89		157,89
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 035,08		3 035,08
6488	Autres	8 469,19		8 469,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 441 351,85	14 760,19	1 426 591,66
65311	Indemnités de fonction	64 878,65		64 878,65
65313	Cotisations de retraite	3 213,81		3 213,81
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	3 167,98		3 167,98
657382	Organismes publics divers	12 000,00		12 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	76 293,40		76 293,40
65888	Autres	0,95		0,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	159 554,79		159 554,79
66111	Intérêts réglés à l'échéance	285 231,84		285 231,84
6618	Intérêts des autres dettes	6 392 054,18		6 392 054,18
6688	Autres	16 736,35		16 736,35
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	6 694 022,37		6 694 022,37
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	33 691 989,12		33 691 989,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	33 691 989,12		33 691 989,12
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	6 527 054,72		6 527 054,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	6 527 054,72		6 527 054,72
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	93 895 056,06	2 846 310,72	91 048 745,34
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	921 301,61		921 301,61

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

ETABLISSMENT : SM VALTOM

ETAT : IT-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	921 301,61		921 301,61
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	921 301,61		921 301,61
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	94 816 357,67	2 846 310,72	91 970 046,95

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 938,59		5 938,59
6479	Remboursements sur autres charges sociales	6 671,55		6 671,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	12 610,14		12 610,14
70323	Redevance d'occupation du domaine public	666 266,68	85 768,06	580 498,62
70388	Autres redevances et recettes diverses	244 634,00		244 634,00
706888	Autres	12 438 128,51	9 206,04	12 428 922,47
7078	Autres marchandises	9 175 381,19		9 175 381,19
70878	par des tiers	1 155 186,15		1 155 186,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	23 679 596,53	94 974,10	23 584 622,43
74718	Autres	6 000,00		6 000,00
74751	GFP de rattachement	82 240 492,55		82 240 492,55
74888	Autres	315 205,55		315 205,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	82 561 698,10		82 561 698,10
755	Dédits et pénalités perçus	6 516 873,84		6 516 873,84
75888	Autres	6 174 201,06	4 652 391,24	1 521 809,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 691 074,90	4 652 391,24	8 038 683,66
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	15 756,00		15 756,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	15 756,00		15 756,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	118 960 735,67	4 747 365,34	114 213 370,33
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	44 396,27		44 396,27
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,01		0,01
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 396,28		44 396,28
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	44 396,28		44 396,28
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	119 005 131,95	4 747 365,34	114 257 766,61

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		0,01						0,01		0,01
10222	F.C.T.V.A.		74 728,99						74 728,99		74 728,99
1022	Sous Total compte 1022		74 728,99						74 728,99		74 728,99
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		6 405 536,12		9 509 955,88				15 915 492,00		15 915 492,00
102	Sous Total compte 102		6 480 265,12		9 509 955,88				15 990 221,00		15 990 221,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		83 322 441,61				13 050 876,91		96 373 318,52		96 373 318,52
106	Sous Total compte 106		83 322 441,61				13 050 876,91		96 373 318,52		96 373 318,52
10	Sous Total compte 10		89 802 706,73		9 509 955,88		13 050 876,91		112 363 539,52		112 363 539,52
110	Report à nouveau (solde créditeur)		6 026 100,25	13 050 876,91	11 582 767,35			13 050 876,91	17 608 867,60		4 557 990,69
11	Sous Total compte 11		6 026 100,25	13 050 876,91	11 582 767,35			13 050 876,91	17 608 867,60		4 557 990,69
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		11 582 767,35	11 582 767,35				11 582 767,35	11 582 767,35		0,00
12	Sous Total compte 12		11 582 767,35	11 582 767,35				11 582 767,35	11 582 767,35		0,00
1311	État et établissements nationaux		21 150,00				209 160,00		230 310,00		230 310,00
1313	Départements		467 295,10	238 487,00				238 487,00	467 295,10		228 808,10
131	Sous Total compte 131		488 445,10	238 487,00			209 160,00	238 487,00	697 605,10		459 118,10
1321	État et établissements nationaux		4 954,59						4 954,59		4 954,59
1323	Départements		744 748,26						744 748,26		744 748,26
13248	Autres communes		392,00						392,00		392,00
1324	Sous Total compte 1324		392,00						392,00		392,00



31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13258	Autres groupements		1 256,00						1 256,00		1 256,00
1325	Sous Total compte 1325		1 256,00						1 256,00		1 256,00
1328	Autres		267 065,56						267 065,56		267 065,56
132	Sous Total compte 132		1 018 416,41						1 018 416,41		1 018 416,41
1348	Autres		53 960,50						53 960,50		53 960,50
134	Sous Total compte 134		53 960,50						53 960,50		53 960,50
1388	Autres		25 623,52						25 623,52		25 623,52
138	Sous Total compte 138		25 623,52						25 623,52		25 623,52
13911	État et établissements nationaux	12 690,00				4 230,00		16 920,00		16 920,00	
13913	Départements	403 722,96			238 487,00	40 166,27		443 889,23	238 487,00	205 402,23	
1391	Sous Total compte 1391	416 412,96			238 487,00	44 396,27		460 809,23	238 487,00	222 322,23	
139	Sous Total compte 139	416 412,96			238 487,00	44 396,27		460 809,23	238 487,00	222 322,23	
13	Sous Total compte 13	416 412,96	1 586 445,53	238 487,00	238 487,00	44 396,27	209 160,00	699 296,23	2 034 092,53		1 334 796,30
1641	Emprunts en euros		19 527 270,39			2 095 260,82		2 095 260,82	19 527 270,39		17 432 009,57
164	Sous Total compte 164		19 527 270,39			2 095 260,82		2 095 260,82	19 527 270,39		17 432 009,57
1675	Dettes afférentes aux marchés publics de					10 456 802,59	10 456 802,59	10 456 802,59	10 456 802,59		0,00
167	Sous Total compte 167					10 456 802,59	10 456 802,59	10 456 802,59	10 456 802,59		0,00
16	Sous Total compte 16		19 527 270,39			12 552 063,41	10 456 802,59	12 552 063,41	29 984 072,98		17 432 009,57
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	4 085,45						4 085,45		4 085,45	

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
193	Autres neutralisations et régularisation	31 404,67						31 404,67		31 404,67	
19	Sous Total compte 19	35 490,12						35 490,12		35 490,12	
	Total classe 1	451 903,08	128 525 290,25	24 872 131,26	21 331 210,23	12 596 459,68	23 716 839,50	37 920 494,02	173 573 339,98	257 812,35	135 910 658,31
2031	Frais d'études	228 204,68				121 688,17		349 892,85		349 892,85	
203	Sous Total compte 203	228 204,68				121 688,17		349 892,85		349 892,85	
204182	Bâtiments et installations	7 567 747,18						7 567 747,18		7 567 747,18	
20418	Sous Total compte 20418	7 567 747,18						7 567 747,18		7 567 747,18	
2041	Sous Total compte 2041	7 567 747,18						7 567 747,18		7 567 747,18	
204421	Biens mobiliers, matériel et études	20 500,00						20 500,00		20 500,00	
20442	Sous Total compte 20442	20 500,00						20 500,00		20 500,00	
2044	Sous Total compte 2044	20 500,00						20 500,00		20 500,00	
204	Sous Total compte 204	7 588 247,18						7 588 247,18		7 588 247,18	
2051	Concessions et droits similaires	82 479,58				1 716,64		84 196,22		84 196,22	
205	Sous Total compte 205	82 479,58				1 716,64		84 196,22		84 196,22	
20	Sous Total compte 20	7 898 931,44				123 404,81		8 022 336,25		8 022 336,25	
2111	Terrains nus	1 192 384,75				1 881,60		1 194 266,35		1 194 266,35	
211	Sous Total compte 211	1 192 384,75				1 881,60		1 194 266,35		1 194 266,35	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	19 758,24				13 230,11		32 988,35		32 988,35	
2128	Autres agencements et aménagements	106 529,69				51 500,00		158 029,69		158 029,69	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
212	Sous Total compte 212	126 287,93				64 730,11		191 018,04		191 018,04	
21351	Bâtiments publics	40 589,11						40 589,11		40 589,11	
2135	Sous Total compte 2135	40 589,11						40 589,11		40 589,11	
2138	Autres constructions	22 964 167,12				1 534 027,36	64 246,78	24 498 194,48	64 246,78	24 433 947,70	
213	Sous Total compte 213	23 004 756,23				1 534 027,36	64 246,78	24 538 783,59	64 246,78	24 474 536,81	
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	214 499,46						214 499,46		214 499,46	
214	Sous Total compte 214	214 499,46						214 499,46		214 499,46	
2158	Autres installations, matériel et outill	4 715 398,91				131 968,67		4 847 367,58		4 847 367,58	
215	Sous Total compte 215	4 715 398,91				131 968,67		4 847 367,58		4 847 367,58	
21711	Terrains nus	4 301,98		338 934,17				343 236,15		343 236,15	
21713	Terrains aménagés autres que voirie	3 268 943,24		456 962,00	568 233,66			3 725 905,24	568 233,66	3 157 671,58	
2171	Sous Total compte 2171	3 273 245,22		795 896,17	568 233,66			4 069 141,39	568 233,66	3 500 907,73	
21728	Autres agencements et aménagements	579 090,69		9 282 293,37				9 861 384,06		9 861 384,06	
2172	Sous Total compte 2172	579 090,69		9 282 293,37				9 861 384,06		9 861 384,06	
217311	Bâtiments administratifs	113 579,31						113 579,31		113 579,31	
21731	Sous Total compte 21731	113 579,31						113 579,31		113 579,31	
21735	Installations générales, agencements, am	130 363,37						130 363,37		130 363,37	
21738	Autres constructions	4 095 115,24						4 095 115,24		4 095 115,24	
2173	Sous Total compte 2173	4 339 057,92						4 339 057,92		4 339 057,92	

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21748	Constructions sur sol d'autrui - Autres	580 825,57						580 825,57		580 825,57	
2174	Sous Total compte 2174	580 825,57						580 825,57		580 825,57	
217534	Réseaux d'électrification	17 917,15						17 917,15		17 917,15	
217538	Autres réseaux	125 207,69						125 207,69		125 207,69	
21753	Sous Total compte 21753	143 124,84						143 124,84		143 124,84	
2175738	Autre matériel et outillage de voirie	4 096,38						4 096,38		4 096,38	
217573	Sous Total compte 217573	4 096,38						4 096,38		4 096,38	
21757	Sous Total compte 21757	4 096,38						4 096,38		4 096,38	
21758	Autres installations, matériel et outill	2 040 509,63						2 040 509,63		2 040 509,63	
2175	Sous Total compte 2175	2 187 730,85						2 187 730,85		2 187 730,85	
217828	Autres matériels de transport	445 038,47						445 038,47		445 038,47	
21782	Sous Total compte 21782	445 038,47						445 038,47		445 038,47	
217838	Autre matériel informatique	6 760,81						6 760,81		6 760,81	
21783	Sous Total compte 21783	6 760,81						6 760,81		6 760,81	
21788	Autres	265 315,20						265 315,20		265 315,20	
2178	Sous Total compte 2178	717 114,48						717 114,48		717 114,48	
217	Sous Total compte 217	11 677 064,73		10 078 189,54	568 233,66			21 755 254,27	568 233,66	21 187 020,61	
2181	Installations générales, agencements et	102 069,97						102 069,97		102 069,97	
21828	Autres matériels de transport	22 095,89						22 095,89		22 095,89	



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

SM VALTOM

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2182	Sous Total compte 2182	22 095,89						22 095,89		22 095,89	
21838	Autre matériel informatique	124 378,13				10 713,35		135 091,48		135 091,48	
2183	Sous Total compte 2183	124 378,13				10 713,35		135 091,48		135 091,48	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	38 882,55				8 262,02		47 144,57		47 144,57	
2184	Sous Total compte 2184	38 882,55				8 262,02		47 144,57		47 144,57	
2188	Autres	7 098,66						7 098,66		7 098,66	
218	Sous Total compte 218	294 525,20				18 975,37		313 500,57		313 500,57	
21	Sous Total compte 21	41 224 917,21		10 078 189,54	568 233,66	1 751 583,11	64 246,78	53 054 689,86	632 480,44	52 422 209,42	
2313	Constructions	8 190 266,40				821 654,32		9 011 920,72		9 011 920,72	
231	Sous Total compte 231	8 190 266,40				821 654,32		9 011 920,72		9 011 920,72	
23	Sous Total compte 23	8 190 266,40				821 654,32		9 011 920,72		9 011 920,72	
261	Titres de participation	1 280 683,00				98 148,00		1 378 831,00		1 378 831,00	
26	Sous Total compte 26	1 280 683,00				98 148,00		1 378 831,00		1 378 831,00	
2764	Créances sur des particuliers et autres	72 616 611,27				10 456 802,59		83 073 413,86		83 073 413,86	
276	Sous Total compte 276	72 616 611,27				10 456 802,59		83 073 413,86		83 073 413,86	
27	Sous Total compte 27	72 616 611,27				10 456 802,59		83 073 413,86		83 073 413,86	
2804182	Bâtiments et installations		3 412 893,63				504 516,47		3 917 410,10		3 917 410,10
280418	Sous Total compte 280418		3 412 893,63				504 516,47		3 917 410,10		3 917 410,10
28041	Sous Total compte 28041		3 412 893,63				504 516,47		3 917 410,10		3 917 410,10



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804421	Biens mobiliers, matériel et études		8 366,68				1 366,67		9 733,35		9 733,35
280442	Sous Total compte 280442		8 366,68				1 366,67		9 733,35		9 733,35
28044	Sous Total compte 28044		8 366,68				1 366,67		9 733,35		9 733,35
2804	Sous Total compte 2804		3 421 260,31				505 883,14		3 927 143,45		3 927 143,45
2805	Concessions et droits similaires, brevet		77 237,88				3 979,96		81 217,84		81 217,84
280	Sous Total compte 280		3 498 498,19				509 863,10		4 008 361,29		4 008 361,29
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		12 654,38				1 754,77		14 409,15		14 409,15
2812	Sous Total compte 2812		12 654,38				1 754,77		14 409,15		14 409,15
28138	Autres constructions		6 577,15				239,75		6 816,90		6 816,90
2813	Sous Total compte 2813		6 577,15				239,75		6 816,90		6 816,90
28158	Autres installations, matériel et outill		3 861 462,81				140 935,31		4 002 398,12		4 002 398,12
2815	Sous Total compte 2815		3 861 462,81				140 935,31		4 002 398,12		4 002 398,12
28171	Terrains de gisement		265 175,68	303 057,92			37 882,24	303 057,92	303 057,92		0,00
281728	Autres agencements et aménagements		294 585,14		303 057,92		39 739,94		637 383,00		637 383,00
28172	Sous Total compte 28172		294 585,14		303 057,92		39 739,94		637 383,00		637 383,00
281735	Installations générales, agencements, am		14 995,10				626,76		15 621,86		15 621,86
281738	Autres constructions		442 521,85				50 484,47		493 006,32		493 006,32
28173	Sous Total compte 28173		457 516,95				51 111,23		508 628,18		508 628,18
2817538	Autres réseaux		48 786,89				5 580,41		54 367,30		54 367,30



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281753	Sous Total compte 281753		48 786,89				5 580,41		54 367,30		54 367,30
28175738	Autre matériel et outillage de voirie		4 096,38						4 096,38		4 096,38
2817573	Sous Total compte 2817573		4 096,38						4 096,38		4 096,38
281757	Sous Total compte 281757		4 096,38						4 096,38		4 096,38
281758	Autres installations, matériel et outill		1 210 216,34				103 786,64		1 314 002,98		1 314 002,98
28175	Sous Total compte 28175		1 263 099,61				109 367,05		1 372 466,66		1 372 466,66
2817828	Autres matériels de transport		445 038,47						445 038,47		445 038,47
281782	Sous Total compte 281782		445 038,47						445 038,47		445 038,47
2817838	Autre matériel informatique		6 760,81						6 760,81		6 760,81
281783	Sous Total compte 281783		6 760,81						6 760,81		6 760,81
281788	Autres		214 374,69				6 499,06		220 873,75		220 873,75
28178	Sous Total compte 28178		666 173,97				6 499,06		672 673,03		672 673,03
2817	Sous Total compte 2817		2 946 551,35	303 057,92	303 057,92		244 599,52	303 057,92	3 494 208,79		3 191 150,87
28181	Installations générales, agencements et		13 609,32				6 804,66		20 413,98		20 413,98
281828	Autres matériels de transport		22 095,89						22 095,89		22 095,89
28182	Sous Total compte 28182		22 095,89						22 095,89		22 095,89
281838	Autre matériel informatique		93 810,61			0,01	13 235,62	0,01	107 046,23		107 046,22
28183	Sous Total compte 28183		93 810,61			0,01	13 235,62	0,01	107 046,23		107 046,22
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		29 035,80				2 568,88		31 604,68		31 604,68



31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Sous Total compte 28184		29 035,80				2 568,88		31 604,68		31 604,68
28188	Autres		4 494,94				1 300,00		5 794,94		5 794,94
2818	Sous Total compte 2818		163 046,56			0,01	23 909,16	0,01	186 955,72		186 955,71
281	Sous Total compte 281		6 990 292,25	303 057,92	303 057,92	0,01	411 438,51	303 057,93	7 704 788,68		7 401 730,75
28	Sous Total compte 28		10 488 790,44	303 057,92	303 057,92	0,01	921 301,61	303 057,93	11 713 149,97		11 410 092,04
	Total classe 2	131 211 409,32	10 488 790,44	10 381 247,46	871 291,58	13 251 592,84	985 548,39	154 844 249,62	12 345 630,41	153 908 711,25	11 410 092,04
4011	Fournisseurs		4 316 008,00	39 945 994,26	37 759 600,48		39 945 994,26	42 075 608,48			2 129 614,22
401	Sous Total compte 401		4 316 008,00	39 945 994,26	37 759 600,48		39 945 994,26	42 075 608,48			2 129 614,22
4041	Fournisseurs d'immobilisations		70 072,19	37 275 040,14	37 987 323,90			37 275 040,14	38 057 396,09		782 355,95
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		1 572,17	1 572,17				1 572,17	1 572,17		0,00
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession		700 721,85	16 838 345,93	16 137 624,08			16 838 345,93	16 838 345,93		0,00
4047	Sous Total compte 4047		702 294,02	16 839 918,10	16 137 624,08			16 839 918,10	16 839 918,10		0,00
404	Sous Total compte 404		772 366,21	54 114 958,24	54 124 947,98			54 114 958,24	54 897 314,19		782 355,95
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		2 061 629,75	4 123 259,50	5 765 853,08			4 123 259,50	7 827 482,83		3 704 223,33
40	Sous Total compte 40		7 150 003,96	98 184 212,00	97 650 401,54			98 184 212,00	104 800 405,50		6 616 193,50
411	Redevables	4 850 090,76		33 521 386,54	33 017 901,47			38 371 477,30	33 017 901,47	5 353 575,83	
4161	Créances douteuses	8 981,09		282 227,92	282 353,92			291 209,01	282 353,92	8 855,09	
416	Sous Total compte 416	8 981,09		282 227,92	282 353,92			291 209,01	282 353,92	8 855,09	
4181	Redevables - Produits non encore facturé	85 768,06		235 498,00	85 768,06			321 266,06	85 768,06	235 498,00	

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
418	Sous Total compte 418	85 768,06		235 498,00	85 768,06			321 266,06	85 768,06	235 498,00	
41	Sous Total compte 41	4 944 839,91		34 039 112,46	33 386 023,45			38 983 952,37	33 386 023,45	5 597 928,92	
421	Personnel - Rémunérations dues			845 168,74	845 168,74			845 168,74	845 168,74		0,00
427	Personnel - Oppositions			75,00	75,00			75,00	75,00		0,00
42	Sous Total compte 42			845 243,74	845 243,74			845 243,74	845 243,74		0,00
431	Sécurité sociale			298 496,55	298 496,55			298 496,55	298 496,55		0,00
437	Autres organismes sociaux			298 982,57	299 770,15			298 982,57	299 770,15		787,58
43	Sous Total compte 43			597 479,12	598 266,70			597 479,12	598 266,70		787,58
4411	Subventions à recevoir - Amiable	6 189 570,12			6 189 570,12			6 189 570,12	6 189 570,12		0,00
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	391 828,17		728 388,74	1 072 127,56			1 120 216,91	1 072 127,56	48 089,35	
441	Sous Total compte 441	6 581 398,29		728 388,74	7 261 697,68			7 309 787,03	7 261 697,68	48 089,35	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		0,10	30 969,46	30 969,41			30 969,46	30 969,51		0,05
442	Sous Total compte 442		0,10	30 969,46	30 969,41			30 969,46	30 969,51		0,05
44351	Dépenses		26 445,81	40 476,85	14 031,04			40 476,85	40 476,85		0,00
44352	Recettes - Amiable			89 398 825,13	83 165 943,82			89 398 825,13	83 165 943,82	6 232 881,31	
44356	Recettes - Contentieux			740 846,63	137 078,24			740 846,63	137 078,24	603 768,39	
4435	Sous Total compte 4435		26 445,81	90 180 148,61	83 317 053,10			90 180 148,61	83 343 498,91	6 836 649,70	
44361	Dépenses			417,18	417,18			417,18	417,18		0,00
4436	Sous Total compte 4436			417,18	417,18			417,18	417,18		0,00

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
443	Sous Total compte 443		26 445,81	90 180 565,79	83 317 470,28			90 180 565,79	83 343 916,09	6 836 649,70	
44551	T.V.A. à décaisser		192 493,00	2 997 540,00	2 805 047,00			2 997 540,00	2 997 540,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455		192 493,00	2 997 540,00	2 805 047,00			2 997 540,00	2 997 540,00		0,00
44562	T.V.A. sur immobilisations			521 374,91	521 374,91			521 374,91	521 374,91		0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services	413 069,25		8 444 545,76	6 654 574,59			8 857 615,01	6 654 574,59	2 203 040,42	
44567	Crédit de T.V.A. à reporter			460 988,00	211 151,00			460 988,00	211 151,00	249 837,00	
4456	Sous Total compte 4456	413 069,25		9 426 908,67	7 387 100,50			9 839 977,92	7 387 100,50	2 452 877,42	
44571	T.V.A. collectée		638 986,98	9 732 535,04	11 334 311,27			9 732 535,04	11 973 298,25		2 240 763,21
4457	Sous Total compte 4457		638 986,98	9 732 535,04	11 334 311,27			9 732 535,04	11 973 298,25		2 240 763,21
445	Sous Total compte 445	413 069,25	831 479,98	22 156 983,71	21 526 458,77			22 570 052,96	22 357 938,75	212 114,21	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			6 298 782,52	6 298 782,52			6 298 782,52	6 298 782,52		0,00
4486	Autres charges à payer		780 000,00	1 560 000,00	1 570 600,00			1 560 000,00	2 350 600,00		790 600,00
4487	Produits à recevoir			183 021,77				183 021,77		183 021,77	
448	Sous Total compte 448		780 000,00	1 743 021,77	1 570 600,00			1 743 021,77	2 350 600,00		607 578,23
44	Sous Total compte 44	6 994 467,54	1 637 925,89	121 138 711,99	120 005 978,66			128 133 179,53	121 643 904,55	6 489 274,98	
45101	Compte de rattachement avec... (à subdiv		832 749,14	2 249 662,23	4 830 108,21			2 249 662,23	5 662 857,35		3 413 195,12
451	Sous Total compte 451		832 749,14	2 249 662,23	4 830 108,21			2 249 662,23	5 662 857,35		3 413 195,12
45	Sous Total compte 45		832 749,14	2 249 662,23	4 830 108,21			2 249 662,23	5 662 857,35		3 413 195,12
466	Excédents de versement		247,06	4 758 291,25	4 839 203,46			4 758 291,25	4 839 450,52		81 159,27



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs		1 409,00	36 789 637,68	37 175 983,56			36 789 637,68	37 177 392,56		387 754,88
4671	Sous Total compte 4671		1 409,00	36 789 637,68	37 175 983,56			36 789 637,68	37 177 392,56		387 754,88
46721	Débiteurs divers - Amiable	164 231,58		6 995 772,27	162 912,91			7 160 003,85	162 912,91	6 997 090,94	
4672	Sous Total compte 4672	164 231,58		6 995 772,27	162 912,91			7 160 003,85	162 912,91	6 997 090,94	
467	Sous Total compte 467	164 231,58	1 409,00	43 785 409,95	37 338 896,47			43 949 641,53	37 340 305,47	6 609 336,06	
4687	Produits à recevoir	2 391,24		88 246,72	2 391,24			90 637,96	2 391,24	88 246,72	
468	Sous Total compte 468	2 391,24		88 246,72	2 391,24			90 637,96	2 391,24	88 246,72	
46	Sous Total compte 46	166 622,82	1 656,06	48 631 947,92	42 180 491,17			48 798 570,74	42 182 147,23	6 616 423,51	
4712	Virements réimputés			2 142,00	2 142,00			2 142,00	2 142,00		0,00
47134	Subventions			72 253,72	72 253,72			72 253,72	72 253,72		0,00
47138	Autres			321 750,17	321 750,17			321 750,17	321 750,17		0,00
4713	Sous Total compte 4713			394 003,89	394 003,89			394 003,89	394 003,89		0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu				71,42				71,42		71,42
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		40 548,19	4 936 061,20	4 895 513,06			4 936 061,20	4 936 061,25		0,05
47141	Sous Total compte 47141		40 548,19	4 936 061,20	4 895 584,48			4 936 061,20	4 936 132,67		71,47
4714	Sous Total compte 4714		40 548,19	4 936 061,20	4 895 584,48			4 936 061,20	4 936 132,67		71,47
4718	Autres recettes à régulariser			2 931 636,21	2 931 636,21			2 931 636,21	2 931 636,21		0,00
471	Sous Total compte 471		40 548,19	8 263 843,30	8 223 366,58			8 263 843,30	8 263 914,77		71,47
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			2 380 492,66	2 380 492,66			2 380 492,66	2 380 492,66		0,00

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	Autres dépenses			240 392,63	240 392,63			240 392,63	240 392,63		0,00
4721	Sous Total compte 4721			2 620 885,29	2 620 885,29			2 620 885,29	2 620 885,29		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man			21,95	21,95			21,95	21,95		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			3 105 388,57	3 105 388,57			3 105 388,57	3 105 388,57		0,00
472	Sous Total compte 472			5 726 295,81	5 726 295,81			5 726 295,81	5 726 295,81		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			2,77	5,38			2,77	5,38		2,61
478	Sous Total compte 478			2,77	5,38			2,77	5,38		2,61
47	Sous Total compte 47		40 548,19	13 990 141,88	13 949 667,77			13 990 141,88	13 990 215,96		74,08
4911	Dépréciations des comptes de redevables		88 108,90		6 527 054,72				6 615 163,62		6 615 163,62
491	Sous Total compte 491		88 108,90		6 527 054,72				6 615 163,62		6 615 163,62
49	Sous Total compte 49		88 108,90		6 527 054,72				6 615 163,62		6 615 163,62
	Total classe 4	12 105 930,27	9 750 992,14	319 676 511,34	319 973 235,96			331 782 441,61	329 724 228,10	22 203 904,82	20 145 691,31
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			8 074,75	8 074,75			8 074,75	8 074,75		0,00
511	Sous Total compte 511			8 074,75	8 074,75			8 074,75	8 074,75		0,00
515	Compte au Trésor	4 995 830,16		86 290 563,66	77 902 660,92			91 286 393,82	77 902 660,92	13 383 732,90	
51	Sous Total compte 51	4 995 830,16		86 298 638,41	77 910 735,67			91 294 468,57	77 910 735,67	13 383 732,90	
580	Opérations d'ordre budgétaires			11 422 500,48	11 422 500,48			11 422 500,48	11 422 500,48		0,00
584	Encaissement par lecture optique			9 867,87	9 867,87			9 867,87	9 867,87		0,00
586	Opérations financières entre le budget p			4 824 005,87	4 824 005,87			4 824 005,87	4 824 005,87		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
588	Autres virements internes			2 922 429,74	2 922 429,74			2 922 429,74	2 922 429,74		0,00
58	Sous Total compte 58			19 178 803,96	19 178 803,96			19 178 803,96	19 178 803,96		0,00
	Total classe 5	4 995 830,16		105 477 442,37	97 089 539,63			110 473 272,53	97 089 539,63	13 383 732,90	
60611	Eau et assainissement					202 795,56		202 795,56		202 795,56	
60612	Énergie - Électricité					192 297,81		192 297,81		192 297,81	
6061	Sous Total compte 6061					395 093,37		395 093,37		395 093,37	
60621	Combustibles					41,41		41,41		41,41	
60622	Carburants					2 602,55		2 602,55		2 602,55	
60623	Alimentation					800,63		800,63		800,63	
6062	Sous Total compte 6062					3 444,59		3 444,59		3 444,59	
60632	Fournitures de petit équipement					12 232,49		12 232,49		12 232,49	
60636	Habillement et Vêtements de travail					2 804,65	538,35	2 804,65	538,35	2 266,30	
6063	Sous Total compte 6063					15 037,14	538,35	15 037,14	538,35	14 498,79	
6064	Fournitures administratives					3 212,78		3 212,78		3 212,78	
606	Sous Total compte 606					416 787,88	538,35	416 787,88	538,35	416 249,53	
6078	Autres marchandises					48 466,28	33 330,28	48 466,28	33 330,28	15 136,00	
607	Sous Total compte 607					48 466,28	33 330,28	48 466,28	33 330,28	15 136,00	
60	Sous Total compte 60					465 254,16	33 868,63	465 254,16	33 868,63	431 385,53	
611	Contrats de prestations de services					36 769 222,34	1 953 591,13	36 769 222,34	1 953 591,13	34 815 631,21	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61351	Matériel roulant					159 451,59		159 451,59		159 451,59	
6135	Sous Total compte 6135					159 451,59		159 451,59		159 451,59	
613	Sous Total compte 613					159 451,59		159 451,59		159 451,59	
615221	Bâtiments publics					201 311,97	10 817,10	201 311,97	10 817,10	190 494,87	
61522	Sous Total compte 61522					201 311,97	10 817,10	201 311,97	10 817,10	190 494,87	
61524	Bois et forêts					1 557,00	1 557,00	1 557,00	1 557,00		0,00
6152	Sous Total compte 6152					202 868,97	12 374,10	202 868,97	12 374,10	190 494,87	
61551	Matériel roulant					1 076,21		1 076,21		1 076,21	
6155	Sous Total compte 6155					1 076,21		1 076,21		1 076,21	
6156	Maintenance					17 953,05		17 953,05		17 953,05	
615	Sous Total compte 615					221 898,23	12 374,10	221 898,23	12 374,10	209 524,13	
6161	Multirisques					112 841,69		112 841,69		112 841,69	
6168	Autres					14 586,95		14 586,95		14 586,95	
616	Sous Total compte 616					127 428,64		127 428,64		127 428,64	
617	Études et recherches					482 126,01	48 826,67	482 126,01	48 826,67	433 299,34	
6182	Documentation générale et technique					2 046,85		2 046,85		2 046,85	
6184	Versements à des organismes de formation					12 504,00		12 504,00		12 504,00	
6185	Frais de colloques et séminaires					2 544,99		2 544,99		2 544,99	
618	Sous Total compte 618					17 095,84		17 095,84		17 095,84	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61					37 777 222,65	2 014 791,90	37 777 222,65	2 014 791,90	35 762 430,75	
6218	Autre personnel extérieur					20 583,12	14 760,19	20 583,12	14 760,19	5 822,93	
621	Sous Total compte 621					20 583,12	14 760,19	20 583,12	14 760,19	5 822,93	
62268	Autres honoraires, conseils...					42 560,28		42 560,28		42 560,28	
6226	Sous Total compte 6226					42 560,28		42 560,28		42 560,28	
6227	Frais d'actes et de contentieux					950,00	250,00	950,00	250,00	700,00	
622	Sous Total compte 622					43 510,28	250,00	43 510,28	250,00	43 260,28	
6231	Annonces et insertions					17 629,92		17 629,92		17 629,92	
6234	Réceptions					15 840,45		15 840,45		15 840,45	
6238	Divers					13 630,41	2 640,00	13 630,41	2 640,00	10 990,41	
623	Sous Total compte 623					47 100,78	2 640,00	47 100,78	2 640,00	44 460,78	
6251	Voyages, déplacements et missions					16 026,59		16 026,59		16 026,59	
625	Sous Total compte 625					16 026,59		16 026,59		16 026,59	
6261	Frais d'affranchissement					2 934,25		2 934,25		2 934,25	
6262	Frais de télécommunications					16 283,05		16 283,05		16 283,05	
626	Sous Total compte 626					19 217,30		19 217,30		19 217,30	
627	Services bancaires et assimilés.					21,95		21,95		21,95	
6281	Concours divers (cotisations...)					8 183,33		8 183,33		8 183,33	
6288	Autres					4 287,43		4 287,43		4 287,43	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
628	Sous Total compte 628					12 470,76		12 470,76		12 470,76	
62	Sous Total compte 62					158 930,78	17 650,19	158 930,78	17 650,19	141 280,59	
6331	Versement mobilité					14 863,40		14 863,40		14 863,40	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					2 841,30		2 841,30		2 841,30	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					13 324,72		13 324,72		13 324,72	
633	Sous Total compte 633					31 029,42		31 029,42		31 029,42	
63512	Taxes foncières					1 815 234,74	780 000,00	1 815 234,74	780 000,00	1 035 234,74	
6351	Sous Total compte 6351					1 815 234,74	780 000,00	1 815 234,74	780 000,00	1 035 234,74	
635	Sous Total compte 635					1 815 234,74	780 000,00	1 815 234,74	780 000,00	1 035 234,74	
637	Autres impôts, taxes et versements assim					5 185 024,00		5 185 024,00		5 185 024,00	
63	Sous Total compte 63					7 031 288,16	780 000,00	7 031 288,16	780 000,00	6 251 288,16	
64111	Rémunération principale					742 241,83		742 241,83		742 241,83	
64112	Supplément familial de traitement et ind					3 580,04		3 580,04		3 580,04	
64113	NBI					1 476,78		1 476,78		1 476,78	
64118	Autres indemnités.					8 463,44		8 463,44		8 463,44	
6411	Sous Total compte 6411					755 762,09		755 762,09		755 762,09	
64131	Rémunérations					221 108,08		221 108,08		221 108,08	
64132	Supplément familial de traitement et ind					1 739,79		1 739,79		1 739,79	
64138	Primes et autres indemnités					524,15		524,15		524,15	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6413	Sous Total compte 6413					223 372,02		223 372,02		223 372,02	
6417	Rémunérations des apprentis					9 818,50		9 818,50		9 818,50	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						5 938,59		5 938,59		5 938,59
641	Sous Total compte 641					988 952,61	5 938,59	988 952,61	5 938,59	983 014,02	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					144 706,04		144 706,04		144 706,04	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					179 839,00		179 839,00		179 839,00	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C					9 237,49		9 237,49		9 237,49	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					55 342,01		55 342,01		55 342,01	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					157,89		157,89		157,89	
645	Sous Total compte 645					389 282,43		389 282,43		389 282,43	
6475	Médecine du travail, pharmacie					3 035,08		3 035,08		3 035,08	
6479	Remboursements sur autres charges social						6 671,55		6 671,55		6 671,55
647	Sous Total compte 647					3 035,08	6 671,55	3 035,08	6 671,55		3 636,47
6488	Autres					8 469,19		8 469,19		8 469,19	
648	Sous Total compte 648					8 469,19		8 469,19		8 469,19	
64	Sous Total compte 64					1 389 739,31	12 610,14	1 389 739,31	12 610,14	1 377 129,17	
65311	Indemnités de fonction					64 878,65		64 878,65		64 878,65	
65313	Cotisations de retraite					3 213,81		3 213,81		3 213,81	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					3 167,98		3 167,98		3 167,98	



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6531	Sous Total compte 6531					71 260,44		71 260,44		71 260,44	
653	Sous Total compte 653					71 260,44		71 260,44		71 260,44	
657382	Organismes publics divers					12 000,00		12 000,00		12 000,00	
65738	Sous Total compte 65738					12 000,00		12 000,00		12 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					12 000,00		12 000,00		12 000,00	
65748	Autres personnes de droit privé					76 293,40		76 293,40		76 293,40	
6574	Sous Total compte 6574					76 293,40		76 293,40		76 293,40	
657	Sous Total compte 657					88 293,40		88 293,40		88 293,40	
65888	Autres					0,95		0,95		0,95	
6588	Sous Total compte 6588					0,95		0,95		0,95	
658	Sous Total compte 658					0,95		0,95		0,95	
65	Sous Total compte 65					159 554,79		159 554,79		159 554,79	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					285 231,84		285 231,84		285 231,84	
6611	Sous Total compte 6611					285 231,84		285 231,84		285 231,84	
6618	Intérêts des autres dettes					6 392 054,18		6 392 054,18		6 392 054,18	
661	Sous Total compte 661					6 677 286,02		6 677 286,02		6 677 286,02	
6688	Autres					16 736,35		16 736,35		16 736,35	
668	Sous Total compte 668					16 736,35		16 736,35		16 736,35	
66	Sous Total compte 66					6 694 022,37		6 694 022,37		6 694 022,37	



31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					33 691 989,12		33 691 989,12		33 691 989,12	
67	Sous Total compte 67					33 691 989,12		33 691 989,12		33 691 989,12	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					921 301,61		921 301,61		921 301,61	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					6 527 054,72		6 527 054,72		6 527 054,72	
681	Sous Total compte 681					7 448 356,33		7 448 356,33		7 448 356,33	
68	Sous Total compte 68					7 448 356,33		7 448 356,33		7 448 356,33	
	Total classe 6					94 816 357,67	2 858 920,86	94 816 357,67	2 858 920,86	91 970 046,95	12 610,14
70323	Redevance d'occupation du domaine public					85 768,06	666 266,68	85 768,06	666 266,68		580 498,62
7032	Sous Total compte 7032					85 768,06	666 266,68	85 768,06	666 266,68		580 498,62
70388	Autres redevances et recettes diverses						244 634,00		244 634,00		244 634,00
7038	Sous Total compte 7038						244 634,00		244 634,00		244 634,00
703	Sous Total compte 703					85 768,06	910 900,68	85 768,06	910 900,68		825 132,62
706888	Autres					9 206,04	12 438 128,51	9 206,04	12 438 128,51		12 428 922,47
70688	Sous Total compte 70688					9 206,04	12 438 128,51	9 206,04	12 438 128,51		12 428 922,47
7068	Sous Total compte 7068					9 206,04	12 438 128,51	9 206,04	12 438 128,51		12 428 922,47
706	Sous Total compte 706					9 206,04	12 438 128,51	9 206,04	12 438 128,51		12 428 922,47
7078	Autres marchandises						9 175 381,19		9 175 381,19		9 175 381,19
707	Sous Total compte 707						9 175 381,19		9 175 381,19		9 175 381,19
70878	par des tiers						1 155 186,15		1 155 186,15		1 155 186,15

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7087	Sous Total compte 7087						1 155 186,15		1 155 186,15		1 155 186,15
708	Sous Total compte 708						1 155 186,15		1 155 186,15		1 155 186,15
70	Sous Total compte 70					94 974,10	23 679 596,53	94 974,10	23 679 596,53		23 584 622,43
74718	Autres						6 000,00		6 000,00		6 000,00
7471	Sous Total compte 7471						6 000,00		6 000,00		6 000,00
74751	GFP de rattachement						82 240 492,55		82 240 492,55		82 240 492,55
7475	Sous Total compte 7475						82 240 492,55		82 240 492,55		82 240 492,55
747	Sous Total compte 747						82 246 492,55		82 246 492,55		82 246 492,55
74888	Autres						315 205,55		315 205,55		315 205,55
7488	Sous Total compte 7488						315 205,55		315 205,55		315 205,55
748	Sous Total compte 748						315 205,55		315 205,55		315 205,55
74	Sous Total compte 74						82 561 698,10		82 561 698,10		82 561 698,10
755	Dédits et pénalités perçus						6 516 873,84		6 516 873,84		6 516 873,84
75888	Autres					4 652 391,24	6 174 201,06	4 652 391,24	6 174 201,06		1 521 809,82
7588	Sous Total compte 7588					4 652 391,24	6 174 201,06	4 652 391,24	6 174 201,06		1 521 809,82
758	Sous Total compte 758					4 652 391,24	6 174 201,06	4 652 391,24	6 174 201,06		1 521 809,82
75	Sous Total compte 75					4 652 391,24	12 691 074,90	4 652 391,24	12 691 074,90		8 038 683,66
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						15 756,00		15 756,00		15 756,00
777	Recettes et quote-part des subventions d						44 396,27		44 396,27		44 396,27



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
77	Sous Total compte 77						60 152,27		60 152,27		60 152,27
7811	Reprises sur amortissements des immobili						0,01		0,01		0,01
781	Sous Total compte 781						0,01		0,01		0,01
78	Sous Total compte 78						0,01		0,01		0,01
	Total classe 7					4 747 365,34	118 992 521,81	4 747 365,34	118 992 521,81		114 245 156,47
	Total g��n��ral	148 765 072,83	148 765 072,83	460 407 332,43	439 265 277,40	125 411 775,53	146 553 830,56	734 584 180,79	734 584 180,79	281 724 208,27	281 724 208,27

BALANCE DES VALEURS INACTIVES
Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé									
Nature des valeurs inactives		Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

ETABLISSSEMENT : SM VALTOM

Exercice 2024

Page des signatures

31900 - SM VALTOM

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SM VALTOM** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

A , le



Résultats budgétaires de l'exercice

31901 - SM VALTOM CODEOC

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	79 776,00	6 013 503,80	6 093 279,80
Titres de recette émis (b)	48 732,20	4 807 596,90	4 856 329,10
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	48 732,20	4 807 596,90	4 856 329,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	79 776,00	6 013 503,80	6 093 279,80
Mandats émis (f)	68 176,28	3 040 822,72	3 108 999,00
Annulations de mandats (g)		911 802,05	911 802,05
Dépenses nettes (h = f - g)	68 176,28	2 129 020,67	2 197 196,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	19 444,08	2 678 576,23	2 659 132,15

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31901 - SM VALTOM CODOEC		Exercice 2024			
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif SM VALTOM CODOEC Investissement Fonctionnement					
	27 776,00	27 776,00	-19 444,08		-19 444,08
Sous-Total	27 776,00	27 776,00	2 678 576,23		2 678 576,23
TOTAL II	27 776,00	27 776,00	2 659 132,15		2 659 132,15
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III			2 659 132,15		2 659 132,15
TOTAL I + II + III	27 776,00	27 776,00	2 659 132,15		2 659 132,15

Page des signatures

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SM VALTOM CODOEC pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

A Clermont-Fd, le 24/06/2025



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

SM VALTOM CODOEC
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Denis LOYE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 12/02/2025

Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	27
1 Balance des comptes	Etat III-1 28
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 34
4EME PARTIE : Page des signatures	35

BILAN SYNTHETIQUE
(En Milliers d'Euros)

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilitisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	20,96
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles	4,55	Réserves	27,78
Immobilitisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains		Résultat de l'exercice	2 678,58
Constructions	63,63	Droits du concédant, de l'affectant, de l'affectant et du remettant	
		TOTAL FONDS PROPRES (I)	2 727,31
Réseaux et installations de voirie		PASSIF	
Réseaux divers		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Installations techniques, agencements et matériel		DETTES FINANCIÈRES	
Immobilitisations mises en concessions ou affectées		Emprunts obligataires	
Autres		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Immobilitisations corporelles en cours		Dettes financières et autres emprunts	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
Immobilitisations financières (nettes)		DETTES NON FINANCIÈRES	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	68,18	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	709,50
ACTIF CIRCULANT		Autres dettes non financières	429,25
Stocks		Produits constatés d'avance	
Créances	3 797,89	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	1 138,75
Charges constatées d'avance		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
Trésorerie		TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	1 138,75
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	3 797,89	Comptes de régularisation (III)	
Comptes de régularisation (III)		Écarts de conversion passif (IV)	
Écarts de conversion actif (IV)		TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	3 866,06
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	3 866,06		

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

31901 - SM VALTOM CODOEC

BILAN (en Euros)

Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		4 550,00		4 550,00	
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions		63 626,28		63 626,28	
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		68 176,28		68 176,28	



BILAN (en Euros)

31901 - SM VALTOM CODOEC

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		384 691,69		384 691,69	153 063,73
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		3 413 195,12		3 413 195,12	832 749,14
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		3 797 886,81		3 797 886,81	985 812,87
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		3 866 063,09		3 866 063,09	985 812,87

BILAN (en Euros)

31901 - SM VALTOM CODOEC

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		20 956,20	
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES		27 776,00	
REPORT A NOUVEAU			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		2 678 576,23	27 776,00
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		2 727 308,43	27 776,00

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

SM VALTOM COD0EC

Exercice 2024

31901 - SM VALTOM COD0EC

BILAN (en Euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		709 504,38	918 714,79
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		429 249,13	39 322,08
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		1 138 753,51	958 036,87
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		1 138 753,51	958 036,87
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		1,15	
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		3 866 063,09	985 812,87



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

SM VALTOM CODOEC

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	152,76	
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	4,84	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	4 650,00	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	4 807,60	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 040,18	
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	1 040,18	



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

SM VALTOM CODOEC

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	1 088,84	
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	1 088,84	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	2 678,58	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	2 678,58	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

31901 - SM VALTOM CODOEC

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		152 756,62		
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		4 840,28		
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		4 650 000,00		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		4 807 596,90		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		1 040 181,46		
Charges de personnel				
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)				
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		1 040 181,46		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		1 088 839,21		
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		65 500,00		
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

31901 - SM VALTOM CODOEC

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics		1 023 339,21		
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		1 088 839,21		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		2 678 576,23		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		2 678 576,23		

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

31901 - SM VALTOM COD0EC

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

ETAT : TCSPNED-06 SM VALTOM COD0EC
ETAT : II-1
Exercice 2024

Résultats budgétaires de l'exercice

31901 - SM VALTOM COD0EC

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	79 776,00	6 013 503,80	6 093 279,80
Titres de recette émis (b)	48 732,20	4 807 596,90	4 856 329,10
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	48 732,20	4 807 596,90	4 856 329,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	79 776,00	6 013 503,80	6 093 279,80
Mandats émis (f)	68 176,28	3 040 822,72	3 108 999,00
Annulations de mandats (g)		911 802,05	911 802,05
Dépenses nettes (h = f - g)	68 176,28	2 129 020,67	2 197 196,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 678 576,23	2 659 132,15
(h - d) Déficit	19 444,08		



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

ETAT : ICS-2025-063011 SM VALTOM CODOEC

ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SM VALTOM CODOEC					
Investissement			-19 444,08		-19 444,08
Fonctionnement	27 776,00	27 776,00	2 678 576,23		2 678 576,23
Sous-Total	27 776,00	27 776,00	2 659 132,15		2 659 132,15
TOTAL II	27 776,00	27 776,00	2 659 132,15		2 659 132,15
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	27 776,00	27 776,00	2 659 132,15		2 659 132,15



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00		10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 776,00		69 776,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	79 776,00		79 776,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	79 776,00		79 776,00
TOTAL GENERAL		79 776,00		79 776,00



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	10 000,00	4 550,00		4 550,00	5 450,00
21	69 776,00	63 626,28		63 626,28	6 149,72
SOUS-TOTAL	79 776,00	68 176,28		68 176,28	11 599,72
TOTAL	79 776,00	68 176,28		68 176,28	11 599,72
TOTAL GENERAL	79 776,00	68 176,28		68 176,28	11 599,72



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	27 776,00		27 776,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 956,20		20 956,20
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	48 732,20		48 732,20
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	48 732,20		48 732,20
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	31 043,80		31 043,80
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	31 043,80		31 043,80
TOTAL GENERAL		79 776,00		79 776,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	27 776,00	27 776,00		27 776,00	
13	20 956,20	20 956,20		20 956,20	
SOUS-TOTAL	48 732,20	48 732,20		48 732,20	
TOTAL	48 732,20	48 732,20		48 732,20	
021	31 043,80				31 043,80
TOTAL	31 043,80				31 043,80
TOTAL GENERAL	79 776,00	48 732,20		48 732,20	31 043,80



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	3 289 460,00		3 289 460,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 693 000,00		2 693 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 982 460,00		5 982 460,00
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	31 043,80		31 043,80
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	31 043,80		31 043,80
TOTAL GENERAL		6 013 503,80		6 013 503,80

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	3 289 460,00	1 436 059,51	395 878,05	1 040 181,46	2 249 278,54
65	2 693 000,00	1 604 763,21	515 924,00	1 088 839,21	1 604 160,79
TOTAL	5 982 460,00	3 040 822,72	911 802,05	2 129 020,67	3 853 439,33
023	31 043,80				31 043,80
TOTAL	31 043,80				31 043,80
TOTAL GENERAL	6 013 503,80	3 040 822,72	911 802,05	2 129 020,67	3 884 483,13



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 013 503,80		6 013 503,80
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 013 503,80		6 013 503,80
TOTAL GENERAL		6 013 503,80		6 013 503,80



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70		4 840,28		4 840,28	-4 840,28
74	6 013 503,80	152 756,62		152 756,62	5 860 747,18
75		4 650 000,00		4 650 000,00	-4 650 000,00
TOTAL	6 013 503,80	4 807 596,90		4 807 596,90	1 205 906,90
TOTAL GENERAL	6 013 503,80	4 807 596,90		4 807 596,90	1 205 906,90



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2031	Frais d'études	4 550,00		4 550,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 550,00		4 550,00
21351	Bâtiments publics	63 626,28		63 626,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 626,28		63 626,28
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	68 176,28		68 176,28
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	68 176,28		68 176,28
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	68 176,28		68 176,28



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 776,00		27 776,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	27 776,00		27 776,00
1312	Régions	20 956,20		20 956,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 956,20		20 956,20
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	48 732,20		48 732,20
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	48 732,20		48 732,20
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	48 732,20		48 732,20

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60632	Fournitures de petit équipement	2 131,88		2 131,88
6078	Autres marchandises	940 752,65	371 093,80	569 658,85
611	Contrats de prestations de services	26 975,00		26 975,00
61358	Autres	1 140,00		1 140,00
6188	Autres frais divers	393,34		393,34
6238	Divers	400 239,14	24 784,25	375 454,89
6281	Concours divers (cotisations...)	4 450,00		4 450,00
6288	Autres	59 977,50		59 977,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 436 059,51	395 878,05	1 040 181,46
657351	GFP de rattachement	1 539 263,21	515 924,00	1 023 339,21
65748	Autres personnes de droit privé	65 500,00		65 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 604 763,21	515 924,00	1 088 839,21
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 040 822,72	911 802,05	2 129 020,67
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 040 822,72	911 802,05	2 129 020,67

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7078	Autres marchandises	4 840,28		4 840,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 840,28		4 840,28
7472	Régions	73 750,12		73 750,12
747888	Autres	79 006,50		79 006,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	152 756,62		152 756,62
75888	Autres	4 650 000,00		4 650 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 650 000,00		4 650 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 807 596,90		4 807 596,90
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 807 596,90		4 807 596,90



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

SM VALTOM COD0EC

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31901 - SM VALTOM COD0EC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés						27 776,00		27 776,00		27 776,00
106	Sous Total compte 106						27 776,00		27 776,00		27 776,00
10	Sous Total compte 10						27 776,00		27 776,00		27 776,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)			27 776,00	27 776,00			27 776,00	27 776,00		0,00
11	Sous Total compte 11			27 776,00	27 776,00			27 776,00	27 776,00		0,00
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		27 776,00	27 776,00				27 776,00	27 776,00		0,00
12	Sous Total compte 12		27 776,00	27 776,00				27 776,00	27 776,00		0,00
1312	Régions						20 956,20		20 956,20		20 956,20
131	Sous Total compte 131						20 956,20		20 956,20		20 956,20
13	Sous Total compte 13						20 956,20		20 956,20		20 956,20
	Total classe 1		27 776,00	55 552,00	27 776,00		48 732,20	55 552,00	104 284,20		48 732,20
2031	Frais d'études					4 550,00		4 550,00		4 550,00	
203	Sous Total compte 203					4 550,00		4 550,00		4 550,00	
20	Sous Total compte 20					4 550,00		4 550,00		4 550,00	
21351	Bâtiments publics					63 626,28		63 626,28		63 626,28	
2135	Sous Total compte 2135					63 626,28		63 626,28		63 626,28	
213	Sous Total compte 213					63 626,28		63 626,28		63 626,28	
21	Sous Total compte 21					63 626,28		63 626,28		63 626,28	
	Total classe 2					68 176,28		68 176,28		68 176,28	



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

SM VALTOM COD0EC

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31901 - SM VALTOM COD0EC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs		6 912,74	1 538 050,16	1 560 324,19			1 538 050,16	1 567 236,93		29 186,77
401	Sous Total compte 401		6 912,74	1 538 050,16	1 560 324,19			1 538 050,16	1 567 236,93		29 186,77
4041	Fournisseurs d'immobilisations			81 811,54	81 811,54			81 811,54	81 811,54		0,00
404	Sous Total compte 404			81 811,54	81 811,54			81 811,54	81 811,54		0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		911 802,05	1 823 604,10	1 592 119,66			1 823 604,10	2 503 921,71		680 317,61
40	Sous Total compte 40		918 714,79	3 443 465,80	3 234 255,39			3 443 465,80	4 152 970,18		709 504,38
411	Redevables			4 655 808,34	4 655 808,34			4 655 808,34	4 655 808,34		0,00
41	Sous Total compte 41			4 655 808,34	4 655 808,34			4 655 808,34	4 655 808,34		0,00
44351	Dépenses		39 322,08	564 007,48	953 640,53			564 007,48	992 962,61		428 955,13
4435	Sous Total compte 4435		39 322,08	564 007,48	953 640,53			564 007,48	992 962,61		428 955,13
443	Sous Total compte 443		39 322,08	564 007,48	953 640,53			564 007,48	992 962,61		428 955,13
44562	T.V.A. sur immobilisations			13 635,26	13 635,26			13 635,26	13 635,26		0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services	3 426,73		218 961,69	221 084,73			222 388,42	221 084,73	1 303,69	
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	149 637,00		2 488 890,00	2 587 931,00			2 638 527,00	2 587 931,00	50 596,00	
4456	Sous Total compte 4456	153 063,73		2 721 486,95	2 822 650,99			2 874 550,68	2 822 650,99	51 899,69	
44571	T.V.A. collectée			968,06	968,06			968,06	968,06		0,00
4457	Sous Total compte 4457			968,06	968,06			968,06	968,06		0,00
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'			332 792,00				332 792,00		332 792,00	
4458	Sous Total compte 4458			332 792,00				332 792,00		332 792,00	



31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
445	Sous Total compte 445	153 063,73		3 055 247,01	2 823 619,05			3 208 310,74	2 823 619,05	384 691,69	
44	Sous Total compte 44	153 063,73	39 322,08	3 619 254,49	3 777 259,58			3 772 318,22	3 816 581,66		44 263,44
45101	Compte de rattachement avec... (à subdiv	832 749,14		4 830 108,21	2 249 662,23			5 662 857,35	2 249 662,23	3 413 195,12	
451	Sous Total compte 451	832 749,14		4 830 108,21	2 249 662,23			5 662 857,35	2 249 662,23	3 413 195,12	
45	Sous Total compte 45	832 749,14		4 830 108,21	2 249 662,23			5 662 857,35	2 249 662,23	3 413 195,12	
46711	Autres comptes créditeurs			65 500,00	65 500,00			65 500,00	65 500,00		0,00
4671	Sous Total compte 4671			65 500,00	65 500,00			65 500,00	65 500,00		0,00
467	Sous Total compte 467			65 500,00	65 500,00			65 500,00	65 500,00		0,00
46	Sous Total compte 46			65 500,00	65 500,00			65 500,00	65 500,00		0,00
4712	Virements réimputés				294,00				294,00		294,00
47134	Subventions			33 943,12	33 943,12			33 943,12	33 943,12		0,00
47138	Autres			20 956,20	20 956,20			20 956,20	20 956,20		0,00
4713	Sous Total compte 4713			54 899,32	54 899,32			54 899,32	54 899,32		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			1 030 908,60	1 030 908,60			1 030 908,60	1 030 908,60		0,00
471	Sous Total compte 471			1 085 807,92	1 086 101,92			1 085 807,92	1 086 101,92		294,00
47218	Autres dépenses			293,05	293,05			293,05	293,05		0,00
4721	Sous Total compte 4721			293,05	293,05			293,05	293,05		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			911 802,05	911 802,05			911 802,05	911 802,05		0,00
472	Sous Total compte 472			912 095,10	912 095,10			912 095,10	912 095,10		0,00

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

SM VALTOM CODOEC

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,83	1,98			0,83	1,98		1,15
478	Sous Total compte 478			0,83	1,98			0,83	1,98		1,15
47	Sous Total compte 47			1 997 903,85	1 998 199,00			1 997 903,85	1 998 199,00		295,15
	Total classe 4	985 812,87	958 036,87	18 612 040,69	15 980 684,54			19 597 853,56	16 938 721,41	3 797 886,81	1 138 754,66
588	Autres virements internes			911 802,05	911 802,05			911 802,05	911 802,05		0,00
58	Sous Total compte 58			911 802,05	911 802,05			911 802,05	911 802,05		0,00
	Total classe 5			911 802,05	911 802,05			911 802,05	911 802,05		0,00
60632	Fournitures de petit équipement					2 131,88		2 131,88		2 131,88	
6063	Sous Total compte 6063					2 131,88		2 131,88		2 131,88	
606	Sous Total compte 606					2 131,88		2 131,88		2 131,88	
6078	Autres marchandises					940 752,65	371 093,80	940 752,65	371 093,80	569 658,85	
607	Sous Total compte 607					940 752,65	371 093,80	940 752,65	371 093,80	569 658,85	
60	Sous Total compte 60					942 884,53	371 093,80	942 884,53	371 093,80	571 790,73	
611	Contrats de prestations de services					26 975,00		26 975,00		26 975,00	
61358	Autres					1 140,00		1 140,00		1 140,00	
6135	Sous Total compte 6135					1 140,00		1 140,00		1 140,00	
613	Sous Total compte 613					1 140,00		1 140,00		1 140,00	
6188	Autres frais divers					393,34		393,34		393,34	
618	Sous Total compte 618					393,34		393,34		393,34	



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

SM VALTOM CODOEC

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61					28 508,34		28 508,34		28 508,34	
6238	Divers					400 239,14	24 784,25	400 239,14	24 784,25	375 454,89	
623	Sous Total compte 623					400 239,14	24 784,25	400 239,14	24 784,25	375 454,89	
6281	Concours divers (cotisations...)					4 450,00		4 450,00		4 450,00	
6288	Autres					59 977,50		59 977,50		59 977,50	
628	Sous Total compte 628					64 427,50		64 427,50		64 427,50	
62	Sous Total compte 62					464 666,64	24 784,25	464 666,64	24 784,25	439 882,39	
657351	GFP de rattachement					1 539 263,21	515 924,00	1 539 263,21	515 924,00	1 023 339,21	
65735	Sous Total compte 65735					1 539 263,21	515 924,00	1 539 263,21	515 924,00	1 023 339,21	
6573	Sous Total compte 6573					1 539 263,21	515 924,00	1 539 263,21	515 924,00	1 023 339,21	
65748	Autres personnes de droit privé					65 500,00		65 500,00		65 500,00	
6574	Sous Total compte 6574					65 500,00		65 500,00		65 500,00	
657	Sous Total compte 657					1 604 763,21	515 924,00	1 604 763,21	515 924,00	1 088 839,21	
65	Sous Total compte 65					1 604 763,21	515 924,00	1 604 763,21	515 924,00	1 088 839,21	
	Total classe 6					3 040 822,72	911 802,05	3 040 822,72	911 802,05	2 129 020,67	
7078	Autres marchandises						4 840,28		4 840,28		4 840,28
707	Sous Total compte 707						4 840,28		4 840,28		4 840,28
70	Sous Total compte 70						4 840,28		4 840,28		4 840,28
7472	Régions						73 750,12		73 750,12		73 750,12



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

SM VALTOM COD0EC

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31901 - SM VALTOM COD0EC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747888	Autres						79 006,50		79 006,50		79 006,50
74788	Sous Total compte 74788						79 006,50		79 006,50		79 006,50
7478	Sous Total compte 7478						79 006,50		79 006,50		79 006,50
747	Sous Total compte 747						152 756,62		152 756,62		152 756,62
74	Sous Total compte 74						152 756,62		152 756,62		152 756,62
75888	Autres						4 650 000,00		4 650 000,00		4 650 000,00
7588	Sous Total compte 7588						4 650 000,00		4 650 000,00		4 650 000,00
758	Sous Total compte 758						4 650 000,00		4 650 000,00		4 650 000,00
75	Sous Total compte 75						4 650 000,00		4 650 000,00		4 650 000,00
	Total classe 7						4 807 596,90		4 807 596,90		4 807 596,90
	Total général	985 812,87	985 812,87	19 579 394,74	16 920 262,59	3 108 999,00	5 768 131,15	23 674 206,61	23 674 206,61	5 995 083,76	5 995 083,76

BALANCE DES VALEURS INACTIVES
Arrêtée à la date du 31/12/2024

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé									
Nature des valeurs inactives		Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 063-256302670-20250624-2025_32-DE

ETABLISSEMENT : SM VALTOM CODOEC
Exercice 2024

Page des signatures

31901 - SM VALTOM CODOEC

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SM VALTOM CODOEC** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le
A , le
A , le

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....

36

VOTES :

Pour.....

22

Nombre de membres présents.....

19

Contre.....

0

Nombre de suffrages exprimés.....

22

Abstentions.....

0

Présenté par Monsieur le Président,

A Clermont-Fd, le 24/06/2025



Date de convocation : 13/06/2025

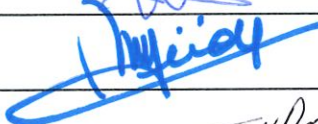
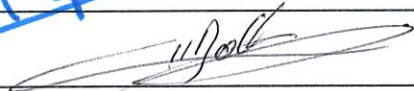
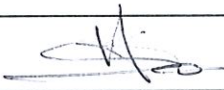
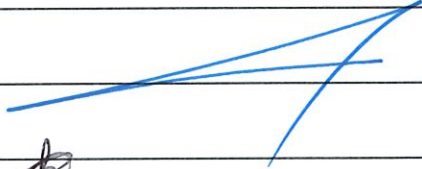
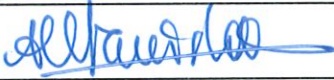
Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire

A Clermont-Fd, le 24/06/2025

Les membres du Comité Syndical,

Nom / Prénom Titulaire - Suppléant	Signature
AUSLENDER Jérôme - HAMAID Hamid	
BATTUT Laurent - MANUBY Didier	NAPV
BEAUD Gérard - BAYOL Jean Pierre	
BIRARD Cécile - MALAYRAT Jean Pierre	
BOULEAU Bernard - LEDUC Jean-Claude	
BRIAT Dominique - MULLER Didier	
BRUN Evelyne - DROZDZ Chantal	
BRUNMUROL Laurent - LEVI ALVARES Luc	
CAYRE Philippe - VIGNAUD Bernard	
CHABRILLAT Rémi - WEIBEL Thomas	
CHAMPOUX Bruno - MARTIN Frédéric	
CHASSARD Frédéric - CHASSANG Jean-Pierre	
CHAUCOT Gérard - LENAUD Alain	
CHAUVIN Lionel - DESMARETS Pierre	
CINEUX Cyril - PRADIER Eric	
CLAMADIEU Yves - SERRE Christophe	
CLEMENT Jean Marie - PICHON Jean	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
D2 - ARRETE - SIGNATURES

DAVID Marie - COUDERC Philippe	
DEQUAIRE René - PIQUELLE Margaux	
DUBIEN Ghislaine - DEROSSIS David	
FROMAGE Catherine - FOURET Raymond	
GAIDIER Michelle - BARRIER Martine	
GARNIER Alain - CUBIZOLLES Jean-Marc	
GUITTON Florent - PILAUD Frédéric	
LAGRU Alain - ROUSSELET Joel	
LANDIVAR Diego - VALLEE Jean Marie	
LAROUDIE Fabienne - CHEVARIN François	
LOBREGAT Stéphane - GEORGEON Hugues	
MAILLARD Guy - PELLETIER Sophie	
MEALLET Roger Jean - LHERMET Florence	
MENAGER Marc - FORESTIER Daniel	
MOLIMARD Alain - POUGET Jacques	
RAVEL Pierre - GIBELIN Pascal	
RENIE Stanislas - GAZET André	
STANISLAS Anne-Laure - VIGIGNOL Yannick	
TRICHARD Dorothee - BOURDIER Marie-Pierre	
TOTAL DES SIGNATURES	

VALTOM

Compte Administratif (CA) 2024 du budget principal du VALTOM

Le compte administratif (CA) 2024 du budget principal, établi par le VALTOM et tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Il n'a pas été présenté en même temps que le budget primitif (BP) 2025, approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 18 février 2025. Cependant, les résultats 2024 ont été repris de manière anticipée au BP 2025 et ne présentent pas de différence.

Les prévisions de l'année comptable 2024 avaient été équilibrées avec :

- Une population totale (double compte) prise en compte au 1^{er} janvier 2024 de 716 134 habitants ;
- Une contribution à l'habitant fixée à 33 € HT/hab. ;
- Une facturation à la tonne fixée à :
 - o 121,35 € HT/t pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Déchets d'Encombrants des Ménages (DEM) ;
 - o 318,75 € HT/t pour les Refus de tri issus de la Collecte Sélective (RTCS).

I – Les grands équilibres financiers : le résultat et son affectation

Le CA 2024 découle de la gestion de l'exercice 2024, qui se présente, en synthèse, comme suit :

- Résultat de l'exercice 2024 :

	Prévu * (BP+DM)	Prévu (Hors virements et résultats)	Réalisé * (Hors virements et résultats)	Solde
Dépenses de fonctionnement	122 400 329,03 €	99 988 074,32 €	91 970 046,95 €	22 287 719,66 €
Recettes de fonctionnement	122 400 329,03 €	117 842 338,34 €	114 257 766,61 €	
Dépenses d'investissement	46 869 981,62 €	36 014 463,81 €	25 783 805,74 €	- 1 145 664,63 €
Recettes d'investissement	46 869 981,62 €	24 457 726,91 €	24 638 141,11 €	

*Ces 2 colonnes ne recouvrent pas le même périmètre d'opérations. En effet, la colonne « prévu » intègre les opérations réelles, d'ordre, le virement et le résultat du BP 2024, qui sont ainsi équilibrées, tandis que ce qui relève du « réalisé » concerne l'ensemble des mandats et titres de l'année 2024 (hors virements, résultats et restes-à-réaliser et à percevoir).

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Excédentaire en fonctionnement : + **22 287 719,66 €** ;
- Déficitaires en investissement : - **1 145 664,63 €**.

- Exécution budgétaire 2024 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	- 10 258 099,31 €		- 1 145 664,63 €	- 11 403 763,94 €
Fonctionnement	17 608 867,60 €	13 050 876,91 €	22 287 719,66 €	26 845 710,35 €
TOTAL	7 350 768,29 €	13 050 876,91 €	21 142 055,03 €	15 441 946,41 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2024 (équilibre BP 2025)	
Section d'investissement - Dépenses	1 802 938,90 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	1 802 938,90 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2024 est de 26 845 710,35 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2024 additionné au report antérieur au 31 décembre 2023 (résultat de clôture 2023 moins la part affectée à l'investissement).

Soit : 22 287 719,66 + (17 608 867,60 € - 13 050 876,91 €) = 26 845 710,35 €

→ Lors de l'affectation du résultat, afin de combler le besoin de financement, ce résultat est partiellement reporté en section d'investissement, soit 13 206 702,84 € (article 1068).

→ Le montant résiduel de 13 639 007,51 € est reporté en section de fonctionnement (article 002).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement** se présentent comme suit :

Section Fonctionnement 2024		Rappel 2023
Dépenses réelles	92 %	91 %
Recettes réelles	97 %	99 %

- En investissement : le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2024 représente un résultat déficitaire de - 11 403 763,94 €.

Il correspond au résultat brut d'investissement de 2024 (- 1 145 664,63 €) additionné au report du résultat de clôture de 2023 (- 10 258 099,31 €) de la section d'investissement.

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement** se présentent comme suit :

Section Investissement 2024		Rappel 2023
Dépenses réelles	59 %	96 %
Recettes réelles	102 %	Néant

** Ces taux de réalisations correspondent aux données réelles et font référence aux tableaux pages 3, 6, 9 et 10.

Nota

L'objet du rapport est de mettre en évidence les réalisations 2024 par rapport aux recettes et dépenses prévues au budget 2024.

Afin de mettre en perspective ces données, vous sont rappelées, en synthèse et pour chaque section, les données globalisées liées aux réalisations 2024 et aux prévisions 2025.

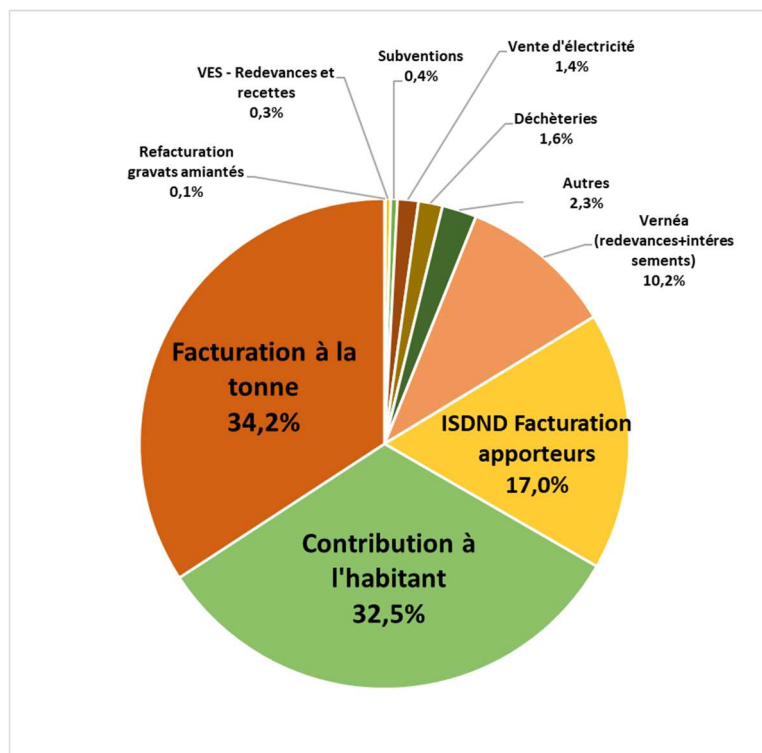
II- Le bouclage du budget : recettes et dépenses réelles de l'exercice

1- Section de fonctionnement

a. Les recettes

FONCTIONNEMENT		Réalisations 2023	BP + DM 2024	Réalisations 2024	BP 2025	Ev° BP 2025/2024	Taux Réal° 2024
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
Recettes d'exploitation, de gestion		62 961 968,10 €	117 792 338,34 €	114 197 614,33 €	68 470 616,51 €	-41,9%	96,9%
013	Atténuation de charges	28 363,05 €	- €	12 610,14 €	- €		
70	Produits des services, du domaine et ventes	16 090 647,05 €	22 044 295,00 €	23 584 622,43 €	18 721 542,50 €	-15,1%	107,0%
74	Dotations et participations	46 842 958,00 €	83 127 169,50 €	82 561 698,10 €	49 749 074,01 €	-40,2%	99,3%
75	Autres produits de gestion courante		12 620 873,84 €	8 038 683,66 €	- €	-100,0%	63,7%
Recettes financières		121 682,31 €	- €	15 756,00 €	- €		
76	Produits financiers	13,74 €	- €	- €	- €		
77	Produits exceptionnels	121 668,57 €	- €	15 756,00 €	- €		
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.		63 083 650,41 €	117 792 338,34 €	114 213 370,33 €	68 470 616,51 €	-41,9%	97,0%
		63 083 650,41 €	84 096 748,34 €	80 527 780,57 €	68 470 616,51 €	-18,6%	95,8%
NB- Les RRF intègrent en 2024 des produits exceptionnels liés à une régularisation de TVA dont le montant se retrouve en dépense. Aussi pour comparer sincèrement l'exercice passé avec les projections 2025, faut-il retrancher ce montant. Ainsi l'évolution entre les 2 années n'est pas de -42 % mais est de -18,6 %.							
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT							
Excédent reporté							
R 002 (Résultat)			4 557 990,69 €		13 639 007,51 €	199,2%	0,0%
042	Amortissements	72 884,70 €	50 000,00 €	44 396,28 €	30 000,00 €	-40,0%	88,8%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT.		72 884,70 €	4 607 990,69 €	44 396,28 €	13 669 007,51 €		
TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES		63 156 535,11 €	122 400 329,03 €	114 257 766,61 €	82 139 624,02 €	-32,9%	93,3%
Idem commentaire ci-dessus		63 156 535,11 €	88 704 739,03 €	80 572 176,85 €	82 139 624,02 €	-7,4%	90,8%

Pour information, retour sur la répartition des recettes réelles de fonctionnement :



Pour les recettes d'exploitation : un taux de réalisation de 96,9 %

- Les atténuations de charges (013) : + 12 610 €. Il s'agit de remboursements sur la rémunération du personnel (arrêts maladie, assurance statutaire et Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement 2022).
- Les produits des services, du domaine et des ventes (70) : + 1 540 327 €, soit un taux de réalisation de 107 %, ventilés ainsi :

CH70-Total	Réalisations 2023	BP + DM 2024	Réalisations 2024	Ecart	Taux de réalisation 2024	BP 2025
	16 090 647,05 €	22 044 295,00 €	23 584 622,43 €	1 540 327,43 €	107%	18 721 542,50 €
Déchets végétaux	47 962,95 €	46 475,00 €	56 003,50 €	9 528,50 €	121%	52 750,00 €
Déchèteries	1 101 826,37 €	567 750,00 €	1 155 186,15 €	587 436,15 €	203%	513 750,00 €
ISDND	11 766 386,22 €	12 730 385,00 €	12 372 918,97 €	- 357 466,03 €	97%	13 607 512,50 €
VES	49 689,50 €	211 255,00 €	244 634,00 €	33 379,00 €	116%	63 130,00 €
VEB						144 400,00 €
Vernéa - redevances	559 787,06 €	558 000,00 €	580 498,62 €	22 498,62 €	104%	590 000,00 €
Vernéa - intéressements	1 833 726,42 €	5 187 000,00 €	6 856 486,28 €	1 669 486,28 €	132%	2 200 000,00 €
Vente d'électricité	731 268,53 €	1 010 000,00 €	1 003 661,20 €	- 6 338,80 €	99%	50 000,00 €
Vente chaleur RCU Clauvaé		1 733 430,00 €	1 315 233,71 €	- 418 196,29 €	76%	1 500 000,00 €

○ Déchets végétaux : + 9 528 €

Cette hausse s'explique par l'utilisation du service par plus de professionnels, ainsi que par la hausse globale des tonnages de la production de déchets végétaux en 2024.

○ Déchèterie : + 587 436 €

Cette hausse est liée à l'augmentation du cours des matériaux (ferrailles) alors que les prévisions budgétaires 2024 avaient été établies sur la base des prix des nouveaux marchés entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Au stade du BP, les hypothèses de prix de rachat se situaient entre 100 et 150 €/t contre 165,50 €/t en moyenne sur 2024 pour les prix de rachat réels.

○ ISDND : - 357 466 €

Cette baisse s'explique par une baisse des tonnages sur le site de Puy-Long (92 000 t prévues au BP contre 88 980 t réalisées, soit - 3 020 t), principalement liée à la diminution des stabilisats produits par le pôle Vernéa orientés vers l'ISDND de Puy Long (- 4 300 t / 2023).

○ VALTOM Energie Solaire (VES) : + 33 379 €

Il s'agit des recettes en trop-perçu liées aux indemnités et intéressements complémentaires des parcs photovoltaïques de l'année 2024, qui viendront en déduction des recettes 2024 versées en 2025.

○ Redevances Vernéa : + 22 498 €.

Les réalisations sont quasi-identiques aux prévisions.

○ Intéressements Vernéa : + 1 669 486 €

Pour rappel, les intéressements Vernéa sont perçus avec un décalage d'un an. Ainsi, les intéressements budgétés en 2024 concernent des intéressements supplémentaires de l'année 2023 versés au-delà des recettes garanties.

Les prévisions budgétaires depuis 2023 sont en forte hausse suite à la résiliation du Contrat d'Obligation d'Achat (COA) EDF, en juillet 2022, permettant le passage sur le marché libre avec un partage des recettes électriques supplémentaires à hauteur de 40 % pour Vernéa et 60 % pour le VALTOM au lieu de 50/50.

○ Vente d’électricité produite par le site de stockage de Puy-Long : - 6 338 €
 Les recettes liées à la vente d’électricité produite sur le site de Puy-Long ont été encaissées sur pratiquement toute l’année 2024. La WAGA Box, mise en service mi-décembre 2024, permettra de vendre des turbines de l’ISDND de Puy Long en 2025.

○ Vente de chaleur pour le Réseau de Chaleur Urbain (RCU) Clauvaé : - 418 196 €
 Le montant de la vente de chaleur surestimé suite au retard de déploiement du Réseau de Chaleur Urbain d’une part, à une météo­rologie plus clé­mente que prévue, ainsi qu’un soutirage prévisionnel supérieur à la réalisation (retard sur les branchements, CHU non connecté).

- Les dotations et participations (74) : - 555 471 €, soit un taux de réalisation de 99 %, répartis ainsi :

CH74-Total	Réalisations 2023	BP + DM 2024	Réalisations 2024	Ecart	Taux de réalisation 2024	BP 2025
	46 842 958,00 €	49 431 579,50 €	48 876 108,34 €	- 555 471,16 €	99%	49 749 074,01 €
Facturation à la tonne	22 731 641,89 €	24 691 695,00 €	24 876 803,47 €	185 108,47 €	101%	25 364 515,01 €
Contribution à l'habitant	23 628 363,00 €	23 622 422,00 €	23 618 099,32 €	- 4 322,68 €	100%	23 701 689,00 €
Autres	482 953,11 €	1 117 462,50 €	381 205,55 €	- 736 256,95 €	34%	682 870,00 €
Refacturation gravats amiantés	113 340,36 €	170 000,00 €	52 000,00 €	- 118 000,00 €	31%	235 870,00 €
Dotations et subventions	321 816,77 €	911 512,50 €	321 205,55 €	- 590 306,95 €	35%	150 000,00 €
Refacturation EPCI	47 795,98 €	35 950,00 €	8 000,00 €	- 27 950,00 €	22%	297 000,00 €

○ Facturation à la tonne : + 185 108 €
 Elle concerne les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les Déchets Encombrants Ménager (DEM) au prix de 121,35 € HT/t et les Refus de Tri de Collecte Sélective (RTCS) au prix de 318,75 €/t en 2024 pour les collectivités adhérentes du VALTOM et au prix de 186 € HT/t pour les OMR issues des collectivités du Cantal.

La différence s’explique par l’écart entre les réalisations et les prévisions des tonnages, comme suit :

- 134 995 t produites contre 138 000 t prévues pour les OMR ;
- 28 368 t produites contre 27 800 t prévues pour les DEM incinérés ;
- 14 327 t produites contre 12 200 t prévues pour les RTCS.

○ Contribution à l’habitant : équivalente aux prévisions, elle s’établissait à 33 € HT / hab. pour 2024 (33 € en 2023).

- Autres : - 736 256 € comprenant :
 - Deux collectivités concernées par la refacturation des gravats amiantés (52 000 € inscrits en charges à rattacher contre 170 000 € prévus) en raison de l’efficace implication des collectivités dans le contrôle de la qualité des bennes de gravats.
 - Des subventions perçues dont la subvention liée au tri des emballages et reversée du fait du marché par l’entreprise PAPREC Auvergne (315 205 €) au VALTOM.
L’écart de - 590 306 € s’explique par l’inscription à tort de subventions encaissées en investissement.
 - La refacturation aux collectivités adhérentes du VALTOM concernant les caractérisations MODECOM (8 000 € inscrits en charges à rattacher pour deux collectivités).
- Les autres produits de gestion courante (75) : - 4 582 190 €, soit un taux de réalisation de 63,7 % du fait de l’encaissement d’une partie des CEE directement sur le BA CODOEC.

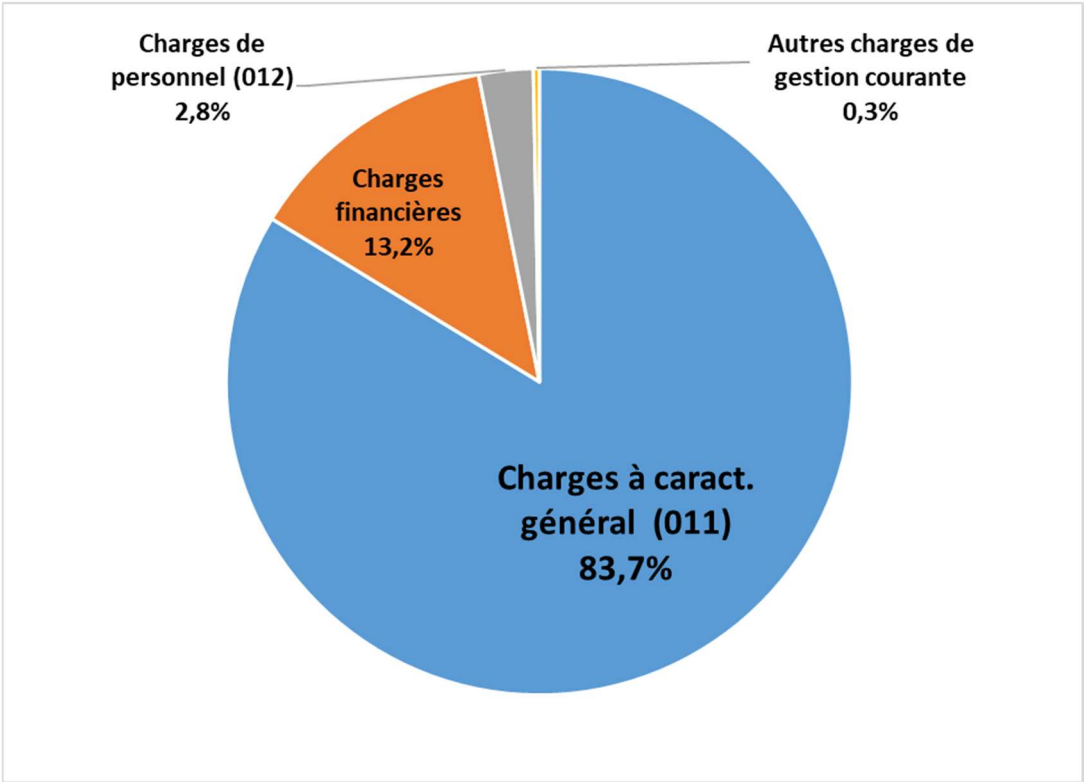
Pour les recettes financières :

Les produits exceptionnels (77) : 15 756 €, qui concernent des annulations de mandat de l'exercice antérieur.

b. Les dépenses

FONCTIONNEMENT		Réalisations 2023	BP + DM 2024	Réalisations 2024	BP 2025	Ev° BP 2025/2024	Taux Réal° 2024
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses d'exploitation, de gestion		43 372 647,30 €	52 097 329,60 €	44 135 679,13 €	49 791 574,62 €	-4,4%	84,7%
011	Charges à caractère général	39 721 809,11 €	44 652 665,12 €	42 549 532,68 €	46 681 253,77 €	4,5%	95,3%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 327 827,13 €	1 457 700,00 €	1 426 591,66 €	1 609 000,00 €	10,4%	97,9%
65	Autres charges de gestion courante	2 323 011,06 €	5 986 964,48 €	159 554,79 €	1 501 320,85 €	-74,9%	2,7%
Dépenses financières		7 271 158,55 €	46 940 744,72 €	46 913 066,21 €	10 718 646,00 €	-77,2%	99,9%
66	Charges financières	7 169 158,55 €	6 718 100,00 €	6 694 022,37 €	6 173 000,00 €	-8,1%	99,6%
67	Charges exceptionnelles	102 000,00 €	33 695 590,00 €	33 691 989,12 €	10 000,00 €	-100,0%	100,0%
68	Dotations provisions semi-budgétaires		6 527 054,72 €	6 527 054,72 €	4 535 646,00 €	-30,5%	100,0%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.		50 643 805,85 €	99 038 074,32 €	91 048 745,34 €	60 510 220,62 €	-38,9%	91,9%
Idem commentaire ci-dessus		50 643 805,85 €	65 342 484,32 €	57 363 155,58 €	60 510 220,62 €	-7,4%	87,8%
NB- Les DRF intègrent en 2024 des produits exceptionnels liés à une régularisation de TVA dont le montant se retrouve en dépense. Aussi pour comparer sincèrement l'exercice passé avec les projections 2025, faut-il retrancher ce montant. Ainsi l'évolution entre les 2 années n'est pas de -38,9 % mais est de - 7,4 %.							
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT							
023	Virement à la section d'investissement		22 412 254,71 €		20 689 403,40 €	-7,7%	0,0%
042	Dotations aux amortissements	929 961,91 €	950 000,00 €	921 301,61 €	940 000,00 €	-1,1%	97,0%
042	Dotations aux prévisions pour dépréciation des actifs circulants		- €	- €			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCT.		929 961,91 €	23 362 254,71 €	921 301,61 €	21 629 403,40 €	-7,4%	3,9%
TOTAL DEPENSES DE FONCT. CUMULEES		51 573 767,76 €	122 400 329,03 €	91 970 046,95 €	82 139 624,02 €	-32,9%	75,1%
Idem commentaire ci-dessus		51 573 767,76 €	88 704 739,03 €	58 284 457,19 €	82 139 624,02 €	-7,4%	65,7%

Pour information, retour sur la répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



Pour les dépenses d'exploitation : un taux de réalisation de 84,7 %

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_33-DE

- Les charges à caractère général (chap. 011) : - 2 103 132 € soit un taux de réalisation de 95,3 %.

011 -Total	Réalisations 2023	BP + DM2024	Réalisations 2024	Ecart	Tx réal° 2024	BP 2025
	39 721 809,11 €	44 652 665,12 €	42 549 532,68 €	- 2 103 132,44 €	95,3%	46 681 253,77 €
Achats	483 580,19 €	343 900,00 €	431 385,53 €	87 485,53 €	125,4%	347 750,00 €
Services extérieurs	33 051 891,48 €	37 996 589,12 €	35 762 430,75 €	- 2 234 158,37 €	94,1%	38 758 463,77 €
Collecte sélective	7 580 024,90 €	7 564 769,12 €	7 391 498,16 €	- 173 270,96 €	97,7%	8 319 943,92 €
Déchets végétaux	1 119 516,53 €	1 270 100,00 €	1 503 977,73 €	233 877,73 €	118,4%	1 253 100,00 €
Centres de transfert	1 908 485,54 €	2 044 785,00 €	1 909 474,24 €	- 135 310,76 €	93,4%	2 089 750,00 €
Déchèteries	4 559 895,19 €	3 542 400,00 €	4 386 866,99 €	844 466,99 €	123,8%	4 118 400,00 €
ISDND	4 294 383,85 €	5 586 200,00 €	4 588 242,71 €	- 997 957,29 €	82,1%	4 027 800,00 €
Divers	7 675,00 €	9 000,00 €	19 809,50 €	10 809,50 €	220,1%	9 000,00 €
Analyses réglementaires Vernéa	15 664,32 €	27 000,00 €	8 044,76 €	- 18 955,24 €	29,8%	20 000,00 €
Vernéa	12 914 960,63 €	16 923 430,00 €	15 007 717,12 €	- 1 915 712,88 €	88,7%	18 235 079,85 €
Autres	651 285,52 €	1 028 905,00 €	946 799,54 €	- 82 105,46 €	92,0%	685 390,00 €
Autres services extérieurs	131 346,93 €	242 220,00 €	135 457,66 €	- 106 762,34 €	55,9%	220 940,00 €
Impôts et taxes	6 054 990,51 €	6 069 956,00 €	6 220 258,74 €	150 302,74 €	102,5%	7 354 100,00 €

Au sein du chapitre 011, les principaux postes font apparaître les évolutions suivantes :

- Achats : + 87 485 €, ils concernent l'ensemble des dépenses liées à l'eau et l'assainissement (+ 64 895 €), l'électricité (+ 2 798 €) des sites du VALTOM, ainsi que les achats de fournitures diverses et carburants (+ 4 656 €).
Les dépenses d'eau et d'assainissement sont supérieures au budget, car l'année 2024 a été très pluvieuse entraînant une production importante de lixiviats sur les ISDND.
De plus, un remboursement de stock 2022 de composteurs de jardin d'une collectivité a été effectué (+ 15 136 €).
- Collecte Sélective : - 173 270 €, baisse du fait d'une baisse des tonnages passés sur la chaîne de tri, par rapport au prévisionnel (- 1,89 %). Cette baisse des tonnages s'explique à son tour par les déclassements en masse opérés par PAPREC AUVERGNE entre juin 2024 et décembre 2024 (1 800 t). Le coût de facturation étant différent il y a donc un écart entre le prévisionnel et le réalisé.
- Déchets végétaux : + 233 877 €, qui s'expliquent par un tonnage de végétaux collecté par les collectivités adhérentes en hausse par rapport à l'année précédente, le maintien d'une révision mensuelle des prix avec 2 prestataires et pour certaines plateformes de broyage, des dates des broyages intégrant le traitement des déchets végétaux de la fin d'année 2024.
- Centres de transfert : - 135 310 € liés à un écart de - 5 153 t de déchets transportés par rapport au budgété (- 3,2 % de production d'OMR entre 2024 et 2023).
- Déchèteries : + 844 466 € dont le reversement des recettes matériaux (ferrailles et batteries) aux collectivités adhérentes plus important que prévu, comme indiqué en recettes (+ 587 436 €) ; ainsi que le traitement des filières bois (+ 202 735 €) et plâtre (+ 50 648 €) pour lesquelles la mise en place de filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB) avaient été prévues courant 2024, et finalement mises en place fin 2024 voire 2025.

- ISDND : - 997 957 € ainsi ventilés :
 - Puy-Long : - 987 550 € liés à
 - Des apports moins importants de tonnages se traduisant par moins de dépenses dans le cadre du marché passé avec Véolia (88 980 t au lieu de 92 000 t prévues) ;
 - La facturation de l'exploitation de la centrale de valorisation du biogaz moins importante que prévue (- 357 550 €) ;
 - La non réalisation des travaux de couverture du casier 2.
 - Ambert : + 14 064 € dus à des prestations complémentaires (transport bungalow, cuve lixiviats, scalpage de matériaux pour test de valorisation) ;
 - Miremont : - 29 346 € liés à un coût moins élevé que prévu pour les travaux de curage de la lagune des lixiviats ;
 - Saint-Sauves : - 45 511 € dus à la non réalisation des travaux de curage de la lagune des lixiviats (problème d'exutoire > coût de 50 000 € supplémentaire) ;
 - Saint-Diéry : + 7 095 € ;
 - La Taupe : + 25 815 € liés à la production de lixiviats supérieure au prévisionnel ;
 - Saint-Eloy : - 2 830 € ;
 - Culhat : + 20 600 € dus principalement à l'étude de quantification du biogaz non prévue au budget primitif.
- Pôle Vernéa : - 1 915 712 € s'expliquant par :
 - Une baisse des tonnages traités (194 552 t contre 196 000 t budgétées), dont - 3 000 t d'OMR (- 300 000 €).
 - Une forte baisse de production de stabilisats orientés en ISDND (- 27 % par rapport au prévisionnel) soit environ - 500 000 € de TGAP non facturés ;
 - Une régularisation de la Contribution Economique Territoriale (CET) de 2017 à 2021 (- 240 000 €) ;
 - Une atténuation de la hausse des indices de révision (- 210 000 €) ;
 - Le montant de la vente de chaleur surestimé (- 662 700 €) suite au retard de déploiement du Réseau de Chaleur Urbain Clauvaé d'une part, à une météo plus clémente que prévue, ainsi qu'un soutirage prévisionnel supérieur à la réalisation (retard sur les branchements, CHU non connecté).
- Autres services extérieurs : - 106 762 € principalement liés à l'inscription du parcours pédagogique, qui sera refacturé par Vernéa via la facture traitement et l'actualisation du site Internet qui n'a pas été effectuée en 2024.
- Impôts et taxes : + 150 302 €, écart lié au règlement de la Taxe Foncière 2024 de l'ISDND de Puy-Long, refacturée par Clermont Auvergne Métropole suite au transfert du site au VALTOM.
- Les charges de personnel (CH-012) : - 31 108 € soit un taux de réalisation de 98 % qui témoigne de la bonne maîtrise de la masse salariale pour 27,93 ETP au 31/12/2024 (25,21 ETP au 31/12/2023).

CH 012 -Total	Réalisations 2023	BP + DM 2024	Réalisations 2024	Ecart	Taux de réalisation 2024	BP 2025
	1 327 827,13 €	1 457 700,00 €	1 426 591,66 €	- 31 108,34 €	98%	1 609 000,00 €

- Les autres charges de gestion courante (CH-65) : - 5 827 409 €, soit un taux de réalisation de 2,7 %, s'expliquant principalement par le fait de ne pas avoir pu recourir au virement d'équilibre prévu entre le BP et le Budget Annexe (BA) CODOEC (- 5 906 864 €), du fait de l'encaissement d'une partie des CEE directement sur le BA CODOEC.

CH65-Total	Réalisations 2023	BP + DM 2024	Réalisations 2024	Ecart	Taux de réal*2024	BP 2025
	2 323 011,06 €	5 986 964,48 €	159 554,79 €	- 5 827 409,69 €	2,7%	1 501 320,85 €
Indemnités élus	59 891,79 €	66 000,00 €	64 878,65 €	- 1 121,35 €	98,3%	66 000,00 €
Frais de mission	- €	3 000,00 €	- €	- 3 000,00 €	0,0%	3 000,00 €
Ircantec élus	3 022,64 €	5 500,00 €	3 213,81 €	- 2 286,19 €	58,4%	5 500,00 €
Cotisation URSSAF	- €	5 000,00 €	3 167,98 €	- 1 832,02 €	63,4%	5 000,00 €
Frais de représentation	- €	600,00 €	- €	- 600,00 €	0,0%	600,00 €
Contrib° (zone humide)			12 000,00 €	12 000,00 €		- €
Virement équilibre BA-CODO	2 252 388,51 €	5 906 864,48 €	- €	- 5 906 864,48 €	0,0%	1 372 220,85 €
Subvention	7 708,12 €	- €	76 294,35 €	76 294,35 €		49 000,00 €

Pour les dépenses financières : un taux de réalisation de 100 %.

- Les charges financières (CH-66) : - 24 077 €, soit un taux de réalisation de 100 %. Elles sont encore optimisées, notamment à travers les frais de gestion et les intérêts de la ligne de trésorerie.

CH66-Total	Réalisations 2023	BP + DM 2024	Réalisations 2024	Ecart	Taux de réal*2024	BP 2025
	7 169 158,59 €	6 718 100,00 €	6 694 022,37 €	- 24 077,63 €	100%	6 173 000,00 €
Intérêts emprunts	290 330,71 €	308 000,00 €	285 231,84 €	- 22 768,16 €	93%	265 000,00 €
Intérêts liés à la cession de créance Vernéa	6 862 550,84 €	6 392 100,00 €	6 392 054,18 €	- 45,82 €	100%	5 890 000,00 €
Garanties financières ISDND	16 277,04 €	18 000,00 €	16 736,35 €	- 1 263,65 €	93%	18 000,00 €

- Les charges exceptionnelles (CH-67) : d'un montant de 33 691 989 €, correspondent à la régularisation de la TVA sur les contributions aux collectivités adhérentes des années 2021 et 2022, suite aux dispositions du Bulletin Officiel des Finances Publiques n°BOI-TVA-LIQ-30-20-70 du 19 mai 2021, relatives à l'application du taux réduit de TVA à compter du 1^{er} janvier 2021 sur certaines prestations. Cela a permis d'appliquer le taux réduit de 5,5 % au lieu du taux de 10 %, soit un gain de TVA d'environ 600 000 € pour les collectivités adhérentes qui sont partiellement assujetties à la TVA, à moduler selon le coefficient de déduction propre à chacune. C'est une opération neutre pour le budget du VALTOM qui est totalement assujetti à la TVA ; des écritures de régularisation ont été nécessaires, équilibrées en dépenses et en recettes.
- Les dotations aux provisions et dépréciations (CH-68) : avec un taux de réalisation de 100 % elles sont relatives aux créances pour risque, dont les pénalités appliquées à PAPREC Auvergne en 2024, pour lesquelles les titres de recettes ont été émis mais non encaissés.

2- Section d'Investissement

a. Les recettes

INVESTISSEMENT		Réalisations 2023	BP + DM 2024 + RAR	Réalisations 2024	BP 2025	Ev° BP 2025/2024	Taux Réal° 2024
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT							
	Recettes d'équipement	1 000 000,00 €	- €	209 160,00 €	299 688,25 €		
13	Subvention et encaissements toutes opérations		- €	209 160,00 €	299 688,25 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €	- €		- €		
TOTAL RECETTES REELLES D'INV.		1 000 000,00 €	- €	209 160,00 €	299 688,25 €		
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT							
	Recettes financières	11 049 805,57 €	33 819 104,71 €	11 378 104,20 €	32 844 403,40 €	-3%	33,6%
021	Virement de la section de fonct.		22 412 254,71 €		20 689 403,40 €	-8%	0,0%
023	Virement interne			- €			
040	Amortissements	929 961,91 €	950 000,00 €	921 301,61 €	940 000,00 €	-1%	97,0%
041	Créance immo, sortie actif, intégr° frais étude...	10 119 843,66 €	10 456 850,00 €	10 456 802,59 €	11 215 000,00 €	7%	100,0%
001	Solde d'exécution reporté (excédent)						
1068	Excédent de fonct. Capitalisé	9 897 757,00 €	13 050 876,91 €	13 050 876,91 €	13 206 702,84 €	1%	100,0%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		20 947 562,57 €	46 869 981,62 €	24 428 981,11 €	46 051 106,24 €	-2%	52,1%
RAP		RAP 2023	- €	RAP 2024	- €		
TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES		21 947 562,57 €	46 869 981,62 €	24 638 141,11 €	46 350 794,49 €	-1%	52,6%

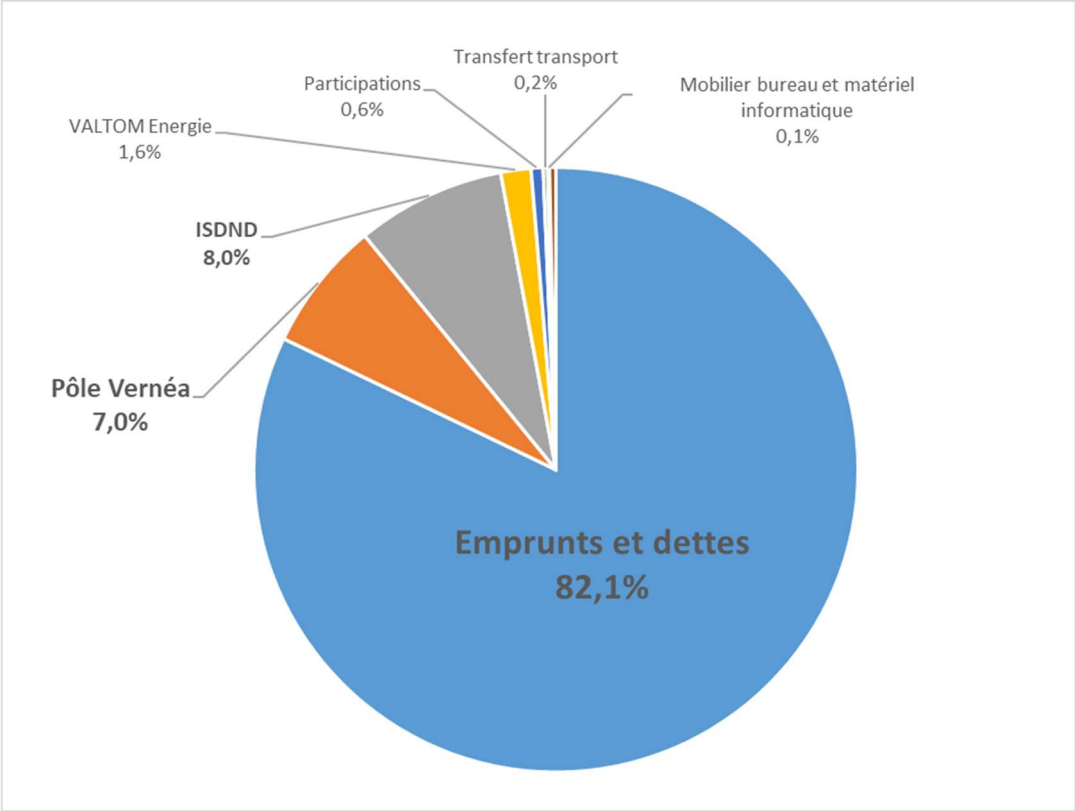
- Les subventions (CH-13) : + 209 160 € correspondent à la subvention de la Caisse de Dépôts et Consignations pour des actions s'inscrivant dans le cadre du « Programme Ville de demain - Eco-cité » ;
- Les emprunts et dettes (CH-16) : aucun emprunt n'a été prévu au BP 2024.

b. Les dépenses

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 063-256302670-20250624-2025_33-DE

S'élevant à 15,3 M€, les dépenses réelles d'investissement se répartissent ainsi :

INVESTISSEMENT		Réalisations 2023	BP + DM 2024	Réalisations 2024	BP 2025	Ev° BP 2025/2024	Taux Réal° 2024
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT							
Dépenses d'équipement		1 538 145,17 €	10 657 254,71 €	2 632 395,46 €	7 654 091,65 €	-28,2%	24,7%
opé 15	Matériel bureau et logistique informatique	8 180,26 €	9 800,00 €	12 429,99 €	9 200,00 €	-6,1%	126,8%
opé 16	Mobilier bureau	2 160,87 €	3 000,00 €	1 440,58 €	- €	-100,0%	48,0%
opé 25	Plateforme broyage	- €	49 000,00 €	- €	- €	-100,0%	0,0%
opé 26	Transfert/transport	21 200,00 €	191 700,00 €	37 616,50 €	340 500,00 €	77,6%	19,6%
opé 28	Pôle Vernéa	873 870,56 €	296 700,00 €	1 062 836,03 €	- €	-100,0%	358,2%
opé 31	ISDND	619 917,08 €	3 168 565,00 €	1 219 177,75 €	2 289 000,00 €	-27,8%	38,5%
opé 34	VALTOM Energie		193 000,00 €	246 693,55 €	- €	-100,0%	127,8%
opé 37	Aménagement	1 036,80 €	56 000,00 €	52 201,06 €	5 000,00 €	-91,1%	93,2%
opé 38	VALORDOM 3		6 689 489,71 €	- €	4 860 391,65 €	-27,3%	0,0%
opé 39	Centre de Tri CS				150 000,00 €		
Dépenses financières		12 085 672,84 €	12 655 000,00 €	12 650 211,41 €	14 245 000,00 €	12,6%	100,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	11 755 289,84 €	12 556 850,00 €	12 552 063,41 €	13 245 000,00 €	5,5%	100,0%
26	Participations	330 383,00 €	98 150,00 €	98 148,00 €	1 000 000,00 €	918,8%	100,0%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INV.		13 623 818,01 €	23 312 254,71 €	15 282 606,87 €	21 899 091,65 €	-6,1%	65,6%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT							
040	Amortissements	72 884,70 €	50 000,00 €	44 396,28 €	30 000,00 €	-40,0%	88,8%
041	Créance immo, sortie actif, intégr° frais étude...	10 119 843,66 €	10 456 850,00 €	10 456 802,59 €	11 215 000,00 €	7,3%	100,0%
041	Compactage des emprunts						
001	Solde d'exécution reporté		10 258 099,31 €		11 403 763,94 €	11,2%	0,0%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		10 192 728,36 €	20 764 949,31 €	10 501 198,87 €	22 648 763,94 €	9,1%	50,6%
RAR Reportés en 2024			2 792 777,60 €	Reortés en 2025	1 802 938,90 €		
TOTAL DEPENSES D'INV. CUMULEES		23 816 546,37 €	46 869 981,62 €	25 783 805,74 €	46 350 794,49 €	-1,1%	55,0%



Pour les dépenses d'équipement : un taux de réalisation de 33 % (66 % hors Opération 38-VALORDOM 3)

Opérations-Total	Réalisations 2023+RAR	BP+DM+RAR 2024	Réalisations 2024+RAR	Ecart	Taux de réal*2024	BP 2025
	4 330 922,77 €	13 450 032,31 €	4 435 334,36 €	- 9 014 697,95 €	33%	7 654 091,65 €
15 & 16- Bureau et info	14 641,13 €	17 100,00 €	18 870,40 €	1 770,40 €	110%	9 200,00 €
23- PF compostage Ambert	8 670,00 €					
25- PF broyage	- €	49 000,00 €	- €	- 49 000,00 €	0%	- €
26-Centres de transfert	21 200,00 €	191 700,00 €	197 254,50 €	5 554,50 €	103%	340 500,00 €
28- Pôle Vernéa	2 391 764,00 €	1 814 593,44 €	1 813 568,44 €	- 1 025,00 €	100%	- €
31-ISDND	1 888 946,04 €	4 437 593,96 €	1 939 644,91 €	- 2 497 949,05 €	44%	2 289 000,00 €
34-VALTOM Energie	0	193 000,00 €	412 611,05 €	219 611,05 €	214%	- €
37- Aménagement	2 592,00 €	57 555,20 €	53 385,06 €	- 4 170,14 €	93%	5 000,00 €
38-Valordom 3		6 689 489,71 €	- €	- 6 689 489,71 €	0%	4 860 391,65 €
39-Centre de tri CS						150 000,00 €

- Opérations 15 et 16 – Matériel bureau et informatique : + 1 770 €, soit un taux de réalisation de 110 % pour des dépenses liées à des renouvellement / acquisition de matériel informatique et mobilier destiné aux agents.
- Opération 25 – Plateforme de broyage des déchets végétaux : - 49 000 €, concernant les travaux non réalisés pour la clôture (34 000 €) et l'éclairage de la plateforme de Saint-Ours-les-Roches (15 000 €) du fait de l'annulation du besoin.
- Opération 26 – Centres de transfert : + 5 554 €, soit un taux de réalisation de 103 % avec des dépenses inscrites en RAR et reportées en 2025 (Travaux sur Issoire 57 385 € et Vertaizon 43 543 € et achat de caissons à compaction à hauteur de 58 710 €).
- Opération 28 – Pôle Vernéa : - 1 025 €, soit un taux de réalisation de 100 %, avec les dépenses portant sur les travaux d'aménagement de la turbine du pôle Vernéa liés au Réseau de Chaleur Urbain (RCU) Clauvaé (444 549 €), la mise en conformité avec la loi AGECE et le BREF Incinération (276 869 €), ainsi que l'aménagement d'une aire de lavage pour répondre à l'agrément relatif aux sous-produits animaux (29 314 €) inscrites en RAR et reportées en 2025.
- Opération 31 – ISDND : - 2 497 949 €, soit un taux de réalisation de 44 %.
 Ceci s'explique du fait d'une surcharge de travail des équipes du VALTOM par la non réalisation des études sur les sites d'Ambert (maitrise d'œuvre des travaux casiers 3-4, réparation busage cours d'eau de l'Etagnon, dossier d'autorisation prolongation exploitation site), de Saint-Diéry (maitrise d'œuvre des travaux bassin lixiviats, voirie) et de Saint-Eloy (maitrise d'œuvre des travaux couverture définitive, plans topographiques...) (- 200 000 €), ainsi que des travaux des sites de Saint-Diéry (travaux de fermeture de site et réseaux biogaz, regards station lixiviats...), de Saint-Eloy (fermeture casier, reprise fossé et bassin lixiviats) et de Saint-Sauves (fermeture casier reportée du fait de l'étude de stabilité) (- 2 300 000 €).
 Les dépenses réalisées ont porté en majorité sur les études et les travaux de l'ISDND de Puy-Long (140 287 € et 103 164 € inscrits en RAR), d'Ambert (213 201 € et 122 086 € inscrits en RAR), de Saint-Sauves (44 082 € et 438 749 € inscrits en RAR), de Miremont (39 317 € et 4 182 € inscrits en RAR), de Vergongheon (9 900 € inscrits en RAR).
- Opération 34 – VALTOM Energie : + 219 611 €, cela correspond à des dépenses supplémentaires de raccordement électrique et de fourniture de coffrets d'analyse de biogaz, liées à la mise en service de la WAGA box dans le cadre de la société VALTOM Energie Biométhane (VEB).

- Opération 37 – Aménagements : - 4 170 €, soit un taux de réalisation de 99 %, concernant les travaux d'aménagements des espaces.
- Opération 38 – VALORDOM 3 : pas de dépense, car l'opération a été inscrite à l'occasion du lancement de la démarche, afin de provisionner une partie des recettes complémentaires perçues et permettre le maintien ou le déploiement d'outils de réduction et de valorisation des déchets.

Pour les dépenses financières : un taux de réalisation de 100 %

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : - 4 786 €, correspondant au remboursement du capital de la dette et constituée de la cession de créance du pôle Vernéa qui court jusqu'en 2033 ainsi que des emprunts liés aux autres sites de traitement ;
- Chapitre 26 – Participations : - 2 €, correspondant au solde de la prise de participation VALTOM Energie Biométhane (VEB).

Synthèse du compte administratif 2024

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
 Reçu en préfecture le 02/07/2025
 Publié le
 ID : 063-256302670-20250624-2025_33-DE

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	011 - Charges à caractère général 42 549 532,68 €		013 - Atténuations de charges 12 610,14 €	
	012 - Charges de personnel 1 426 591,66 €		70 - Produits divers 23 584 622,43 €	
	65 - Autres charges de gestion courante 159 554,79 €		74 - Dotations et participations 48 876 108,34 €	
	66 - Charges financières 6 694 022,37 €	Epargne brute * 23 M€ Epargne nette ** (hors Vernéa) 21 M€ CA 2023 = 12,4 et 10,4 M €	75 - Autres produits de gestion 8 038 683,66 €	
	67 - Charges exceptionnelles 6 399,36 €		77 - Produits exceptionnels 15 756 €	
	68 - Dotations provisions 6 527 054,72 €			
	Opérations d'ordre 921 301,61 €		Opérations d'ordre 44 396,28 €	
	TOTAL = 58 284 457,19 €		TOTAL = 80 572 176,85 €	

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	16 et 26 - Opérations financières 12 650 211,41 €		13 - Dotations et subventions reçues 209 160 €	
	Opé - Dépenses d'équipement 2 632 395,46 €		16 - Emprunts 0 €	
	Opérations d'ordre 10 501 198,87 €		1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 13 050 876,91 €	
	SOUS- TOTAL = 25 783 805,74 €		SOUS- TOTAL = 24 638 141,11 €	
	Total des dépenses : 84 068 262,93 €		Total des recettes : 105 210 317,96 €	

Pour rappel, CA 2023 :
 75 390 314,13 €

Pour rappel, CA 2023 :
 85 104 097,68 €

* **Epargne Brute (EB)** = Excédent des RRF - les charges d'intérêts => mesure la capacité à rembourser l'emprunt
 ** **Epargne Nette (EN)** = EB - remboursement du capital de la dette => mesure l'épargne disponible pour les investissements futurs

Délibération :

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif 2024, présenté ci-avant.

Compte Administratif 2024 Synthèse

Résultats de l'exercice 2024

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	122 400 329,03 €	91 970 046,95 €	22 287 719,66 €
Recettes de fonctionnement	122 400 329,03 €	114 257 766,61 €	
Dépenses d'investissement	46 869 981,62 €	25 783 805,74 €	- 1 145 664,63 €
Recettes d'investissement	46 869 981,62 €	24 638 141,11 €	

Exécution budgétaire 2024 et résultats de clôture

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	-10 258 099,31 €		-1 145 664,63 €	-11 403 763,94 €
Fonctionnement	17 608 867,60 €	13 050 876,91 €	22 287 719,66 €	26 845 710,35 €
TOTAL	7 350 768,29 €	13 050 876,91 €	21 142 055,03 €	15 441 946,41 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2024 (équilibre BP 2025)

Section d'investissement - Dépenses	1 802 938,90 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	1 802 938,90 €

Affectation du Résultat 2024

Proposition d'affectation du résultat	
Résultat de fonctionnement à affecter	26 845 710,35 €
Déficit de la section d'investissement	-11 403 763,94 €
Besoin de financement des restes à réaliser	-1 802 938,90 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2025 (art. 002)	13 639 007,51 €
Affectation en réserves pour 2025 (article 1068)	13 206 702,84 €

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2 - ARRETE - SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice.....

36

VOTES :

Pour.....

22

Nombre de membres présents.....

19

Contre.....

0

Nombre de suffrages exprimés.....

22

Abstentions.....

0

Présenté par Monsieur le Président,

A Clermont-Fd, le 24/06/2025



Date de convocation : 13/06/2025

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire

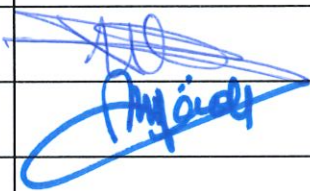
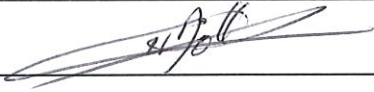
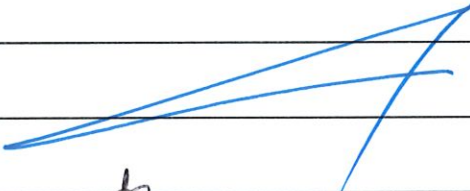
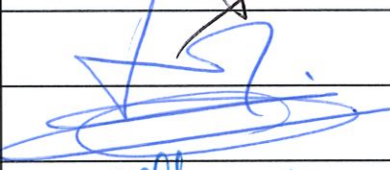
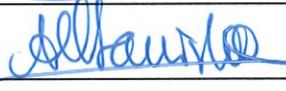
A Clermont-Fd, le 24/06/2025

Les membres du Comité Syndical,

Nom / Prénom Titulaire - Suppléant	Signature
AUSLENDER Jérôme - HAMAZID Hamid	
BATTUT Laurent - MANUBY Didier	NPPV
BEAUD Gérard - BAYOL Jean Pierre	
BIRARD Cécile - MALAYRAT Jean Pierre	
BOULEAU Bernard - LEDUC Jean-Claude	
BRIAT Dominique - MULLER Didier	
BRUN Evelyne - DROZDZ Chantal	
BRUNMUROL Laurent - LEVI ALVARES Luc	
CAYRE Philippe - VIGNAUD Bernard	
CHABRILLAT Rémi - WEIBEL Thomas	
CHAMPOUX Bruno - MARTIN Frédéric	
CHASSARD Frédéric - CHASSANG Jean-Pierre	
CHAUCOT Gérard - LENAUD Alain	
CHAUVIN Lionel - DESMARETS Pierre	
CINEUX Cyril - PRADIER Eric	
CLAMADIEU Yves - SERRE Christophe	
CLEMENT Jean Marie - PICHON Jean	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
D2 - ARRETE - SIGNATURES

D2

DAVID Marie - COUDERC Philippe	
DEQUAIRE René - PIQUELLE Margaux	
DUBIEN Ghislaine - DEROSSIS David	
FROMAGE Catherine - FOURET Raymond	
GAIDIER Michelle - BARRIER Martine	
GARNIER Alain - CUBIZOLLES Jean-Marc	
GUITTON Florent - PILAUD Frédéric	
LAGRU Alain - ROUSSELET Joel	
LANDIVAR Diego - VALLEE Jean Marie	
LAROUDIE Fabienne - CHEVARIN François	
LOBREGAT Stéphane - GEORGEON Hugues	
MAILLARD Guy - PELLETIER Sophie	
MEALLET Roger Jean - LHERMET Florence	
MENAGER Marc - FORESTIER Daniel	
MOLIMARD Alain - POUGET Jacques	
RAVEL Pierre - GIBELIN Pascal	
RENIE Stanislas - GAZET André	
STANISLAS Anne-Laure - VIGIGNOL Yannick	
TRICHARD Dorothée - BOURDIER Marie-Pierre	
TOTAL DES SIGNATURES	

VALTOM

Compte Administratif (CA) 2024 du Budget Annexe (BA) CODOEC

Le Compte Administratif (CA) 2024 du budget annexe (BA) Contrat Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC), établi par le VALTOM et tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Il n'a pas été présenté en même temps que les budget primitif (BP) 2025, approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 18 février 2025. Cependant, les résultats 2024 ont été repris de manière anticipée au BP 2025 et ne présentent pas de différence.

I – Les grands équilibres financiers : le résultat et son affectation

Le CA 2024 découle de la gestion de l'exercice 2024 qui se présente, en synthèse, comme suit :

- Résultat de l'exercice 2024 :

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	6 013 503,80 €	2 129 020,67 €	2 678 576,23 €
Recettes de fonctionnement	6 013 503,80 €	4 807 596,90 €	
Dépenses d'investissement	79 776,00 €	68 176,28 €	- 19 444,08 €
Recettes d'investissement	79 776,00 €	48 732,20 €	

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Excédentaire en fonctionnement : + **2 678 576,23 €** ;
- Déficitaires en investissement : - **19 444,08 €**.

- Exécution budgétaire 2024 et résultats de clôture :

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_34-DE

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	0,00 €	0,00 €	- 19 444,08 €	- 19 444,08 €
Fonctionnement	27 776,00 €	27 776,00 €	2 678 576,23 €	2 678 576,23 €
TOTAL	27 776,00 €	27 776,00 €	2 659 132,15 €	2 659 132,15 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2024 (équilibre BP 2025)	
Section d'investissement - Dépenses	3 450,00 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	3 450,00 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2024 est de 2 655 682,15 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2024 additionné au report antérieur au 31 décembre 2023 (résultat de clôture 2023 moins la part affectée à l'investissement).

Soit : $2\,678\,576,23 + (0,00\,€ - 22\,894,08\,€) = 2\,655\,682,15\,€$

→ Lors de l'affectation du résultat, afin de combler le besoin de financement, ce résultat est reporté en section d'investissement, soit 22 894,08 € (article 1068).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement** se présente comme suit :

Section Fonctionnement 2024		Rappel 2023
Dépenses réelles	36 % (77 %)	88,3 %
Recettes réelles	80 %	87,3 %

- En investissement : le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2024 représente un résultat de - 19 444,08 €.

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement** se présente comme suit :

Section Investissement 2024		Rappel 2023
Dépenses réelles	85 %	0 %
Recettes réelles	100 %	0 %

** Ces taux de réalisations correspondent aux données réelles et font référence aux tableaux pages 3, 4 et 5.

Nota

L'objet du rapport est de mettre en évidence les réalisations 2024 par rapport aux recettes et dépenses prévues au budget 2024.

Afin de mettre en perspective ces données, vous sont rappelées, en synthèse et pour chaque section, les données globalisées liées aux réalisations 2024 et aux prévisions 2025.

II- Le bouclage du budget : recettes et dépenses réelles de l'exercice

1- Section de fonctionnement

a. Les recettes, un taux de réalisation de 79,9 %

FONCTIONNEMENT		Réalisations 2023	BP + DM 2024	Réalisations 2024	BP 2025	Taux Réal° 2024
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
Recettes d'exploitation, de gestion		2 307 023,95 €	6 013 503,80 €	4 807 596,90 €	1 372 220,85 €	79,9%
013	Atténuation de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes	- €	- €	4 840,28 €	- €	
74	Dotations, participations, subventions	2 307 023,78 €	6 013 503,80 €	152 756,62 €	1 372 220,85 €	2,5%
75	Autres produits de gestion courante	0,17 €	- €	4 650 000,00 €	- €	
Recettes financières		- €	- €	- €	- €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.		2 307 023,95 €	6 013 503,80 €	4 807 596,90 €	1 372 220,85 €	79,9%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT						
Excédent reporté						
R 002 (Résultat)		- €	- €	- €	2 655 682,15 €	
042	Amortissements	- €	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT.		- €	- €	- €	2 655 682,15 €	
TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES		2 307 023,95 €	6 013 503,80 €	4 807 596,90 €	4 027 903,00 €	79,9%

- Les réalisations du chapitre 70 (4 840,28 €) correspondent à la refacturation par le VALTOM aux collectivités adhérentes du 2^{ème} Composteur Individuel de Jardin (CIJ) payant.
- Le chapitre 74 (152 756,62 €) correspond à des subventions perçues :
 - 79 006,50 € au titre de l'ADEME pour l'acompte n° 1 de la subvention « Appui au développement du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques » ;
 - 38 310,60 € au titre du programme LEADER pour l'opération Organicité 3 pour les communes de La Tour d'Auvergne et La Bourboule ;
 - 1 496,40 € au titre de la subvention de la Région AURA pour l'opération « Collecte phytosanitaires » ;
 - 33 943,12 € au titre du programme LEADER pour l'opération « OrganiCité® : réduire et valoriser les biodéchets sur la communauté de communes Plaine Limagne à travers l'expérimentation et l'innovation ».

L'écart entre les réalisations et les prévisions s'explique par le fait que cette année il n'y a finalement pas eu recours au virement d'équilibre du BP vers le BA suite à la perception des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) au chapitre 75 (voir ci-après).

- Chapitre 75 (4 650 000 €) : les recettes correspondent à la perception des CEE liés au Réseau de Chaleur Urbain (RCU) Clauvaé de Clermont Auvergne Métropole et la réaffectation de la baisse de la taxe foncière du pôle Vernéa via la contribution à l'habitant pour des actions mutualisées.

b. Les dépenses, un taux de réalisation de 35,6 % (77 % si dépenses composteurs + subventions CODOEC sur 1 année)

FONCTIONNEMENT		Réalisations 2023	BP + DM 2024	Réalisations 2024	BP 2025	Taux Réal* 2024
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
Dépenses d'exploitation, de gestion		2 279 247,95 €	5 982 460,00 €	2 129 020,67 €	4 027 903,00 €	35,6%
011	Charges à caractère général	1 289 121,35 €	3 289 460,00 €	1 040 181,46 €	2 039 903,00 €	31,6%
	Dont "Achats"	987 177,53 €	2 751 200,00 €	571 790,73 €	1 478 000,00 €	20,8%
	Dont "Services extérieurs"	- €	50 700,00 €	28 508,34 €	21 200,00 €	56,2%
	Dont "Autres services extérieurs"	301 943,82 €	487 560,00 €	439 882,39 €	540 703,00 €	90,2%
65	Autres charges de gestion courante	990 126,60 €	2 693 000,00 €	1 088 839,21 €	1 988 000,00 €	40,4%
Dépenses financières		- €	- €	- €	- €	
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.		2 279 247,95 €	5 982 460,00 €	2 129 020,67 €	4 027 903,00 €	35,6%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT						
023	Virement à la section d'investissement	61 696,00 €	31 043,80 €	31 043,80 €	- €	100,0%
042	Dotations aux amortissements	- €	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCT.		61 696,00 €	31 043,80 €	31 043,80 €	- €	100,0%
TOTAL DEPENSES DE FONCT. CUMULEES		2 340 943,95 €	6 013 503,80 €	2 160 064,47 €	4 027 903,00 €	

Pour rappel, afin d'être en cohérence avec la perception en une fois des recettes CEE, les prévisions de dépenses liées aux CIJ et aux forfaits CODOEC sont pluriannuelles et inscrites pour la durée des dispositifs alors que les réalisations ne concernent que l'année 2024, ce qui explique les écarts entre prévision et réalisations.

Pour 2024, les réalisations concernent :

- Chapitre 011 (1 040 181 €) soit 31,6 % (ou 65 % sur 1 année) dont :
 - o Les achats : 53 % soit - 499 409 € (base année 2024). Les dépenses concernent les achats de Composteurs Individuels de Jardin (CIJ) ainsi que les équipement et fournitures associées. Cet écart est dû à des achats de CIJ moins important que prévu (14 690 CIJ budgétés / 12 290 CIJ achetés) et un remboursement de CIJ 2023 à Clermont Auvergne Métropole moins élevé que prévu en charges à rattacher (3 900 CIJ budgétés / 1 600 CIJ facturés) ;
 - o Les services extérieurs : 56 % soit - 22 191 €. Les dépenses concernent l'enquête compostage individuel de jardin, l'étude de faisabilité « Micro collecte » et la mise à jour du logiciel LOGIPROX. L'étude « Qualité compost » a été rebudgétée en 2025.
 - o Les autres services extérieurs : 90 % soit - 47 677 €.
 - Les outils de communication en faveur de la distribution des composteurs individuels de jardin, dont la mise à jour du module de réservation (60 500 €).
 - Les crédits relatifs au déploiement du STGDO (110 100 €) (outils de communication, actions évènementielles et de sensibilisation dont la « Garden Party ») et des actions d'économie circulaire (104 600 €) (partenariats CCI, CMA, CPIE, Mon Club de Sport Zéro Déchet, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.) ;
 - Les campagnes biodéchets et compostage (104 700 €)
 - Etablissements Témoins (60 000 €) dispositif 2023-2024.

- Chapitre 65 (1 088 839 €) soit 40,4 % (ou 95 % sur 1 année) dont
 - o Les forfait CODOEC ont été versés dans leur intégralité aux collectivités adhérentes à hauteur de 775 000 € pour l'année 2024 ;
 - o Les aides aux agents STGDO, s'élèvent à 248 339 € contre les 280 000 € budgétés, selon les facturations des collectivités adhérentes ;
 - o Les subventions aux associations et initiatives locales ont été attribuées à hauteur de 65 500 € contre les 88 000 € budgétés à :
 - PAMPA Consigne pour 35 000 € ;
 - VALTOM Solidaire pour 20 000 € ;
 - REAGIR 43 pour 10 000 € ;
 - Les Toques Blanches pour 500 €.

2- Section d'investissement

a. Les recettes réelles, un taux de réalisation de 100 %

INVESTISSEMENT		Réalisations 2023	BP + DM 2024	Réalisations 2024	BP 2025	Taux Réal* 2024
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT						
	Recettes d'équipement	- €	20 956,20 €	20 956,20 €	- €	100,0%
13	Subvention et encaissements toutes opérations	- €	20 956,20 €	20 956,20 €	- €	100,0%
16	Emprunts et dettes assimilées		- €		- €	
TOTAL RECETTES REELLES D'INV.		- €	20 956,20 €	20 956,20 €	- €	100,0%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT						
	Recettes financières	- €	31 043,80 €	- €	- €	
021	Virement de la section de fonct.	- €	31 043,80 €		- €	
1068	Excédent de fonct. Capitalisé		27 776,00 €	27 776,00 €	22 894,08 €	100,0%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		- €	58 819,80 €	27 776,00 €	22 894,08 €	47,2%
TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES		- €	79 776,00 €	48 732,20 €	22 894,08 €	61,1%

- Chapitre 13 (20 956 €) soit 100 %, qui correspond au premier acompte de la subvention « AAP - Tri à la source et Valorisation des Biodéchets - Aménagement de plateformes de broyage et déploiement de composteurs partagés ».

b. Les dépenses réelles, un taux de réalisation de 85,5 %

INVESTISSEMENT		Réalisations 2023	BP + DM + RAR 2024	Réalisations 2024	BP 2025	Taux Réal° 2024
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT						
	Dépenses d'équipement	- €	79 776,00 €	68 176,28 €	- €	85,5%
Chap 20		- €	10 000,00 €	4 550,00 €	- €	45,5%
Chap 21		- €	69 776,00 €	63 626,28 €	- €	91,2%
	Dépenses financières	- €	- €	- €	- €	
13	Subventions d'Investissement	- €	- €	- €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INV.		- €	79 776,00 €	68 176,28 €	- €	85,5%
RAR					3 450 €	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT						
001	Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €	19 444,08 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		- €	- €	- €	19 444,08 €	
TOTAL DEPENSES D'INV. CUMULEES		- €	79 776,00 €	68 176,28 €	22 894,08 €	85,5%

- Chapitre 20 (4 550,00 €) soit 45,5 % relatifs à l'étude pour la plateforme de biodéchets de Saint-Sauves et 3 450 € inscrits en restes à réaliser 2024 et reportés sur 2025.
- Chapitre 21 (63 626 €) soit 91,2 %, dont :
 - o Les modulo blocs pour les plateformes de Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Diéry et Saint-Sauves pour un montant de 56 626 € et la création d'alvéoles béton pour la plateforme de Saint-Sauves pour un montant de 7 000 €.

Synthèse du compte administratif 2024 du budget

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_34-DE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 - Charges à caractère général 1 040 181,46 €
012 - Charges de personnel 0 €
65 - Autres charges de gestion courante 1 088 839,21 €
Opérations d'ordre 31 040,80 €

TOTAL = 2 160 064,47 €

RECETTES

70 - Produits divers 4 840,28 €
74 - Dotations, participations, subventions 152 756,62 €
75 - Autres produits de gestion 4 650 000,00 €
Opérations d'ordre 0,00 €

TOTAL = 4 807 596,90 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap 20 - Immobilisations incorporelles 4 550,00 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles 63 626,28 €
Opérations d'ordre 0,00 €

SOUS- TOTAL = 68 176,28 €

Total des dépenses :

2 228 240,75 €

Pour rappel, CA 2023 :

2 279 247,95 €

RECETTES

13 - Dotations et subventions reçues 20 956,20 €
1068 - Part affectée à l'Inv. 27 776,00 €
Opérations d'ordre 0,00 €

SOUS- TOTAL = 48 732,20 €

Total des recettes :

4 856 329,10 €

Pour rappel, CA 2023 :

2 307 023,95 €

Sur proposition du Président

Délibération :

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe CODOEC, présenté ci-avant.

Compte Administratif 2024 - BA-CODOEC Synthèse

Résultats de l'exercice 2024

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	6 013 503,80 €	2 129 020,67 €	2 678 576,23 €
Recettes de fonctionnement	6 013 503,80 €	4 807 596,90 €	
Dépenses d'investissement	79 776,00 €	68 176,28 €	-19 444,08 €
Recettes d'investissement	79 776,00 €	48 732,20 €	

Exécution budgétaire 2024 et résultats de clôture

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement			-19 444,08 €	-19 444,08 €
Fonctionnement	27 776,00 €	27 776,00 €	2 678 576,23 €	2 678 576,23 €
TOTAL	27 776,00 €	27 776,00 €	2 659 132,15 €	2 659 132,15 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2024 (équilibre BP 2025)

Section d'investissement - Dépenses	3 450,00 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	3 450,00 €

Affectation du Résultat 2024

Proposition d'affectation du résultat	
Résultat de fonctionnement à affecter	2 678 576,23 €
Déficit de la section d'investissement	-19 444,08 €
Besoin de financement des restes à réaliser	-3 450,00 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2025 (art. 002)	2 655 682,15 €
Affectation en réserves pour 2025 (article 1068)	22 894,08 €

Candidat: Paprec Auvergne - ECHALIER

N° prestation	Libellé	unité	CMT			
1	RECEPTION, TRANSFERT ET TRI DES DECHETS					
1.1	MULTIMATERIAUX		<35 000T/an	entre 35 001 et 40 000 T/an	entre 40 001 et 45 000 T/an	> 45 000T/an
1.1.1	réception, identification, pesée, pré-tri , tri, préparation/conditionnement/ stockage des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "MULTIMATERIAUX"	tonne entrante	153,00 €	153,00 €	153,00 €	153,00 €
1.2	CARTON/PAPIER		€ HT			
1.2.1	réception, identification, pesée, tri et mise en balle des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "carton/papier"	tonne entrante	25,00 €			
1.2.2	réception, identification, pesée, et mise en balles directe des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "carton/papier"	tonne entrante	19,00 €			
1.3	CARTON PROFESSIONNEL		€ HT			
1.3.1	réception, identification, pesée, tri et mise en balle des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "carton professionnel"	tonne entrante	25,00 €			
1.3.2	réception, identification, pesée, et mise en balles directe des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "carton professionnel"	tonne entrante	19,00 €			
1.4	PAPIER		€ HT			
1.4.1	réception, identification, pesée, tri et mise en balle des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "papier"	tonne entrante	25,00 €			
1.4.2	réception, identification, pesée, et mise en balles directe des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "papier"	tonne entrante	19,00 €			
2	EVACUATION ET TRANSPORT DES REFUS DE TRI SUR UN SITE DEFINI PAR LE VALTOM "Les distances entre le centre de tri et l'unité de traitement seront définies à l'aide du site https://maps.google.fr/ selon l'itinéraire le plus court en distance"		€ HT			
2.1	Chargement, évacuation et transport des refus de tri vers une unité de traitement située à moins de 20 km du centre de tri	tonne de refus par km	3,35 €			
2.2	Chargement, évacuation et transport des refus de tri vers une unité de traitement située entre 20 et 100 km du centre de tri	tonne de refus par km	0,80 €			
2.3	Chargement, évacuation et transport des refus de tri vers une unité de traitement située à plus de 100 km du centre de tri	tonne de refus par km	0,40 €			
3	MISE EN BALLE DES REFUS DE TRI					
3.1	Mise en balle des refus de tri dans le cas où le VALTOM choisirait de faire traiter les refus de tri sur un exutoire éloigné	tonne de refus	35,00 €			
4	CARACTERISATION		€ HT			
4.1	caractérisation simple réalisée par le titulaire	unité	70,00 €			
4.2	caractérisation complète réalisée par le titulaire	unité	95,00 €			
4.3	mise à disposition de la salle de caractérisation et du matériel de pesée et des bacs en quantité suffisante	demi-journée de 4h	70,00 €			
5	EVACUATION SUITE A UN DECLASSSEMENT OU ERREUR DE SITE DE VIDAGE		€ HT			
5.1	Evacuation vers le site VERNEA suite à un déclassement de camion de collecte ou à un vidage dont le chauffeur s'est trompé d'exutoire (collecte OMR) - coût de traitement à la charge du VALTOM	unité	87,50 €			
6	FORMATION élus ou agents		€ HT			
6.1	Session de formation à destination des agents ou élus (par groupe de 10-15 personnes maximum), sur le site du centre de tri	unité	450,00 €			
6.2	Session de formation à destination des agents ou élus (par groupe de 10-15 personnes maximum), sur un site désigné par le VALTOM et situé au maximum à 1h de route du centre de tri	unité	550,00 €			
7	ACCOMPAGNEMENT LORS DES VISITES DU CENTRE DE TRI		€ HT			
7.1	Accompagnement du public pour une (1) visite du centre de tri sur une demi-journée	unité	135,00 €			

TRANCHE OPTIONNELLE N°1						
8	SURTRI DU FLUX DEVELOPPEMENT "A LA RESINE"					
8.1	MULTIMATERIAUX		<35 000T/an	entre 35 001 et 40 000 T/an	entre 40 001 et 45 000 T/an	> 45 000T/an
8.1.1	surcoût pour le tri du flux développement "à la résine" issus des déchets de collecte sélective "MULTIMATERIAUX", y compris préparation/conditionnement/ stockage des matériaux conformément aux PTM	tonne entrante	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
9	COMMERCIALISATION ET/OU RECYCLAGE DES RESINES (*)		€ HT			
9.1	P5 Préciser le prix plancher: PRIX FIXE Préciser formule de révision et mercuriiale associée : Pas d'indexation / Prix de traitement	tonne	160,00 €			
9.2	PET opaque bouteilles flacons pots et barquettes monocouches Préciser le prix plancher: 0 €/t Préciser formule de révision et mercuriiale associée : Usine Nouvelle 07-02-40, Q 0867 (Q8) <i>Modification de la mercuriiale dans le cas où l'indice spécifique serait créé</i>	tonne	-30,00 €			
9.3	PET clair barquette monocouche Préciser le prix plancher: 100 €/t Préciser formule de révision et mercuriiale associée : Usine Nouvelle 07-02-30, Q 0866 (Q7) <i>Modification de la mercuriiale dans le cas où l'indice spécifique serait créé</i>	tonne	-150,00 €			
9.4	Barquettes multicouches, emballages rigides complexes en plastiques Préciser le prix plancher: PRIX FIXE Préciser formule de révision et mercuriiale associée : Pas d'indexation / Prix de traitement	tonne	160,00 €			
9.5	PET foncé bouteilles flacons pots et barquettes monocouches Préciser le prix plancher: 60 €/t Préciser formule de révision et mercuriiale associée : Usine Nouvelle 07-02-40, Q 0867 (Q8)	tonne	-100,00 €			

(*) Prix Mois M10 - Février 2019

TRANCHE OPTIONNELLE N°2		
10	TRANSPORT DES REFUS DE TRI VERS UN EXUTOIRE PROPOSE PAR LE TITULAIRE	€ HT
10.1	Transport des refus de tri issus de la collecte sélective du VALTOM vers un exutoire proposé par le titulaire et permettant leur valorisation énergétique.	tonne de refus 20,00 €
11	TRAITEMENT DES REFUS DE TRI	€ HT
11.1	Traitement des refus de tri issus de la collecte sélective du VALTOM vers un exutoire proposé par le titulaire et permettant leur valorisation énergétique.	tonne de refus 140,00 €

TRANCHE OPTIONNELLE N°3		
12	MISE EN PLACE D'UN CIRCUIT DE VISITE	€ HT
12.1	Mise en place d'un circuit de visite sécurisé permettant au public de visualiser la chaîne de tri en activité	forfait annuel 7 500,00 €

TRANCHE OPTIONNELLE N°4						
13	RECEPTION, TRANSFERT ET TRI DES DECHETS SUR 1 ANNEE SUPPLEMENTAIRE					
13.1	MULTIMATERIAUX		<35 000T/an	entre 35 001 et 40 000 T/an	entre 40 001 et 45 000 T/an	> 45 000T/an
13.1.1	réception, identification, pesée, tri, préparation/conditionnement/ stockage des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "MULTIMATERIAUX"	tonne entrante	133,00 €	133,00 €	133,00 €	133,00 €
13.2	CARTON/PAPIER		€ HT			
13.2.1	réception, identification, pesée, tri et mise en balle des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "carton/papier"	tonne entrante	25,00 €			
13.2.2	réception, identification, pesée, et mise en balles directe des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "carton/papier"	tonne entrante	19,00 €			
13.3	CARTON PROFESSIONNEL		€ HT			
13.3.1	réception, identification, pesée, tri et mise en balle des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "carton professionnel"	tonne entrante	25,00 €			
13.3.2	réception, identification, pesée, et mise en balles directe des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "carton professionnel"	tonne entrante	19,00 €			
13.4	PAPIER		€ HT			
13.4.1	réception, identification, pesée, tri et mise en balle des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "papier"	tonne entrante	25,00 €			
13.4.2	réception, identification, pesée, et mise en balles directe des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "papier"	tonne entrante	19,00 €			
14	EVACUATION ET TRANSPORT DES REFUS DE TRI SUR UN SITE DEFINI PAR LE VALTOM "Les distances entre le centre de tri et l'unité de traitement seront définies à l'aide du site https://maps.google.fr/ selon l'itinéraire le plus court en distance"		€ HT			
14.1	Chargement, évacuation et transport des refus de tri vers une unité de traitement située à moins de 20 km du centre de tri	tonne de refus par km	3,35 €			
14.2	Chargement, évacuation et transport des refus de tri vers une unité de traitement située entre 20 et 100 km du centre de tri	tonne de refus par km	0,80 €			
14.3	Chargement, évacuation et transport des refus de tri vers une unité de traitement située à plus de 100 km du centre de tri	tonne de refus par km	0,40 €			
15	MISE EN BALLE DES REFUS DE TRI					
15.1	Mise en balle des refus de tri dans le cas où le VALTOM choisirait de faire traiter les refus de tri sur un exutoire éloigné	tonne de refus	35,00 €			
16	CARACTERISATION		€ HT			
16.1	caractérisation simple réalisée par le titulaire	unité	70,00 €			
16.2	caractérisation complète réalisée par le titulaire	unité	95,00 €			
16.3	mise à disposition de la salle de caractérisation et du matériel de pesée et des bacs en quantité suffisante	demi-journée de 4h	70,00 €			
17	EVACUATION SUITE A UN DECLASSSEMENT OU ERREUR DE SITE DE VIDAGE		€ HT			
17.1	Evacuation vers le site VERNEA suite à un déclassement de camion de collecte ou à un vidage dont le chauffeur s'est trompé d'exutoire (collecte OMR) - coût de traitement à la charge du VALTOM	unité	87,50 €			
18	FORMATION élus ou agents		€ HT			
18.1	Session de formation à destination des agents ou élus (par groupe de 10-15 personnes maximum), sur le site du centre de tri	unité	450,00 €			
18.2	Session de formation à destination des agents ou élus (par groupe de 10-15 personnes maximum), sur un site désigné par le VALTOM et situé au maximum à 1h de route du centre de tri	unité	550,00 €			
19	ACCOMPAGNEMENT LORS DES VISITES DU CENTRE DE TRI		€ HT			
19.1	Accompagnement du public pour une (1) visite du centre de tri sur une demi-journée	unité	135,00 €			
20	Pré-tri		€ HT			
20.1	Forfait pré-tri : réception, identification, pesée, tri, fourniture des contenants pour le pré-tri	Forfait trimestriel	116 000,00 €			
21	Production nouveau standards					
21.1	Flux dev "Souples"		<35 000T/an	entre 35 001 et 40 000 T/an	entre 40 001 et 45 000 T/an	> 45 000T/an
21.1.1	Plus-value production du flux développement "Souples" (films PE/PP)	tonne entrante	7,60 €	7,60 €	7,60 €	7,60 €

AVENANT TRANSACTIONNEL

ENTRE :

Le **SYNDICAT DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DU PUY-DE-DOME**, syndicat mixte, dont le siège est sis 01 Chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 CLERMONT-FERRAND, représenté par son Président en exercice dûment habilité à cette fin

(Ci-après désigné(e), « **VALTOM** »)

De première part,

ET :

La société **PAPREC AUVERGNE ÉCHALIER**, société par actions simplifiée inscrite au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 397 180 084, dont le siège est sis 30 route des Volcans - 63230 Saint-Ours, représentée par M. Philippe RODRIGUEZ, dûment habilité aux fins des présentes

(Ci-après désigné(e), « **PAPREC AUVERGNE** » ou le « **Titulaire** »)

De seconde part,

Le **VALTOM** et **PAPREC AUVERGNE ECHALIER** étant collectivement désignés : les « Parties » ou individuellement la « Partie ».

PREAMBULE

1. Les Parties sont liées par un marché public de services signé le 16 décembre 2019, notifié le 17 décembre 2019 (ci-après le « Marché ») pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, pour des prestations de tri des emballages et papiers collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM et mise à disposition des matériaux pour les filières de recyclage.
2. Ce Marché a été conclu à l'issue d'une première procédure de mise en concurrence déclarée infructueuse et d'une procédure négociée concurrentielle.

Comme indiqué à l'article 2.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (ci-après « CCAP ») du Marché, celui-ci est conclu pour une durée prévisionnelle de 9 ans et 7 mois, devant se terminer, à titre prévisionnel au 31 décembre 2028.

Plus en détail, le Marché comportait deux phases :

- Phase 1 : 1 an et 7 mois à compter de la notification du Marché au Titulaire ;
- Phase 2 : 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 et relative à l'exécution effective des prestations de tri par le Titulaire.

Par ailleurs, il était prévu au CCAP que cette dernière phase pouvait être prolongée d'une durée d'une année supplémentaire si le VALTOM décidait d'affermir la tranche optionnelle n°4.

3. Outre le passage à l'extension des consignes de tri, plusieurs difficultés sont venues perturber la bonne exécution du Marché.

En premier lieu, la crise sanitaire des années 2020 et 2021 a eu d'importantes conséquences sur l'exploitation du centre de tri de PAPREC AUVERGNE (modification des habitudes des usagers avec une hausse des grands cartons utilisés pour la vente par correspondance, adaptation des postes des salariés afin de préserver la santé de la main d'œuvre, inflation, pénuries de matières premières...). S'y est ajoutée la guerre en Ukraine, qui a provoqué une crise sans précédent dans l'approvisionnement en matières premières et pièces détachées, une augmentation importante des prix de l'énergie en 2022 et 2023 ainsi qu'une forte inflation.

En deuxième lieu, le 11 septembre 2021, un important incendie s'est déclaré au sein du centre de tri de PAPREC AUVERGNE, situé au sein de la zone industrielle du Brézet, 25, rue Newton à Clermont-Ferrand, perturbant de manière temporaire la collecte et le tri des déchets recyclables.

A la suite de cet incendie, le centre de tri n'étant plus opérationnel, PAPREC AUVERGNE ne pouvait plus réaliser le tri sur place et il n'y avait donc plus de matériaux triés pour valorisation pendant la période d'interruption du service.

L'essentiel des collectes sélectives a été trié temporairement, avec l'accord du VALTOM, sur d'autres sites PAPREC AUVERGNE, le site de Clermont Ferrand fonctionnant en mode dégradé pour revenir à son fonctionnement nominal à compter de novembre 2023.

En dernier lieu, il est apparu entre les Parties des désaccords s'agissant des conditions d'exécution du Marché et notamment relativement (i) à l'application de certaines clauses contractuelles du Marché et (ii) aux caractéristiques qualitatives des déchets apportés par les adhérents du VALTOM et devant être triés par le Titulaire (ci-après les « **Différends** »).

Ainsi, selon PAPREC AUVERGNE au fil de l'exécution du Marché, la qualité du geste de tri des usagers se serait profondément dégradée. Cela se serait traduit non seulement par un taux de refus en constante augmentation mais surtout par des apports de collectes sélectives, dont la qualité ne permettait plus à ce dernier de respecter les performances garanties fixées au cahier des charges du Marché s'agissant des taux de valorisation.

4. La société PAPREC AUVERGNE s'est ainsi plainte que les indices d'actualisation des prix du marché ne reflétaient pas la réalité des évolutions économiques subies depuis 2020 et de la baisse de qualité des entrants, qui génère des incidents jugés trop fréquents, impactant la chaîne de tri dès lors qu'il en résulte des dommages impliquant non seulement un allongement des temps d'indisponibilité des lignes de tri en conséquence mais également un renchérissement significatif des frais d'entretien et de renouvellement des matériels.

Dans ce contexte, la société PAPREC AUVERGNE a rappelé que, selon sa lecture du Marché, la majorité des collectes sélectives ne respectait pas les caractéristiques de leur admission, prévues par le contrat, qui stipule qu'à défaut de respecter les plafonds de déchets inadmissibles susceptibles d'être présents dans chaque collecte sélective apportée, cette dernière doit être déclassée :

« La collecte sélective est déclassée après accord de l'adhérent concerné dans les cas suivants :

- ▣ Quantité d'ordures ménagères supérieure à 10% en volume ;*
- ▣ Quantité de déchets de type encombrants, déchets végétaux, gravats supérieure à 10% en volume ;*
- ▣ Présence de Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) (contenants souillés par du sang ou un autre liquide biologique percés ou crevés) ;*
- ▣ Quantité de déchets toxiques et dangereux susceptibles d'entraîner des risques pour la santé des trieurs sur la chaîne de tri et de souiller la collecte supérieure à 10% en volume ; »*

Au regard des différentes contraintes en résultant, à l'issue d'une procédure de différend mise en œuvre début 2024, la société PAPREC AUVERGNE a formé plusieurs requêtes contentieuses indemnitaires à l'encontre du VALTOM tendant au règlement des préjudices prétendument subis par le Titulaire, devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand.

Trois requêtes indemnitaires ont ainsi été déposées devant cette juridiction, qui sont en cours d'instruction à la date de signature du présent protocole :

- Une première requête indemnitaire enregistrée le 23 juillet 2024 sous le n°2401713 et tendant au versement d'une indemnité de 4.535.646,55 euros HT ;
- Une deuxième requête indemnitaire enregistrée le 31 janvier 2025 sous le numéro 2500261 et tendant au versement d'une somme de 6.816.573 euros HT ;
- Une troisième requête enregistrée le 28 février 2025, sous le numéro 2500605, tendant au versement d'une somme de 4.128.040 euros HT.

Selon PAPREC AUVERGNE, ces demandes indemnitaires étaient fondées à la fois sur la théorie de l'imprévision afin de tirer les conséquences de la période de crise sanitaire et des conséquences de la guerre en Ukraine mais également sur les difficultés résultant de la qualité des collectes sélectives générée par les erreurs de tri et la supposée faute du VALTOM de refuser de réviser les conditions économiques du Marché.

Ces recours sont actuellement pendants devant le tribunal administratif.

En l'absence d'évolution sur ce dernier sujet, la société PAPREC AUVERGNE a pris sur elle d'appliquer de façon plus rigoureuse les stipulations contractuelles précitées en déclenchant le déclassement des nombreuses collectes sélectives, qui ne respectaient pas les caractéristiques contractuelles des entrants admissibles contractuellement.

5. Pour sa part, le VALTOM ne disposait pas de la même lecture des pièces du Marché :

- L'ensemble des informations figurant au dossier de consultation des entreprises et relatives à la qualité des flux de collecte sélective à trier dans le cadre de l'exécution du Marché a été donné à titre uniquement indicatif et qu'il incombait à PAPREC AUVERGNE de respecter les performances garanties indépendamment de la qualité des flux apportés ;
- Si l'article 2.10 du cahier des clauses techniques particulières (ci-après « **CCTP** ») prévoit bien l'hypothèse d'un dépassement de plus de 10% en volume du taux d'indésirable dans les flux de collecte sélective, le non-respect de ce seuil n'ouvre droit qu'à la mise en œuvre d'une procédure de déclassement pour chaque flux et non à une révision des conditions d'exécution du Marché ;
- En tout état de cause, et selon le VALTOM, PAPREC AUVERGNE ne respectait pas les termes du CCTP s'agissant de la procédure de déclassement.

Parallèlement, le VALTOM a fait valoir qu'il revenait à son sens à PAPREC AUVERGNE d'effectuer un pré-tri au sol pour isoler les déchets inadmissibles, qui seuls pouvaient être déclassés, afin de pouvoir trier le reste des collectes sélectives concernées ainsi dépolluées.

Le VALTOM considère que certains Déchets d'Activités de Soins (DAS) à l'origine de déclassements (tubulures...) devraient être considérés comme relevant des Ordures Ménagères Résiduels et non des déchets dangereux, de sorte qu'ils ne sauraient donner lieu à un déclassé total.

Le VALTOM a également formulé de nombreux constats de non-respect de l'exécution du Marché à l'encontre du Titulaire du Marché en lui infligeant des pénalités au titre de la période d'exécution contractuelle écoulée pour un montant global de 6.516.873,84 euros, selon 7 titres exécutoires émis le 5 août 2024 et se réservant la possibilité d'infliger d'autres pénalités.

La société PAPREC AUVERGNE a contesté l'essentiel de ces pénalités en les considérant injustifiées. Tous les titres exécutoires ont été contestés devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Ces recours sont actuellement pendants devant le tribunal administratif.

6. Conformément à l'arrêté du 15 mars 2022, le VALTOM se doit de bénéficier du tri des films en matière Polyéthylène (PE) et Polypropylène (PP) au plus tard au 1^{er} janvier 2026, qui permet depuis que le site PAPREC AUVERGNE bénéficie de l'agrément de l'éco-organisme CITEO, de meilleures conditions de soutiens pour les collectivités membres du Syndicat, de la part de l'éco-organisme.
7. Dans ces conditions, compte tenu des positions antagonistes en présence et de la nécessité de trouver une issue consensuelle pour l'ensemble des Parties et de l'intérêt général que représente la poursuite de l'exécution du Marché, ces dernières se sont rencontrées afin d'envisager un règlement amiable de ces Différends.

C'est dans ce contexte qu'elles ont convenu du présent avenant valant transaction (ci-après « **l'Avenant Transactionnel** »), afin d'éteindre l'ensemble de leurs différends nés au titre des faits et griefs précités, intervenus ou nés depuis l'entrée en vigueur du Marché jusqu'à la date de signature du présent Avenant.

Dans l'intention des Parties, le différend concerne donc de manière générale l'exécution du Marché. Les Parties se réfèrent également pour la délimitation de l'objet et du périmètre du différend aux nombreux échanges, qui sont intervenus entre elles, soit directement soit par leurs conseils interposés, ainsi qu'aux différents actes de procédure qu'elles ont introduits ou échangés dans le cadre des différentes instances en relation avec le Marché et au travers desquels elles ont chacune pu exprimer leur position.

Après avoir pris le temps de la réflexion et après avoir mesuré le risque pour chacune d'entre elles de poursuivre les Instances, les Parties se sont ainsi rapprochées avec l'assistance de leurs conseils respectifs et sont parvenues au présent Avenant Transactionnel, qui, selon les modalités ci-après convenues, mettra définitivement un terme aux différends survenus entre elles et ce conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil et dans l'esprit de la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique (NOR : ECEM0917498C).

CECI ETANT PREALABLEMENT EXPOSE, LE PREAMBULE FAISANT CORPS AVEC LES PRESENTES, LES PARTIES SONT CONVENUES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT TRANSACTIONNEL

Sans reconnaissance du bien-fondé des prétentions des Parties et sans reconnaissance de responsabilité, le présent Avenant Transactionnel, conclu au prix de concessions réciproques, a pour objet de mettre un terme aux Différends qui oppose les Parties relatif à l'exécution du Marché tel que rappelé en Préambule.

Compte tenu du désaccord des parties sur les teneurs maximales contractuelles en déchets inadmissibles des collectes sélectives apportées sur le centre de tri de PAPREC AUVERGNE, les Parties ont décidé d'instituer une procédure d'admissibilité avec une nouvelle prestation de pré-tri au sol des collectes.

Il s'agit d'une prestation supplémentaire rendue nécessaire par l'augmentation des indésirables dans les flux, constatée depuis 2021 et l'inadéquation du process du centre de tri. Outre, cette évolution dégradée du geste de tri, un changement d'intervenant pour améliorer la qualité des collectes sélectives contraindrait le VALTOM à acquérir un matériel ou des services revêtant des caractéristiques techniques entraînant des difficultés techniques et un coût disproportionné.

De même, à la suite de l'arrêté du 15 mars 2022 et de sa sélection par l'éco-organisme au programme « Adaptation du tri du flux souple PE/PP », la société PAPREC AUVERGNE étant en mesure de faire bénéficier le VALTOM des avantages en résultant en termes de soutiens, ce dernier entend solliciter cette prestation supplémentaire qui ne pourrait être réalisée par un autre prestataire dès lors qu'il s'agit d'une prestation de surtri des collectes sélectives, le tri ayant été confié contractuellement à PAPREC AUVERGNE.

Le VALTOM et PAPREC AUVERGNE feront leurs meilleurs efforts afin d'améliorer le geste de tri et la qualité des collectes sélectives à prêter puis trier.

Le présent avenant définit les modalités techniques et financières de la mise en œuvre de la procédure de pré-tri au sol permettant ainsi de restreindre les déclassements.

Compte tenu des désaccords concernant les modalités de calcul des performances à atteindre et des pénalités susceptibles de résulter d'une absence d'atteinte de ces performances, les Parties se sont rapprochées afin de définir de façon concertée et sans ambiguïté, les modalités de calcul des performances attendues de l'exploitant.

Concernant le désaccord entre les Parties sur le calcul des performances prévues au Marché, il a été décidé par les parties d'appliquer les performances renégociées du Marché attendues du Titulaire en s'attachant à assurer une garantie de restitution des recettes liées aux tonnages de matériaux recyclables sur les apports des adhérents du VALTOM, assortie d'une modification des pénalités correspondant aux pertes de recettes et soutiens subies par les adhérents et ce, selon une ventilation par matériau conformément aux stipulations contractuelles. Le même dispositif de calcul permet aussi d'établir l'intéressement de l'exploitation à la performance de tri.

En dernier lieu, il a été convenu entre les parties d'affermir la tranche conditionnelle n°4, en prolongeant le contrat sur l'année 2029, tout en augmentant les conditions financières pour cette période le prix unitaire de 10 euros HT supplémentaires par tonne réceptionnée (date de valeur contractuelle inchangée avec indexation selon formule contractuelle), cette modification de faible montant tenant compte des contraintes économiques par PAPREC AUVERGNE qui ont impacté ses conditions d'exploitation, plus particulièrement à la suite de l'incendie du centre de tri.

PAPREC AUVERGNE s'engage également à développer ses meilleurs efforts pour assurer une meilleure répartition des valorisables et maximiser les recettes matières en conséquence.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.10 DU CCTP ET DU BPU EN CONSEQUENCE

L'article 2.10 du CCTP est substitué par les stipulations suivantes, instituant une procédure de pré-tri au sol afin de réserver les déclassements totaux des collectes sélectives aux seuls apports dont l'intégralité est en réalité corrompue sans qu'un pré-tri au sol puisse être raisonnablement envisagé :

« 2.10 LE CONTROLE DES ENTRANTS ET LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT :

2.10.1. La procédure de contrôle d'admissibilité des collectes sélectives

Compte tenu de la dérive du geste de tri des usagers et afin de limiter les déclassements des collectes sélectives, il est convenu de la mise en œuvre d'une procédure de pré-tri au sol, permettant de séparer le surplus d'indésirables afin de rendre l'apport résiduel admissible sur la chaîne de tri. Les Parties sont convenues de la procédure suivante d'admissibilité des collectes sélectives entrantes.

L'agent de réception PAPREC AUVERGNE est présent à l'arrivée de chaque apport sur le site de vidage pour en faire le contrôle visuel. Certains paramètres d'alarmes doivent conduire l'agent de quai de PAPREC AUVERGNE à examiner plus attentivement l'apport :

- Mauvaise odeur au déversement ;
- Jus au déversement ;
- Pollution visuelle (OMR notamment sacs, DASRI, DEEE, DD, déchets verts, Encombrants) ;
- Poids anormalement élevé de la benne.

Pour un examen plus approfondi, la totalité du contenu de l'apport à examiner est déversé au sol sur le quai de déchargement, à l'écart des apports d'autres communes.

Pour toutes les collectes entrantes, trois cas de figure sont prévus :

- Le passage direct sur chaîne sans pré-tri au sol ;
- En cas de présence importante d'indésirables, prioritairement une opération de pré-tri au sol de la collecte sélective entrante sera réalisée visant à rendre l'apport conforme à un passage sur la chaîne de tri (selon procédure définie à l'article 2.10.2 du présent avenant) ;
- À titre exceptionnel, le déclassement total de l'apport de collecte sélective entrante est réservé aux seules collectes insusceptibles de pouvoir être triées partiellement (selon procédure définie à l'article 2.10.3. du présent avenant).

2.10.2.- La procédure de pré-tri au sol

Prioritairement, dès lors qu'une collecte sélective peut être exploitée après pré-tri au sol, cette opération de pré-tri au sol est réalisée sur la totalité de la collecte sélective entrante, laquelle est facturée forfaitairement. La mise en œuvre d'une opération de pré-tri au sol donne lieu au versement d'un forfait annuel de 464 000 euros HT (date de valeur janvier 2025, indexation suivant les modalités contractuelles générales), sur les 5 années d'exploitation restantes en tenant compte de l'affermissement de l'année 2029, versés pour chaque trimestre à échoir ou échus pour les premiers trimestres 2025, soit 116 000 euros HT par trimestre (date de valeur janvier 2025, indexation à prévoir selon modalités contractuelles générales) et ce, dès le premier trimestre 2025. Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) est modifié en conséquence.

Pour effectuer ce pré-tri au sol, il est envisagé à titre indicatif la mobilisation par PAPREC AUVERGNE d'une pelle mécanique et l'affectation d'agents en fonction des besoins du pré-tri des apports du VALTOM. Un bilan de l'expérimentation sera réalisé au bout de 6 mois.

L'ensemble des tonnes entrantes des déchets, qu'elles soient soumises au tri comme au pré-tri, est facturé au VALTOM dès réception sur le site, au titre des tonnes entrantes « multimatériaux ».

Les déchets non conformes seront séparés selon la filière de traitement dont ils relèvent (encombrants/OMR ; inertes/gravats ; DEEE en mélange ; Déchets dangereux ; bouteilles de gaz ; DASRI/DMA selon la définition donnée par le Haut Conseil de la Santé Publique aux termes de son avis du 1^{er} juin 2023 rappelée au 2.10.3 écartés mécaniquement et collectés en bac DASRI de 660 litres).

L'évacuation des refus issus de l'opération de pré-tri au sol sera réalisée par PAPREC AUVERGNE et prise en charge financièrement par le VALTOM selon le BPU modifié (pièce jointe n°1), avec indexation selon modalités contractuelles jusqu'au terme du contrat.

Le VALTOM définira ses propres exutoires flux par flux et les communiquera à PAPREC AUVERGNE tout en se laissant la possibilité d'en changer en informant PAPREC AUVERGNE un mois à l'avance. En cas de changement d'exutoire et/ou chaque début d'année, les Parties se rapprocheront pour redéfinir les coûts du transport et/ou du traitement par flux réalisés par PAPREC AUVERGNE et pris en charge financièrement par le VALTOM.

Dans cette hypothèse et préalablement, PAPREC AUVERGNE transmettra au VALTOM précisant le prix engendré par ce nouvel exutoire. Cette prestation fera par la suite l'objet d'un bon de commande.

PAPREC AUVERGNE communiquera au VALTOM chaque mois un bilan des tonnages par type de déchets évacués du site et extraits lors de l'opération de pré-tri au sol.

Les déchets impropres écartés lors du pré-tri sont pris en compte dans le bilan matière des adhérents du VALTOM et seront considérés comme du refus, sans valorisation possible. Ils seront affectés au titre des refus globaux des adhérents du VALTOM, de sorte que le taux de refus global intégrant les refus de pré-tri au sol et les refus de tri soient cohérents.

Le VALTOM sera destinataire trimestriellement des tonnages détaillés des apports tiers, des taux de refus par apports tiers et des quantités de refus expédiées pour les clients tiers, permettant ainsi d'apprécier la clé de répartition entre les tonnages de refus affectés aux adhérents du VALTOM et les tonnages de refus affectés aux tiers.

PAPREC AUVERGNE garantit une procédure de pré-tri au sol exclusivement dédiée aux seules collectes sélectives des adhérents du VALTOM. Le VALTOM dispose de la possibilité d'effectuer des contrôles inopinés à tout moment, dans le respect des consignes de sécurité du centre de tri. En cas de présence anormale de valorisables ou de déchets non conformes lors des contrôles inopinés, PAPREC AUVERGNE s'engage à mener toutes les actions correctives nécessaires.

2.10.3.- La procédure de déclassement total d'une collecte sélective entrante

A titre exceptionnel, l'apport de collecte sélective peut donner lieu à un déclassement total de l'apport dans la mesure où aucun pré-tri au sol n'est possible, c'est-à-dire dans les cas suivants :

- Déchets présentant un taux d'humidité supérieur à 50% en moyenne sur 3 points de prélèvement en des endroits distincts du contenant, selon testeur d'humidité certifié métrologique.
- Si présence de plus de 50% d'indésirables en volume dans l'apport (déchets verts, OMR, déchets toxiques ou dangereux, DEEE).
- Présence de DASRI, c'est-à-dire non intègre ou éventré, piquant, coupant, tranchant, selon la définition donnée par le Haut Conseil de la Santé Publique aux termes de son avis du 1^{er} juin 2023 relatif aux nouvelles recommandations de tri des déchets d'activités de soins en lien avec la révision du guide national sur l'élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés (DASRIA).

Tableau 1 : Exemple indicatif de DASRI et de DMA (un tableau de ce type ne peut être considéré comme universel et exhaustif et doit être adapté par chaque producteur de DASRI)

DASRI	• Déchets d'activités de soins : - contenant visiblement du sang ou un autre liquide biologique (écoulement purulent, LCR*, liquide pleural, péritonéal, péricardique, synovial, etc.) - contenant des selles provenant des patients présentant une diarrhée d'origine infectieuse suspectée ou avérée (<i>Clostridium difficile</i>, salmonelle, norovirus, etc.) - objets piquants, coupants ou tranchants qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique (éliminés dans les collecteurs) • Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés (les poches non utilisées ou arrivées à péremption sont renvoyées à l'EFS) • Les déchets anatomiques humains*, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	• Déchets d'activité de soins assimilés à la vie quotidienne : protections féminines, changes complets, couches, poches de stomies, protections souillées d'excreta et sacs de recueil d'excreta • Matériel fortement évocateur du soin, ne contenant pas de sang ou un autre liquide biologique et non perforant : - seringues non montées d'une aiguille - sondes vésicales et poches vidangées - tubulures de perfusion non déconnectées de la poche vide, sans risque perforant - gants, stériles ou non - canules, masque à oxygène et sondes... - sachets d'examen, plâtres, etc. • Matériel souillé par du sang ou un liquide biologique à l'état de traces, non susceptible d'être dispersé : compresse, pansement, tubulure...

* pour rappel, les contenants de LCR et les fragments de tissus ou de déchets anatomiques provenant de patients suspects ou atteints d'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) doivent être considérés comme infectieux et systématiquement éliminés en

PAPREC AUVERGNE informe le VALTOM et l'adhérent concerné du projet de déclassement dans les 24 heures après le constat, sauf cas exceptionnel.

Dans un délai de 2 jours ouvrés suivant leur information du projet de déclassement total par PAPREC AUVERGNE, l'adhérent concerné ou le VALTOM constatent, sur pièces ou sur place, la qualité de l'apport à déclasser. Le VALTOM et le Titulaire décident alors, d'un commun accord, du déclassement.

En cas de déclassement d'une benne, le Titulaire assure le rechargement et le transfert/transport des déchets déclassés vers l'exutoire défini par le VALTOM. Cette prestation est refacturée au VALTOM selon les termes de la rémunération prévue au BPU. Les frais de traitement sont pris en charge par le VALTOM.

Ces déchets font l'objet d'un enregistrement en entrée et en sortie de centre de tri. Ils ne sont pas pris en compte dans le bilan matière des adhérents du VALTOM, ni dans les refus de tri. Ils devront être mentionnés dans le rapport annuel du titulaire.

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.4. DU CCTP

L'article 3.4. du CCTP est substitué par les stipulations suivantes qui définissent les modalités de calcul des performances attendues, en précisant les mesures de taux de captation, de taux de freinte ou de taux de matériaux valorisables dans les refus.

Toutes stipulations contraires ou incohérentes par ailleurs étant réputées non écrites (annexe 1.4 à l'acte d'engagement, pénalités...) :

« 3.4. NIVEAU DE PERFORMANCE DU TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS

Le Titulaire s'engage à un niveau de performance de tri des emballages et des papiers pour chaque flux dans le cadre des performances garanties contractuellement ainsi qu'il suit. Deux pénalités sont susceptibles d'être appliquées à l'exploitant au titre des performances, à l'exclusion de toute autre, en raison : du non-respect des taux de captation d'une part et du non-respect du taux de freinte d'autre part. La somme annuelle de toutes les pénalités ne pourra dépasser 10% du chiffre d'affaires annuel du contrat en objet.

La surperformance est calculée selon les mêmes modalités pour établir l'éventuel intéressement à la performance de tri prévue à l'article 15 du CCAP.

3.4.1. Taux de captation

Le taux de captation se calcule par la formule suivante :

Taux de captation =
$$\frac{Q_{\text{tité}} \text{ (kg) de matériau cible valorisé en sortie du centre de tri}}{Q_{\text{tité}} \text{ (kg) de matériau cible valorisé en sortie de centre de tri} + Q_{\text{tité}} \text{ (kg) de matériau cible dans les refus}}$$

Le titulaire s'engage sur un niveau de performance sur le taux de captation par matériau ainsi défini par substitution à l'annexe 1.4 cahier des performances :

Acier	Alu	Carton 1.05	EMR	Films PE / PP	Flux dév	GM	JRM	Ecrits couleur	PCC/ELA	PEHD /PP	PET clair	Petits alus
98,0 %	94,0 %	96,0%	96,0 %	80,0 %	92,0 %	98,0 %	98,0 %	90,0%	90,0 %	90,0%	95,0%	80,0%

Le taux de captation pour chaque matériau sera mesuré et suivi mensuellement. Le non-respect de taux de captation ne donnera lieu à pénalité en application du présent article, qu'en cas de non-respect du taux de captation moyen sur l'année civile complète.

Le nombre de caractérisation de refus sera au minimum de deux par mois. Le site disposant de plusieurs sources de production de refus, une caractérisation correspond à la caractérisation d'un échantillon de chacun des points de production, à savoir refus corps creux, refus corps plats, refus décartonneur et fines. Chaque prélèvement devra être représentatif en poids de la production pondérée des différentes sources.

Les quantités de valorisables dans les refus de tri seront déterminées à partir des caractérisations réalisées à chaque point de production et pondérées par le tonnage de refus produit à chaque point de production.

Les fines étant majoritairement constituées de refus, elles seront prélevées et grossièrement caractérisées, par un simple contrôle visuel.

Les refus extraits au pré-tri ne donnent pas lieu à caractérisation, étant supposés ne pas contenir de valorisables. Cependant, des contrôles inopinés restent possible de la part du VALTOM.

Les caractérisations seront réalisées en application de la norme AFNOR XP X30-472.

Une caractérisation correspond donc à 4 prélèvements. Il sera procédé au minimum à 104 caractérisations annuelles. Les caractérisations et les prélèvements seront réalisés, autant que faire se peut, contradictoirement avec un représentant du VALTOM. Ces caractérisations donneront lieu à facturation aux mêmes conditions que celles des caractérisations entrantes tel que prévu dans le BPU.

En cas de non-respect des taux de captation garantis ci-dessus, le titulaire s'expose à une pénalité ainsi calculée matériau par matériau :

$$P = \sum T_n * (Recettes\ n + Soutiens\ n)$$

Avec :

T_n le tonnage du matériau N considéré calculé par la formule suivante :

Tonnage annuel matériau N considéré

= *Quantité en tonne du matériau N correspondant à l'engagement de performance de captation*

– *Quantité en tonne de matériau cible N valorisé en sortie de centre de tri*

La quantité du matériau cible N valorisé en sortie de centre de tri correspond aux expéditions de l'année concernée + stock en fin d'année civile du matériau N – stock en début d'année civile du matériau N.

- Recettes : les recettes moyennes de ventes industrielles (en tonne) sur l'année pour le matériau N considéré
- Soutiens : soutien financier des Eco-organismes pour le matériau N considéré pour la période considérée.

En outre, PAPREC AUVERGNE fera ses meilleurs efforts pour réaliser une répartition de certains valorisables afin de respecter une tolérance spécifique de dispersion au sein du matériaux (Tolérance Spécifique appelée (TS) à savoir :

Matériaux concerné (Matériaux appelé M)	Tolérance spécifique de dispersion au sein du matériaux (Tolérance Spécifique appelée TS)
FLUX Développement Rigide	15% maximum de flux PET Clair Bouteilles
Petits Aluminiums	40% maximum de flux Aluminium standard > maille crible 40 mm
Papiers Cartons Mêlés	35% maximum de flux 1.11 > maille crible 120 mm

Les tolérances spécifiques ci-dessus sont conformes aux PTM recycleurs et font l'objet de tolérances dans les flux de dispersion sans altérer la reprise des matériaux concernés.

Le titulaire s'engage à élaborer un plan d'action et à le communiquer auprès du VALTOM dans un délai de 1 mois à compter de la date de réception de la demande du VALTOM, en effectuant les évolutions technico économiquement acceptables qui seraient nécessaires pour respecter au mieux les compositions précisées ci-dessus de façon à optimiser les recettes matières des collectivités adhérentes au VALTOM.

3.4.2. Taux de perte de valorisables dans les refus

Le taux de perte de valorisables dans les refus se calcule de la façon suivante :

$$\text{Taux de perte de valorisables dans les refus} = \frac{\text{Quantité en tonne de matériaux recyclables et valorisables dans les refus}}{(\text{Quantité en tonne de matériaux recyclables et valorisables dans les refus} + \text{Quantité totale en tonne de matériaux recyclables et valorisables})}$$

Il correspond au ratio de tous les valorisables perdus dans les refus et se calcule à partir des caractérisations des refus. Il est mesuré et suivi mensuellement mais ne donne pas lieu à pénalité.

3.4.3.- Taux de freinte annuelle

Le taux de freinte est calculé au périmètre du centre de tri, sur la base de la formule suivante :

$$\text{Taux de freinte} = 1 - \left[\frac{\text{Quantité totale en tonne de refus produits} + \text{Quantité totale en tonne de matériaux valorisés produits}}{\text{Quantité totale multimatériaux en tonne entrante sur le centre de tri}} \right]$$

Où :

- La quantité totale de refus produits = la somme des expéditions de refus (poids départ centre de tri) + les stocks en fin d'année civile de refus – les stocks en début d'année civile de refus. Par refus on entend les refus issus de la chaîne de tri (sur la base des 4 sources : corps creux, corps plats, décartonneurs et fines), ainsi que les refus extraits au pré-tri au sol.

- La quantité totale de matériaux valorisables produits = la somme des expéditions des matériaux valorisables (poids départ centre de tri) + les stocks en fin d'année civile de tous les matériaux valorisables – les stocks en début d'année civile de tous les matériaux valorisables.
- La quantité totale entrante sur la chaîne de tri = tonnage entrant sur le centre de tri – tonnage déclassé + stock en fin d'année civile de tonnage de collecte sélective à trier - les stocks en début d'année civile de tonnage de collecte sélective à trier
- Chacun des termes concernent les tonnes, quantités ou stocks du centre de tri.

PAPREC AUVERGNE communiquera les valeurs de la formule et son détail permettant de calculer le taux de freinte sur l'ensemble du centre de tri, dans le respect de son obligation de confidentialité souscrite auprès de ses clients tiers au VALTOM.

Les stocks amont et aval pourront faire l'objet d'un constat contradictoire en début d'année ou en fin d'année civile par PAPREC AUVERGNE et le VALTOM, sans impact sur le fonctionnement du site qui doit fonctionner toute l'année.

Le taux de freinte est calculé aux bornes du centre de tri et sera identique à celui appliqué au VALTOM.

Le taux de freinte annuel ne devra pas dépasser 3%.

Le taux de freinte est suivi et transmis mensuellement au VALTOM mais ne donne lieu à pénalité qu'en cas de non-respect du taux de freinte annuel.

En cas de dépassement du taux de freinte sur l'année civile, une pénalité de 25 000 euros HT par tranche de 0,5% de dépassement sera due jusqu'à 4% puis 50.000 euros par tranche de 0,5% de dépassement au-delà.

Lors de la présentation annuelle du rapport d'activité, un échange sera dédié au taux de freinte. Dans l'hypothèse où ces échanges aboutiraient à des écarts de position trop importants, les Parties conviennent de se rencontrer afin de trouver une solution satisfaisant chaque Partie.

3.4.4. Intéressement pour dépassement des tonnages garantis produits et évacués

Dans le cas où le titulaire dépasse ses engagements de performances en matière de taux de captation tels que définis ci-dessus, celui-ci perçoit un intéressement annuel à la performance.

Cet intéressement (I) sera calculé en analysant la production matériau par matériau selon la formule suivante :

$$I = \sum T_n * (Recettes n + Soutiens n) \times 0.5$$

Avec :

T_n le tonnage du matériau N considéré calculé par la formule suivante :

Tonnage annuel matériau N considéré

= *Quantité en tonne de matériau cible N valorisé en sortie de centre de tri*

– *Quantité en tonne du matériau N correspondant à l'engagement de performance de captation*

La quantité du matériau cible N valorisé en sortie de centre de tri correspond aux expéditions de l'année concernée + stock en fin d'année civile du matériau N – stock en début d'année civile du matériau N.

- Recettes : les recettes moyennes de ventes industrielles (en tonne) sur l'année pour le matériau N considéré
- Soutiens : soutien financier des Eco-organismes pour le matériau N considéré pour la période considérée.

3.4.5.- Centre de tri haute performance

PAPREC AUVERGNE s'engage à fournir au VALTOM des attestations annuelles de « centre de tri performant » permettant d'obtenir une réduction de TGAP aux producteurs de déchets valorisables dont les refus sont dirigés vers une UVE, dans le respect du cadre réglementaire (arrêté ministériel du 20 février 2023), au titre des années 2023 et 2024 dans un délai d'un mois après la date de signature de l'avenant ainsi que pour les années à venir jusqu'au terme du contrat avant le 31 mars de l'année n+1.

Cet engagement de présentation d'attestation ne saurait valoir garantie de dégrèvement ou diminution de TGAP. En cas de redressement par l'administration fiscale ou douanière, le VALTOM reste seul débiteur sans possibilité de se retourner contre PAPREC AUVERGNE à ce titre.

ARTICLE 4 AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE N°4

L'article 2.2. du CCAP prévoit une tranche optionnelle n°2 consistant en la prolongation de l'exécution du contrat pour une année supplémentaire, en l'occurrence l'année 2029. Cette tranche optionnelle est définitivement et irrévocablement affermie par le VALTOM dans les conditions économiques définies par les présentes.

Au titre l'annexe 1.2. de l'acte d'engagement, le tarif prévu pour la « réception, identification, pesée, tri, préparation/conditionnement/ stockage des matériaux conformément aux PTM, des déchets de collecte sélective "MULTIMATERIAUX" » s'élevait à 123,00 euros / tonne entrante valeur 2020, contre 153,00 euros par tonne entrante durant les années précédentes.

Les parties conviennent que ce montant est porté à 133,00 euros HT / tonne entrante (valeur 2020 au titre BPU avec indexation selon modalités contractuelles générales à prévoir en 2029).

Compte tenu de l'impact économique découlant de l'augmentation des tarifs sur cette durée, les Parties conviennent qu'il s'agit d'une modification de faible montant au sens de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique.

ARTICLE 5 AJOUT D'UNE PRESTATION SUPPLEMENTAIRE

Compte tenu des avantages (soutiens éco-organisme) résultant pour le VALTOM du tri des films PE/PP, il est ajouté une prestation complémentaire que PAPREC AUVERGNE accepte : le tri des films PE/PP.

Cette prestation sera facturée 7,60 euros HT / tonne triée à compter du 24 mars 2025 (date de valeur janvier 2025, à actualiser selon formule d'indexation prévue au contrat au fur et à mesure de l'exécution du contrat jusqu'à son terme).

ARTICLE 6 ENGAGEMENTS ET CONCESSIONS DE PAPREC AUVERGNE

Au titre de ses engagements, PAPREC AUVERGNE s'engage à se désister de ses actions contentieuses, pendantes devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand et enregistrées sous les numéros : 2401713, 2401776, 2500605 et 2500261 dans le délai d'un mois au plus suivant l'entrée en vigueur du présent avenant.

PAPREC AUVERGNE renonce à toute réclamation, toute instance ou toute action, sur quelque fondement que ce soit, au titre des surcoûts qu'elle aurait été conduite à supporter en raison de la non-conformité des collectes sélectives réceptionnées depuis l'entrée en vigueur du Marché jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent Avenant transactionnel.

PAPREC AUVERGNE s'engage à prendre en charge le retrait des collectes sélectives déclassées par PAPREC AUVERGNE depuis le 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent avenant, que ces déclassements aient été ou non validés par le VALTOM. PAPREC AUVERGNE prendra en charge le transport des indésirables présents sur le site de Saint-Ours (environ 720 tonnes) vers le pôle de valorisation Vernéa.

ARTICLE 7 ENGAGEMENTS ET CONCESSIONS DU VALTOM

Le VALTOM s'engage à rapporter toutes les pénalités émises et actes subséquents ou sanctionnables qu'il avait identifiés à l'encontre de la société PAPREC AUVERGNE jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent avenant transactionnel. Dans un délai maximal d'un mois suivant l'entrée en vigueur du présent avenant transactionnel, le VALTOM procédera à l'annulation des titres exécutoires émis de manière à permettre au Tribunal Administratif de Clermont Ferrand de constater le non-lieu à statuer sur les actions judiciaires intentées par PAPREC AUVERGNE.

Le VALTOM s'engage à prendre en charge le traitement des collectes sélectives déclassées par PAPREC AUVERGNE depuis le 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent avenant, que ces déclassements aient été ou non validés par le VALTOM. Le VALTOM prendra en charge le traitement des indésirables présents sur le site de Saint-Ours (environ 720 tonnes) par le pôle de valorisation Vernéa.

Le VALTOM acceptera les désistements d'instance et d'action de PAPREC AUVERGNE dans le cadre des instances 2401713, 2500605 et 2500261 portées devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand de manière pure et simple dans les 7 jours du dernier désistement d'instance.

Le VALTOM renonce à toute réclamation, pénalité, toute instance ou toute action, sur quelque fondement que ce soit, au titre des éventuelles méconnaissances des termes du Marché depuis son entrée en vigueur jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent Avenant.

Le VALTOM se voit reversé les subventions ADEME et CITEO reçues par PAPREC AUVERGNE, *au prorata* des tonnages triés sur son compte par le centre de tri de PAPREC AUVERGNE.

ARTICLE 8 PORTEE JURIDIQUE DU PRESENT PROTOCOLE D'ACCORD

Le présent Protocole lie les Parties, ainsi que leurs ayants droit, sociétés mères, filiales, sociétés de leur groupe, éventuels successeurs et adhérents.

Les Parties se portent fort et garantissent, au besoin, de ce que ceux-ci respecteront le présent Protocole.

Le présent Protocole constitue, en ce sens, une transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil.

En conséquence, il règle entre les Parties, définitivement et sans réserve, tout litige né ou à naître relatif aux faits rappelés en Préambule.

Les Parties sont informées que le Protocole ne pourra être révoqué ni pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion.

Les Parties déclarent avoir disposé des conseils et du temps de réflexion nécessaires pour apprécier l'étendue de leurs droits et obligations, ainsi que la nature et la portée des concessions consenties, et être en mesure de conclure et signer le présent Protocole en pleine connaissance de cause.

Conformément à l'article 2052 du Code civil, le Protocole fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les Parties d'une action en justice ayant le même objet ou trouvant son origine ou sa cause dans les faits décrits en préambule, sous réserve que les deux Parties aient rempli leurs obligations conformément au Protocole.

Les Parties déclarent et reconnaissent que les stipulations des présentes prévalent et l'emportent sur toutes stipulations contraires, quel que soit le cadre dans lequel de telles stipulations auraient pu être conclues.

ARTICLE 9 FONDEMENTS DE L'AVENANT A PORTEE TRANSACTIONNEL

Conformément à l'article L. 3135-1 du Code de la commande publique, le présent trouve son fondement :

- Dans l'article R. 2194-2 du Code de la commande publique dès lors que les prestations supplémentaires prévues par le présent avenant sont devenues nécessaires pour optimiser la qualité de tri des collectes sélectives ;
- Dans l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique permettant d'apporter des modifications de faible montant s'agissant des modifications apportées aux prix de la tranche optionnelle et étant précisé que l'augmentation de coût afférente est inférieure à 10% du montant initial du Marché.

ARTICLE 10 ENTREE EN VIGUEUR

Le présent Protocole entrera en vigueur à compter de sa transmission au contrôle de légalité avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Pour la parfaite exécution de cette stipulation, le VALTOM s'engage à accomplir les formalités de transmission de la délibération et du Protocole au contrôle de légalité dans un délai de 7 jours calendaires au plus suivant le vote de la délibération autorisant le Président à signer le Protocole.

Il sera ensuite signé par le Président du VALTOM dans un délai de 7 jours au plus suivant la transmission de la délibération l'autorisant à signer au contrôle de légalité et transmis dans un nouveau délai maximum de 7 jours calendaires à PAPREC.

ARTICLE 11 FRAIS ET DEPENS

Sous réserve de l'exécution intégrale du présent Protocole, chaque Partie conserve à sa charge ses frais et dépens respectifs, notamment les frais et honoraires frais de ses conseils, exposés dans le cadre du litige décrit en Préambule ainsi que ceux exposés dans le cadre de la négociation et de la rédaction ou de l'exécution dudit Protocole, et de tout litige lié à son interprétation ou son exécution, sauf en cas de condamnation par la juridiction compétente.

ARTICLE 12 INDIVISIBILITE

Les Parties reconnaissent que les engagements réciproques pris aux termes des articles 1 à 3 ont été déterminants de leur volonté de conclure le Protocole, de sorte que si l'une quelconque des dispositions de ces articles était déclarée nulle, sans objet ou inopposable, cette nullité ou cette inopposabilité affecterait l'ensemble des autres stipulations du Protocole, sauf accord contraire des Parties matérialisé par la voie d'un avenant au Protocole.

ARTICLE 13 AUTORISATIONS

Les Parties reconnaissent et acceptent qu'elles ont toute autorité pour signer le Protocole et que, dans l'éventualité où sa signature nécessiterait l'autorisation préalable de l'un de leurs organes de gestion, d'administration ou de contrôle, ou de leurs actionnaires ou associés, une telle autorisation préalable a été obtenue. Le présent Protocole, tant en son contenu qu'en son application présente et future, ne saurait donc être remis en cause sur la base de l'absence d'une telle autorisation.

ARTICLE 14 DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE

Le présent protocole est soumis au droit français.

Si un différend survient entre les Parties relativement à la conclusion, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du Protocole, les Parties s'engagent à tenter de trouver une solution amiable dans un délai de 30 jours calendaires après notification du ou des grief(s) par lettre recommandée avec accusé de réception de la difficulté par la Partie la plus diligente.

A défaut de parvenir à un accord, le litige relèverait de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, seul compétent pour statuer, quel que soit le type d'action exercée, qu'il s'agisse d'une action au fond ou en référé.

Fait à _____ le 24 juin 2025,

en _____ pages (hors annexes) et trois (3) exemplaires originaux,

La **Société PAPREC AUVERGNE ECHALIER**,
Représentée par Monsieur Philippe RODRIGUEZ

Bon pour transaction

Le **VALTOM**,
Représentée par Monsieur BATTUT Laurent, Président du VALTOM

Bon pour transaction

PJ 1 – BPU mis à jour